



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 214
Soutien de la politique de l'éducation nationale



PROGRAMME 214
Soutien de la politique de l'éducation nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LE GOFF

Secrétaire général

Responsable du programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » porte les ressources nécessaires aux fonctions support des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP), et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) pour mettre en œuvre les politiques publiques relevant des missions interministérielles de l'enseignement scolaire (MIES), de la recherche et de l'enseignement supérieur (MIRES), et de la mission du sport, jeunesse et vie associative (MSJVA).

Outre le financement des fonctions d'état-major, le programme 214 met à disposition des programmes de ces trois missions son expertise et ses compétences dans les domaines suivants : ressources humaines, évaluation et prospective, certification des élèves, gestion financière, politique immobilière, informatique, politique des achats, logistique, affaires juridiques, relations internationales et communication.

Les moyens dédiés aux missions d'appui aux politiques éducatives et aux fonctions support sont regroupés au sein de quatre pôles : un pôle pilotage (actions 01, 03, 04, 05, 07, 09 et 10), un pôle gestion des ressources humaines (action 06), un pôle logistique, informatique et immobilier (action 08) et un pôle contrôle et évaluation (action 02), auxquels vient s'ajouter une action (11) dédiée aux emplois et à la rémunération des personnels des services centraux et déconcentrés chargés de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

Le programme est placé sous la responsabilité du secrétaire général des ministères. Les acteurs concernés par sa mise en œuvre sont :

1. les directions et structures d'administration centrale : directions et services du secrétariat général, direction générale de l'enseignement scolaire, direction des sports, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, délégation interministérielle aux grands événements sportifs, délégation générale au service national universel, direction du numérique pour l'éducation, inspections générales et médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
2. les services déconcentrés : rectorats, vice-rectorats et directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), le service inter-académique des examens et concours (SIEC) ; les services à compétence nationale : l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et le service national des métiers de l'encadrement, du ski et de l'alpinisme (SNMESA) créé le 1^{er} septembre 2023 dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et le service public rendu et de favoriser l'évolution structurelle et organisationnelle de la filière montagne ;
3. les établissements publics nationaux : le réseau de création et d'accompagnement pédagogique (CANOPE), le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), le Centre national d'enseignement à distance (CNED), France Éducation international (FEI), l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et l'établissement public du Palais de la Porte Dorée (EPPPD).

Pour une plus grande efficacité du système éducatif, les trois objectifs du programme 214 sont :

1. réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire ;
2. améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ;
3. optimiser les moyens alloués aux fonctions support.

Les ressources du programme 214 ont pour but d'améliorer les résultats de notre système éducatif au service de l'excellence, de l'égalité des chances et de l'épanouissement de chacun des élèves. Ces objectifs reposent notamment sur la transformation en profondeur de sa gestion des ressources humaines avec l'objectif d'une gestion plus qualitative, plus personnalisée en terme d'écoute, d'information, de conseil et d'accompagnement.

BILAN 2023

En 2023, le programme 214 a poursuivi la mutualisation des fonctions supports à l'échelle régionale et consolidé l'intégration des missions jeunesse, engagement et sports au niveau des services centraux et déconcentrés (délégations régionales académiques et services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport).

Il a continué le déploiement de sa stratégie immobilière et d'amélioration de la performance énergétique. La maîtrise du coût des projets constitue en effet un point d'attention majeur dans un contexte de hausse des prix des matières premières depuis 2021.

Les résultats obtenus témoignent des efforts continuellement déployés, notamment pour rationaliser les dépenses de fonctionnement courant et celles liées aux examens et concours.

Le programme 214 a soutenu les priorités gouvernementales, en particulier au titre du développement du service national universel (financement du fonctionnement de la DGSNU, appui dans les domaines financiers, juridiques et RH porté par les personnels des DSDEN et des rectorats) et de la généralisation des évaluations exhaustives des élèves.

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PROGRAMME

Objectif n° 1 : « Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année »

La qualité du pilotage et de l'organisation du système éducatif est évaluée chaque année à l'occasion de la rentrée scolaire et de la session des examens des élèves, notamment du baccalauréat. La rentrée scolaire demeure « le rendez-vous de l'année » lors duquel plus de douze millions d'élèves rejoignent les écoles, collèges et lycées de France, encadrés par près d'un million d'enseignants, de personnels d'éducation, d'administration et de direction.

Faire réussir tous les élèves est l'objectif majeur de l'école de la République, en s'appuyant sur l'effort collectif de l'ensemble de ses composantes. Le rôle des enseignants y est fondamental et la politique en matière de ressources humaines doit traduire cette priorité, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. La diminution du nombre de postes de professeurs non pourvus à la rentrée scolaire et de la durée moyenne de vacance de poste (**indicateur 1.1**) reste ainsi une priorité pour l'ensemble des services afin d'améliorer chaque année la prise en charge des élèves par un renforcement de la couverture RH des besoins. Pour le second degré, le nombre de postes non pourvus à la rentrée 2023 est en baisse de -5,7 % par rapport à 2022.

Les résultats 2023 illustrent les démarches de maîtrise des coûts des examens et concours (**indicateur 1.2**). Après des sessions 2021 et 2022 marquées par certaines contraintes d'organisation inhérentes à la crise sanitaire, les nouvelles sessions ont été organisées de manière nominale en 2023.

Objectif n° 2 : « Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines »

La qualité de la gestion des personnels enseignants est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de la politique éducative. L'action du ministère est donc fondée sur la meilleure utilisation possible de la ressource humaine au service de la qualité pédagogique. Elle doit également permettre de concourir à l'attractivité du métier d'enseignant, à fidéliser les personnels et à renforcer l'accompagnement personnalisé

des agents. Les mesures de revalorisation des rémunérations, des carrières et des missions des professeurs applicables à compter de la rentrée 2023 ont attesté de l'effort engagé. Des mesures ont également concerné la revalorisation des filières administrative et technique.

L'efficacité du modèle de gestion administrative et financière des ressources humaines est réaffirmée en 2023 (**indicateur 2.1**). Cette performance, qui demeure au premier rang interministériel, repose sur la professionnalisation des gestionnaires et l'effort soutenu d'adaptation des services et des systèmes d'information.

L'objectif de la meilleure adéquation possible des ressources aux besoins conduit notamment :

- à mettre en œuvre un travail fin de calibrage ayant pour effet de contraindre au maximum les surnombres disciplinaires, dont le niveau actuel est résiduel (**indicateur 2.2**) ;
- à renforcer l'efficacité et l'efficacité du remplacement des personnels enseignants (**indicateur 2.3**), avec, dès la rentrée 2023, la mise en œuvre de mesures devant concourir d'une part, à ce que les élèves puissent dans le second degré bénéficier des heures d'enseignement prévues à leur emploi du temps (missions complémentaires proposées aux enseignants volontaires comprenant notamment le remplacement de courte durée en leur offrant une meilleure rémunération, renforcement du pilotage au niveau académique et dans les établissements) et d'autre part, à faciliter la mobilisation de la ressource disponible dans le premier degré (déploiement d'une solution numérique de gestion).

Au-delà des mesures de revalorisation, le MENJ s'est engagé dans une nouvelle politique de ressources humaines. Avec des procédures simplifiées, des réponses plus rapides apportées aux agents et un accompagnement renforcé tout au long de la carrière, il incarne une identité d'employeur public. Le développement d'une nouvelle marque employeur qui fédère « des hommes et des femmes qui changent la vie pour toute la vie » s'accompagne de la définition d'engagements vis-à-vis de l'ensemble de ses agents. Pour les missions pouvant être assumées à distance, le télétravail constitue un facteur d'attractivité et instaure de nouvelles pratiques managériales. Un accord relatif au déploiement du télétravail au MENJSJOP a été signé le 12 juin 2023 avec une majorité d'organisations syndicales.

Objectif n° 3 : « Optimiser les moyens des fonctions support »

Les résultats 2023 traduisent l'effort d'amélioration concernant la gestion des moyens, tout en veillant au maintien de la qualité du service. Ils témoignent de l'efficacité du dialogue de gestion entretenu en permanence avec les rectorats, se traduisant chaque année au printemps par l'organisation d'un cycle de dialogue budgétaire permettant d'échanger sur les résultats de l'exécution de l'année passée, leurs principaux enseignements et un partage sur les perspectives, les objectifs et les priorités de la gestion en cours.

Les principaux résultats ont été les suivants :

- l'optimisation des dépenses de fonctionnement courant (**indicateur 3.1**) et de bureautique (**indicateur 3.2**), qui contribue à l'efficacité des services centraux et déconcentrés ;
- la poursuite de la démarche de rationalisation immobilière du MENJ, en liaison avec la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et de la mise aux normes du patrimoine (**indicateur 3.3 et 3.4**) ;
- l'utilisation renforcée des nouvelles technologies : la modernisation des grands systèmes d'information et leur interopérabilité constituent un enjeu majeur pour l'efficacité des fonctions support du MENJ (**indicateur 3.4**). Suite à la bascule dans RenoiRH des populations administratives et techniques, l'année 2023 a permis d'assurer une année complète en gestion dans l'outil et d'initier un plan d'amélioration en réponse aux difficultés rencontrées ;
- la maîtrise des coûts par une politique d'achat, en lien avec les orientations de la direction des achats de l'État (DAE), développée aux niveaux national et local (**indicateur 3.5**).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)

INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

OBJECTIF 2 : Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.1 : Efficience de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.2 : Part des surnombres disciplinaires

INDICATEUR 2.3 : Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés publics

OBJECTIF 3 : Optimiser les moyens des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent

INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficience bureautique

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

INDICATEUR 3.5 : Efficience de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire

INDICATEUR

1.1 – Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Postes enseignants du premier degré	Nb	1 934	1 609	< 1100	1 845	absence amélioration	< 1 000
Postes enseignants du second degré	Nb	2 690	3 107	< 1 900	2 929	amélioration	< 1 800
Durée moyenne de vacance de poste second degré	jours	26,8	27,6	< 16	28,6	absence amélioration	< 16

Commentaires techniques

Source des données : SG-DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM (enseignement public)

Mode de calcul :

Le nombre de postes non pourvus le jour de la rentrée scolaire est observé début septembre, par exploitation nationale des bases de gestion académiques du SIRH AGAPE (1^{er} degré) et EPP (2^d degré).

Le nombre de postes vacants est obtenu par la différence entre le nombre de supports implantés en ETP et le nombre de supports occupés en ETP à partir du SIRH. Le champ observé concerne les enseignants « devant élèves ».

La durée moyenne de vacance de postes, exprimée en jour, est le temps moyen nécessaire pour affecter un enseignant sur un poste non pourvu à la rentrée. Depuis le PAP 2022, le périmètre de calcul de l'indicateur est élargi et prend en compte les postes vacants de l'académie de Mayotte, rectorat de plein exercice depuis le 1^{er} janvier 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de poste (enseignement public)

Le nombre de postes non pourvus lors de la rentrée scolaire 2023 est en augmentation dans le premier degré de +14,66 %. Il s'élève à 1 845 postes en 2023 contre 1 609 en 2022, 1 934 en 2021 et 1 831 en 2020.

Les académies de Versailles (193 postes), Guyane (181 postes), Créteil (156 postes) et Toulouse (118 postes) totalisent le plus grand nombre de postes vacants dans le premier degré.

Pour le second degré, le nombre de postes non pourvus à la rentrée 2023 est en diminution de -5,72 % et s'établit à 2 929 contre 3 107 en 2022 et 2 690 en 2021.

La durée moyenne de vacance de poste pour le second degré progresse : 28,6 jours contre 27,6 jours en 2022 (et 26,8 jours en 2021).

Les postes vacants se concentrent principalement sur neuf disciplines : lettres modernes, mathématiques, maths-sciences physiques, histoire-géographie, sciences physiques et chimiques, lettres-histoire-géographie, anglais, éducation physique et sportive, économie-gestion option commerce et vente.

Dans le premier degré comme dans le second degré, la couverture des postes vacants, dans un contexte de moindre attractivité des concours et de tensions sur les moyens d'enseignement, nécessite une forte anticipation des besoins en matière de recrutement, notamment des personnels contractuels afin de reconstituer, si nécessaire, les viviers.

Si la durée de la vacance s'accroît, le nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire représente cependant une part très marginale de l'effectif total enseignant (inférieure à 1 %).

Au-delà de la mobilisation des services académiques pour préparer l'échéance de la rentrée scolaire et optimiser l'utilisation des ressources disponibles tout au long de l'année, le ministère a engagé un important travail de revalorisation des personnels et de transformation des métiers de l'éducation au sein d'un processus global d'amélioration des conditions de travail des personnels et du système éducatif à des fins d'attractivité et donc de recrutement.

Au terme d'un cycle de concertation avec les organisations syndicales, des mesures de revalorisation des rémunérations, des carrières et des missions des professeurs ont été annoncées en 2022 et sont entrées en application à la rentrée scolaire 2023. Dans le cadre du PACTE, des missions nouvelles et attractives sont également proposées aux professeurs volontaires afin d'améliorer la qualité du service public de l'éducation.

INDICATEUR

1.2 - Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Brevet : coût moyen	€	0,5	3,4	< 4	3,9	cible atteinte	< 4
CAP : coût moyen	€	Non déterminé	32	< 35	36,2	absence amélioration	< 37
BAC : coût moyen	€	24,4	49,1	< 75	61,7	cible atteinte	<65
BTS : coût moyen	€	16,7	103,7	< 115	106,7	cible atteinte	< 110
Concours des professeurs des écoles : coût moyen	€	246	397	275	302	amélioration	351
Concours des personnels enseignants du second degré : coût moyen	€	333	350	330	348	amélioration	389

Commentaires techniques

Source des données : DGESCO / SG - DGRH / SG - SAAM / SG - DEPP

Champ : France métropolitaine, enseignements public et privé pour les examens, France métropolitaine + DOM + COM pour les concours enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, public et privé.

Mode de calcul :

Les données relatives aux examens (diplôme national du brevet - DNB, certificat d'aptitude professionnelles - CAP, baccalauréat, brevet de technicien supérieur - BTS) de l'année N concernent la session N-1, et les données relatives aux concours d'enseignants portent sur la session de l'année N.

Les dépenses constitutives du coût des concours comprennent la rémunération des membres de jury, l'indemnisation des frais de déplacement et les frais d'organisation.

Les ratios des examens des élèves sont estimés à partir de l'enquête SICEC (système d'information relatif aux coûts des examens et concours) auprès des académies. Cette enquête s'appuie sur les restitutions des applications :

- « IMAG'IN » (gestion des examens et des concours) pour les indemnités de jurys et d'aide au déroulement des épreuves (titre 2) et les frais de déplacement (hors titre 2) ;

- « CHORUS » pour les frais d'organisation (hors titre 2) ;

- « OCEAN » (pour une partie des concours) et CYCLADES (pour les examens et une partie des concours) pour les effectifs de candidats présents. L'application CYCLADES remplace progressivement OCEAN).

Afin de préserver la comparabilité des données relatives au baccalauréat, le coût individuel intègre les indemnités au titre du contrôle en cours de formation (cf. décret n° 2010-1000 du 26 août 2010) payées aux enseignants sur le programme support de leur rémunération principale entre les sessions 2011 et 2015. Les dispositions du décret n° 2015-476 du 27 avril 2015 instituant une indemnité de sujétion allouée à certains enseignants assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle abrogent celles du décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 relatif au contrôle en cours de formation.

Pour les concours des personnels enseignants, les ratios ont été calculés à partir des données d'enquêtes adossées aux restitutions des applications « IMAG'IN » et « CHORUS », auprès des académies et de l'administration centrale.

Pour chaque examen et concours, le coût moyen est déterminé en rapportant les dépenses aux effectifs de candidats présents au titre d'une même session. Ces effectifs sont obtenus à partir d'extractions de l'application CYCLADES.

Afin de pouvoir continuer à analyser l'indicateur à périmètre constant, seuls sont pris en compte les coûts liés à la session statutaire hors session supplémentaire de recrutement dans les académies de Créteil et Versailles pour le premier degré.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

Pour ce qui concerne les examens des élèves, après des sessions d'examens 2020 et 2021 fortement marquées dans leur organisation par la crise sanitaire, la session 2022 demeurerait encore influencée par celle-ci pour les aménagements imposés par la distanciation physique et les mesures de prévention sanitaire. La session 2023 correspond à un retour à des conditions d'organisation (hors crise) comparables à la session 2019.

Les coûts moyens des examens observés pour la session 2020 étaient très nettement inférieurs à ceux des sessions précédentes en raison des annulations d'épreuves terminales remplacées par des évaluations en contrôle continu. Ainsi, les coûts moyens des examens observés pour la session 2021 (réalisation 2022) sont logiquement repartis à la hausse, la plupart des épreuves terminales ayant pu être organisées, à l'exception des épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique, remplacées à nouveau par des évaluations en contrôle continu. Les coûts constatés pour la session 2022 (réalisation 2023) sont proches de ceux constatés en 2021 (réalisation 2022), à l'exception du baccalauréat avec une augmentation de 12,6 € par candidat par rapport à la session précédente, liée à l'organisation des épreuves de spécialité.

Les résultats intègrent la dématérialisation de la correction des copies sur certaines épreuves du baccalauréat général et technologique et du BTS. Si elle se traduit par une légère hausse des dépenses d'achats de copies (besoins spécifiques liés à la numérisation), elle vise, à terme, à permettre une limitation des frais de déplacement des membres de jury et des économies sur les frais de transport des copies, tout en sécurisant l'organisation.

Concernant le DNB, le coût constaté pour 2023 au titre de la session 2022 est de 3,9 € par candidat présent, soit un coût légèrement supérieur à celui constaté pour 2022 (session 2021) de 3,4 €. Cette augmentation résulte pour partie de l'augmentation du coût des matériels et des fournitures dans le contexte d'inflation avec notamment la hausse du coût du papier.

La suppression en 2021 du brevet d'études professionnelles (BEP) a impliqué une révision du second sous-indicateur, désormais consacré au seul certificat d'aptitude professionnelle (CAP) depuis le constat 2022. Le coût constaté en 2023 au titre de la session 2022 est de 36,2 € par candidat présent, soit une augmentation de 4,2 € par rapport à 2022 (session 2021) qui correspond à la hausse des dépenses de matière d'œuvre et à l'augmentation du coût des matières premières.

Concernant le baccalauréat, le coût moyen réalisé en 2023 au titre de la session 2022, de 61,7 € par candidat présent, est en hausse par rapport à la session de 2021 (49,1 €, réalisation 2022), les épreuves de spécialité ayant pu se tenir en 2022 alors qu'elles avaient été remplacées par le contrôle continu lors de la session 2021 en raison de la crise sanitaire.

S'agissant des BTS, le coût moyen par candidat présent est de 106,7 € à la session 2022. Cette augmentation par rapport à la session 2021 (103,7 €, réalisation 2022) est notamment liée à l'instauration d'une indemnité de chef de centre. Pour cette même session, l'internalisation de l'activité de numérisation à partir de l'outil Santorin a permis de limiter les dépenses liées au paiement de la licence annuelle auprès d'opérateurs externes.

S'agissant des concours des personnels enseignants pour la session 2023, le coût moyen par candidat présent pour le recrutement des professeurs des écoles s'établit à 302 € et le coût moyen du recrutement des personnels du second degré est de 348 €.

Le coût global constaté des concours est en légère augmentation de 2 % (-1,4 % pour le premier degré et +3,4 % pour le second degré). Cependant, le coût moyen par candidat est en baisse par rapport à la session 2022 (-24 % pour le premier degré et -0,5 % pour le second degré).

Cette évolution est induite par :

- la hausse du nombre de candidats présents (+11 %) par rapport à la session 2022 ;
- des frais d'organisation en baisse (-9 %) compte tenu de l'abandon des mesures sanitaires qui impactaient encore la phase d'admissibilité de l'exercice précédent ;
- des dépenses de personnels (titre 2) relativement stables (+4 %) par rapport à l'année antérieure.

Les écarts entre les cibles du PAP 2023 et les coûts constatés à la session 2023 s'expliquent par le fait que ces cibles, élaborées en 2022, postulaient le retour à des niveaux d'inscriptions comparables à ceux de la session 2021, ce qui ne s'est pas avéré.

OBJECTIF

2 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR

2.1 - Efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	0,6	0,6	0,6	0,6	cible atteinte	0,6

Commentaires techniques

Source des données : SG-SAAM / SG-DGRH / SG-DAF

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Mode de calcul :

- Les effectifs de gérants sont exprimés en équivalent temps plein (ETP) et les effectifs gérés en personnes physiques. Les personnels vacataires ne sont pas pris en compte.

- Les agents considérés comme gérants comprennent l'ensemble des personnels des services centraux et déconcentrés affectés à la gestion des ressources humaines sous tous ses aspects : gestion des carrières, liquidation de la paie, suivi des conditions de travail, pilotage de la politique RH et des compétences, formation et gestion des pensions.

- Les agents considérés comme gérés comprennent l'ensemble des personnels émargeant sur le plafond d'emplois État (titre 2) des programmes 139, 140, 141, 230 et 214 relevant de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1 : Efficience de la gestion des ressources humaines

Le ratio ministériel s'élève, pour 2023, à 0,6 %, soit 6 gestionnaires pour 1 000 agents gérés (hors programme 143 « Enseignement technique agricole »). Ce ratio demeure le plus efficace de tous les départements ministériels, même après intégration des agents relevant des services de la jeunesse, de la vie associative et des sports accueillis par le programme 214 au 1^{er} janvier 2021.

En 2023, ce ratio intègre à la population des gérants la première vague du transfert des gestionnaires des assistants d'éducation (AED) en CDI et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) aux niveaux des services académiques, précédemment assurés aux niveaux des EPLE mutualisateurs.

Ce haut niveau de performance résulte notamment d'une organisation mutualisée des services reposant très majoritairement sur un modèle de gestion intégrée (gestion administrative et financière).

Il convient de noter que ce ratio ne tient pas compte de la charge de gestion des carrières des personnels de bibliothèque relevant de la fonction publique de l'État, ni de celle des personnels rémunérés par les établissements publics (y compris par les EPLE, à l'instar des AED n'étant pas en CDI).

INDICATEUR

2.2 – Part des surnombres disciplinaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ensemble	Nombre %	470 (0,12)	436 (0,12)	< 500	439 (0,12)	cible atteinte	< 450

Commentaires techniques

Source des données : SG-DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM

Mode de calcul :

Sont considérés comme surnombres disciplinaires les enseignants recensés au-delà des besoins d'enseignement et de remplacement pour une année scolaire donnée. Le dénombrement s'effectue par académie et par discipline en équivalent temps plein. La somme de ces surnombres est ensuite calculée au niveau national et rapportée au nombre total d'enseignants de la discipline.

La date d'observation de cet indicateur est fixée en juin de l'année n pour une année scolaire de référence n-1/n afin de mesurer les actions menées au cours de l'année n, d'améliorer les délais de production (notamment dans le cadre du rapport annuel de performances) et d'harmoniser cet indicateur avec ceux présentés pour les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.2 : Part des surnombres disciplinaires

Pour l'année scolaire 2022-2023, les surnombres disciplinaires totalisent 439 ETP, contre 436 ETP en 2021-2022 et 470 ETP en 2020-2021, soit une augmentation de +0,7 % (+3 ETP) en comparaison de l'année scolaire 2021-2022. Ce résultat est conforme à la prévision et confirme dans la durée une amélioration du calibrage des ressources par rapport au besoin.

Les 439 ETP surnuméraires se décomposent ainsi :

- 355 ETP concernent les disciplines générales (contre 323 ETP en 2022), notamment les mathématiques (79 ETP en surnombre contre 100 en 2022), les disciplines linguistiques (allemand, occitan, italien, espagnol, etc.) lesquelles représentent 165 ETP de sureffectifs (contre 145 ETP en 2022), les lettres modernes (54 ETP contre 21 en 2022) et la philosophie (12 ETP contre 23 ETP en 2022) ;
- 83 ETP concernent les disciplines professionnelles (contre 112 en 2022), notamment les différentes spécialités de génie mécanique et d'économie-gestion, lesquelles représentent 29 ETP de sureffectifs (contre 39 ETP en 2022) ;
- 1 ETP concerne la discipline « documentation », comme en 2022.

Rapportés à l'ensemble de la population enseignante du second degré, les surnombres disciplinaires représentent une part résiduelle de 0,12 % (comme en 2022 et 2021 mais inférieure à 2020 : 0,14 %).

Il convient enfin de rappeler que les enseignants concernés peuvent être mobilisés par les académies pour enseigner dans des disciplines connexes ou pour renforcer l'encadrement des élèves dans leur établissement de rattachement ou dans d'autres établissements.

INDICATEUR

2.3 - Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés publics

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Enseignement scolaire public du premier degré : taux de remplacement	%	78,4	68,7	90	77,4	amélioration	85
Enseignement scolaire public du premier degré : taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	75,4	76,5	78	74,9	absence amélioration	78
Enseignement scolaire public du second degré : Taux de remplacement	%	94,7	94	99	94,5	amélioration	96
Enseignement scolaire public du second degré : Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	91,4	91,4	92	90,7	absence amélioration	92

Commentaires techniques

Source des données : SG-DGRH

Champ : Enseignement public, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Mode de calcul :

Les deux sous-indicateurs du **premier degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des personnels enseignants en congé (pour maladie ordinaire, longue maladie, maternité, etc.) et, depuis 2014, des personnels enseignants bénéficiant d'une autorisation d'absence ou en formation continue. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels du premier degré (AGAPE) et de son module de gestion du remplacement (ARIA).

À partir de 2014 :

Taux de remplacement des enseignants :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue) effectivement remplacées pendant une année scolaire ;

- dénominateur : nombre total des demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue).

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (tous motifs confondus) remplacées par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pendant une année scolaire ;

- dénominateur : nombre de demi-journées potentielles de remplacement dues par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pour tous types d'absences (tous motifs confondus) pendant une année scolaire.

Les deux sous-indicateurs du **second degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des absences des personnels enseignants d'une durée de 15 jours et plus. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels enseignants du second degré (EPP) et de l'entrepôt de données du PIAD (pôle inter académique décisionnel).

Taux de remplacement des enseignants :

- numérateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours assurés pendant une année scolaire par le potentiel de remplacement (titulaire sur zone de remplacement - TZR, maîtres auxiliaires garantis d'emploi - MAGE) et les contractuels (en CDI ou CDD) ;

- dénominateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours ayant fait l'objet d'une demande de remplacement pendant une année scolaire.

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de jours de remplacement et de suppléance de 15 jours et plus assurés par les enseignants mobilisables pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI). Certains enseignants sont exclus du potentiel mobilisable pour le remplacement, notamment les enseignants ayant une disponibilité inférieure à un tiers de leur obligation réglementaire de service et les agents en congé de maladie supérieur à 15 jours ;

- dénominateur : nombre total de jours dus par le potentiel « net » pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le premier degré, le taux d'efficacité du remplacement - 77,4 % en 2022-2023 - augmente de 8,7 points par rapport à l'année scolaire précédente (68,7 % en 2021-2022).

Après une dégradation de cet indicateur à partir de l'année scolaire 2018-2019, la reprise à la hausse du taux d'efficacité entre les deux années scolaires précédentes s'explique par une augmentation des moyens mobilisables et une meilleure couverture des besoins. Ce renfort conduit à faire progresser l'efficacité du remplacement. Le taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants du premier degré diminue de 1,6 points par rapport à 2021-2022, avec une situation nuancée selon les académies. L'écart à la cible 2023 s'établit à 3,1 points. Le ministère a engagé des travaux pour améliorer ces résultats, notamment le déploiement d'une solution numérique pour améliorer la gestion du remplacement afin de mobiliser la ressource plus rapidement sur le besoin.

Dans le second degré, le taux d'efficacité de remplacement des absences de longue durée se maintient à un niveau élevé après une dégradation amorcée depuis l'année scolaire 2020-2021 en raison de la crise sanitaire.

Cet indicateur progresse de 0,5 point pour passer de 94 % en 2021-2022 à 94,5 % en 2022-2023, malgré une hausse du besoin, grâce à une augmentation des moyens mobilisables (les moyens mobilisables pour le remplacement - titulaires sur zones de remplacements (TZR) - à la rentrée 2023-2024 s'élèvent à 12 388 ETP, soit 3,2 % des effectifs). À l'instar du premier degré, ce renfort conduit ainsi à faire progresser l'efficacité du remplacement

L'efficacité du remplacement des enseignants absents et plus particulièrement la capacité des services académiques à mobiliser les ressources dans tous les territoires se heurte à une double contrainte géographique et disciplinaire. Les absences résiduelles non couvertes (environ 5 %) sont particulièrement suivies par les familles et font l'objet d'une attention continue des services.

OBJECTIF**3 – Optimiser les moyens des fonctions support****INDICATEUR****3.1 – Dépense de fonctionnement par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Fonctionnement courant : moyenne nationale	€	1 679	1 440	< 1 200	1 203	amélioration	< 1 500
Fonctionnement courant : administration centrale	€	3 481	3 136	< 1 400	1 901	amélioration	< 3 200
Fonctionnement courant : services déconcentrés	€	1 498	1 271	< 1 200	1 136	cible atteinte	< 1 400
Fonctionnement immobilier : moyenne nationale	€	970	1 082	< 1 200	1 240	absence amélioration	< 1 000

Commentaires techniques

Source des données : SG-SAAM (données financières : source CHORUS – données GRH : sources emplois / SERACA / SIRH)

Champ : France métropolitaine (hors SIEC et IHEEF) + DOM + COM (hors Nouvelle-Calédonie)

Mode de calcul :

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement courant par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement courant (abonnements, documentation générale et technique, fournitures de bureau, papier, travaux d'impression, frais postaux), à la téléphonie et à l'équipement informatique (postes de travail, copieurs, matériel informatique, consommables) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, directeurs de centres d'information et d'orientation – CIO -, psychologues de l'Éducation nationale et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État).

Il est à noter que depuis le PAP 2019, les dépenses de téléphonie et d'informatique (deux des trois composantes du sous-indicateur « fonctionnement courant ») sont réparties au prorata de l'ensemble des effectifs des services centraux et déconcentrés afin de gommer le biais constaté pour l'administration centrale en charge de dépenses transversales pour l'ensemble du système éducatif.

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement immobilier par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement immobilier (fluides, charges locatives, gardiennage, nettoyage, collecte des déchets et diverses taxes) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, directeurs de CIO, psychologues de l'Éducation nationale et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État).

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent**

Le coût moyen national de fonctionnement courant 2023 s'élève à 1 203 € par agent. Il est en baisse de -16,5 % par rapport à celui de 2022 (1 440 € par agent) compte tenu des efforts du ministère et de l'achèvement des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

L'indicateur de coût moyen national de fonctionnement courant est composé de deux agrégats de dépenses : « fonctionnement courant » et « équipement informatique et téléphonie », dont les résultats affichent des variations contrastées.

Au niveau national, les dépenses du bloc « fonctionnement courant » (fournitures de bureau, frais d'impression, frais postaux) sont en baisse de -20,3 % par rapport à 2022 et représentent 38 % des dépenses. Les dépenses en informatique et téléphonie sont en baisse de -11 % par rapport à 2022 et représentent 62 % des dépenses. Ce constat s'analyse différemment en administration centrale et dans les services déconcentrés et fait l'objet de suivis réguliers.

- En administration centrale, la cible 2023 (< 1 400 €) a été dépassée (1 901 €) mais les dépenses exécutées révèlent une amélioration tendancielle sensible par rapport à 2022 puisque le coût moyen de fonctionnement par agent de l'administration centrale enregistre une baisse de 39,4 %. En effet, d'une part, les dépenses en informatique ont connu une forte baisse (-65 %), le renouvellement des équipements fixes par des équipements portables ayant porté majoritairement sur les exercices précédents et d'autre part, les dépenses du bloc « fonctionnement courant », principalement constituées de frais postaux et de travaux d'impression, sont également en forte diminution (-50 %), en lien avec la disparition des dépenses d'acheminement de certains matériels (masques, tests, produits prophylactiques) précédemment liées à la crise sanitaire.
- En services déconcentrés, la cible 2023 est atteinte et le coût moyen de fonctionnement par agent est en sensible diminution de 10,6 % par rapport à 2022, malgré une augmentation de +29 % des dépenses en informatique (achat de PC notamment). Les dépenses de papier et dérivés, de frais postaux et de fournitures de bureau représentent l'essentiel de ce bloc (42 %), suivies de la téléphonie (33 %) et des dépenses informatiques (25 %).

Le coût moyen national de fonctionnement immobilier pour 2023 (incluant les dépenses de fluides) s'élève à 1 240 € par agent (contre 1 082 € en 2022, soit une hausse de 14,6 %). Les principales variations portent sur les dépenses d'électricité, dans les services déconcentrés (+50 %) et en administration centrale (+30 %), ainsi que sur le chauffage (+30 % en services déconcentrés et en administration centrale) en raison de la hausse des tarifs de l'énergie.

INDICATEUR

3.2 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 179	946	< 1000	1 029	absence amélioration	1 025
Nombre de postes bureautiques	Nb	34 265	34 292	34 267	34 971	cible atteinte	34 367

Commentaires techniques

Source des données : SG-DNE (sources : CHORUS, INDIA REMU, SERACA, tableau de bord DNE)

Champ : France métropolitaine + DOM (dont Mayotte à compter du PAP 2022)

Mode de calcul :

Depuis le PAP 2017, la méthode de calcul du ratio d'efficacité bureautique évolue consécutivement au déploiement d'un nouveau référentiel d'activités informatiques au 1^{er} janvier 2016. En effet, dans le cadre de l'objectif d'optimisation des dépenses du système d'information de l'État, la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC), avec l'appui de la direction du budget, souhaite développer des instruments financiers adaptés au pilotage du système d'information.

À ce titre, les dépenses informatiques font l'objet d'un suivi précis et rapproché de la DINSIC, qui en anime l'analyse interministérielle, en lien avec les secrétaires généraux des ministères, afin de dégager des objectifs collectifs et déclinés par ministère.

Pour rendre opérant ce suivi renforcé au niveau interministériel, l'ensemble des programmes budgétaires concernés a mis en œuvre un référentiel des activités des systèmes d'information et de communication commun.

Ainsi, l'indicateur comprend :

– au numérateur, les dépenses bureautiques concernant :

* les postes de travail (achats d'équipement fixe, portable ou ultra-portable) y compris en location, les droits de licence, la formation et l'assistance aux utilisateurs, la maintenance des matériels et logiciels bureautiques, y compris les serveurs dédiés à la bureautique (solutions de stockage partagé et de sauvegarde) ;

* les solutions d'impression (services d'impression individuels ou partagés). Sont exclues les solutions d'impression de masse et de reprographie spécifiques (exemple : impression des sujets d'examens et concours) ;

* les dépenses de télécommunications individuelles (téléphonie fixe et mobile et audiovisuel (solutions de projection, visioconférences, etc.) que ce soit sous forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage, etc.), d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective (hors frais de transport de données relevant des réseaux LAN (local) et WAN (longue distance)) ;

* l'estimation des dépenses salariales des personnels (hors CAS pensions) relevant des services bureautiques (tels que définis par le référentiel interministériel des activités des systèmes d'information et de communication).

- au dénominateur : le nombre de postes bureautiques correspondant au nombre d'agents utilisateurs en services déconcentrés (dont CIO d'État, circonscriptions du premier degré) et en administration centrale, augmenté du nombre des personnes non agents de l'État bénéficiant d'un équipement bureautique (chargés de missions temporaires, consultants, stagiaires, etc.) en administration centrale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficacité bureautique

La crise sanitaire a conduit à modifier la politique d'équipement du ministère en matière de bureautique avec pour objectif d'équiper en totalité les agents de l'administration centrale et des services déconcentrés en matériel mobile pour permettre le travail à distance, conformément aux instructions du 5^{ème} comité interministériel de la transformation publique (CITP).

En 2023, l'indicateur d'efficacité bureautique s'élève à 1 029 € par poste de travail, un chiffre sensiblement supérieur à la réalisation 2022 (946 € par poste de travail). Cette hausse résulte notamment de l'acquisition de matériels informatique et téléphoniques liée à la première vague du transfert des gestionnaires d'AED et AESH.

INDICATEUR

3.3 - Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio SUN/Poste de travail	m ² /poste de travail	12,6	12,5	12,6	12,6	cible atteinte	20,2
Ratio entretien courant/SUB	€/m ²	11,5	12,1	12,2	13,7	absence amélioration	12,4
Ratio entretien lourd/SUB	€/m ²	25,8	36,6	29,4	39,1	absence amélioration	27

Commentaires techniques

Source des données : SG-SAAM

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF-2POP-23-3002 du 13 avril 2023 (guide méthodologique de la performance).

À compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif ou mis à disposition gratuitement, soit :

- pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES, BESLON et de l'IHEEF) ;
- pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service inter-académique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champ : les logements, les parkings, les sites des opérateurs de l'enseignement scolaire, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 354 « Administration territoriale de l'État »).

Les surfaces

SUN (surfaces utiles nettes) et SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application RT via l'application OAD pour les services déconcentrés et du SPSI pour l'administration centrale (données actualisées au 31/12/2017).

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB mais ne sont pas prises en compte dans les SUN.

Ratio SUN / Poste de travail et à compter du PAP 2024 ratio SUB / Résident

Le nombre de postes de travail correspond aux résidents administratifs des locaux retenus pour les calculs de surfaces ci-dessus exerçant une activité régulière, à temps complet ou partiel. Il s'agit des agents, des consultants, des personnels externes, des intérimaires, des stagiaires, exclusion faite des agents techniques des services généraux (agents techniques de maintenance et d'exploitation, agents d'entretien, personnel de restauration, agents de sécurité, hôtesse d'accueil et d'orientation, agents courrier, jardiniers, reprographes, chauffeurs).

La circulaire du 8 février 2023 de la DIE sur la nouvelle doctrine de la politique immobilière de l'État et la mesure des surfaces et de l'occupation définit des notions nouvelles de résidents, de position de travail et de surface de bureau aménageable, ainsi qu'un seul ratio à valeur normative, le ratio d'optimisation immobilière exprimé en m² / résident. Conformément à cette circulaire, le sous-indicateur 3.3 « efficacité de la gestion immobilière-1-ratio SUN/poste de travail » est modifié comme suit : 3.3 « efficacité de la gestion immobilière-1-ratio SUB/nombre de résidents » à partir du PAP 2024.

L'assiette du sous-indicateur est donc modifiée. Le ratio SUB en numérateur (en lieu et place de SUN) et le dénominateur « nombre de résidents » qui se substitue à « postes de travail ». La notion de résident et son décompte sont définis dans l'annexe de la circulaire susmentionnée

Afin de préserver la comparabilité des données entre les PAP et RAP, l'unité de décompte présentée en RAP 2023 demeure le ratio SUN/poste de travail.

Depuis janvier 2016, les données utilisées sont extraites de deux nouveaux outils informatiques métiers déployés par la DIE dans les administrations centrales et les services déconcentrés :

- « Référentiel Technique » (RT) pour la saisie de données, sur la base de l'inventaire CHORUS REFEX ;
- « Outil d'aide au diagnostic » (OAD) pour les restitutions des données RT et CHORUS REFEX.

De plus, l'infocentre de la DIE permettra également d'effectuer des restitutions de CHORUS REFEX.

Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domanial)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoute pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

La DIE préconise d'évaluer les performances immobilières sur la base de la surface utile brute (SUB) qui s'associe au mieux à cette évolution.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la gestion immobilière

La gestion immobilière et le pilotage du parc s'inscrivent dans une stratégie globale d'amélioration du service, de la performance énergétique et d'optimisation de la dépense immobilière.

Occupation : ratio SUN/poste de travail

Le ratio 2023 est établi à 12,6 m² de surface utile nette (SUN) par poste de travail. Il est très proche des réalisations 2021 et 2022. Cette maîtrise reflète les effets conjugués d'une politique de densification des bâtiments en propriété de l'État, d'abandon de surfaces louées, de rationalisation immobilière et la poursuite de la prise en charge par le MENJ des CIO départementaux dont les départements se sont désengagés.

Coûts d'entretien courant et lourd

- Le coût de l'entretien courant par m² de surface utile brute (SUB) s'élève à 13,7 €/m² en 2022, soit +1,6 € par rapport à 2022. La situation est différente entre l'administration centrale et les services déconcentrés :
 - Pour les services déconcentrés, le coût d'entretien courant s'élève en 2023 à 9,8 €/m² contre 7,2 €/m² en 2022, avec une opération notable liée au déménagement de la DSDEN du Val d'Oise ;
 - Pour l'administration centrale, le ratio s'élève à 41,8 €/m² en 2023, contre 48,6 €/m² en 2022. Cette diminution s'explique principalement par un rythme de dépenses hors opérations exceptionnelles qui se normalise en 2023 après la reprise d'activité post crise sanitaire en 2022 ;
- Le coût de l'entretien lourd par m² de SUB s'élève à 39,1 €/m² en 2023, soit +2,5 € par rapport à 2022 :
 - Pour les services déconcentrés, le ratio 2023 est établi à 38,6 €/m², proche de celui constaté en 2022 (38,8 €/m²) ;

- Pour l'administration centrale, le ratio 2023 s'élève à 41,7 €/m², contre 24,3 €/m² en 2022. Cette évolution est notamment liée à l'opération de réfection de l'étanchéité des toitures du site Descartes, en phase d'achèvement.

L'année 2023 est marquée par une tendance à l'augmentation des prestations d'entretien courant et lourd, fortement impactées par la poussée inflationniste du prix des matériaux, des énergies et des fluides.

INDICATEUR

3.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	133	141	69	47	cible atteinte	47
SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	90	103	114	58	cible atteinte	58
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	17	12	24	18	cible atteinte	7
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	100	91	59	82	amélioration	64

Commentaires techniques

Source des données : SG-DNE - SG-SAAM

Mode de calcul :

Cet indicateur a été calculé à partir de données chiffrées portant sur un panel de projets informatiques et immobiliers prioritaires dont le détail est présenté ci-après.

Le taux d'écart budgétaire agrégé correspond à la part d'évolution du coût révisé rapporté au coût initial.

Le taux d'écart calendaire agrégé correspond au différentiel de durée entre la prévision initiale et révisée, rapporté à la durée initiale.

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF2PERF-22-3123 du 19 avril 2022 (guide méthodologique de la performance).

Il est à noter qu'à compter du PAP 2017, les sous-indicateurs des grands projets informatiques intègrent désormais les dépenses titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle (MCO).

Projets informatiques :

En PAP 2023, l'indicateur des grands projets informatiques intégrait le seul projet **OP@LE** (Outil de pilotage, financier et d'analyse des EPLE) qui concerne le déploiement du nouveau SI de gestion budgétaire et comptable en EPLE. Il répond aux évolutions réglementaires, notamment induites par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Les travaux préparatoires au projet (sous forme d'études) ont débuté en 2015. Les 35 000 utilisateurs sont les ordonnateurs, les agents comptables, les gestionnaires et les personnels des services d'intendance d'un EPLE.

Dans le présent document, l'indicateur des grands projets informatiques intègre également le grand projet porté par le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines (SEMSIRH) pour les personnels non enseignants, qui ont basculé pour leur gestion dans l'application RenoIRH,

Projets immobiliers :

Désignation des projets immobiliers	Année d'initialisation du projet	Durée initiale du projet	Durée révisée du projet	Coût initial du projet (M€)	Coût révisé du projet (M€)	Écart entre coût révisé et coût initial
		Nombre d'années	Nombre d'années	a	b	c=b-a
Réhabilitation du site de Descartes	2009	5	18	16,5	40	23,5
Rectorat de Créteil	2019	6	6	80,5	91,72	11,22
Rectorat de Versailles*	2022	6	7	118,25	122,97	4,72

* Hors Cour administrative d'appel

La réhabilitation du site « Descartes », qui abrite notamment l'administration centrale du MESR, concerne principalement la mise aux normes (sécurité incendie, électrique et ascenseurs), ainsi que la reconstruction de la façade d'un bâtiment (Langevin). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur validé par la préfecture de police de Paris qui définit l'ensemble des opérations à conduire. Ce site comprend un bâtiment (Boncourt) et divers éléments classés aux monuments historiques. Le financement de l'opération est majoritairement assuré par le programme 214 après retrait du BOP MENESR du CAS immobilier (P 723) sur plusieurs opérations d'envergure.

L'opération de construction dans la ZAC de l'Échat à Créteil d'un bâtiment domanial permettra le regroupement des services du rectorat de Créteil, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil.

Le projet Versailles Campus Lesseps prévoit le regroupement des services du rectorat, de la DSDEN, du CROUS et la construction de la cour administrative d'appel de Versailles sur le site actuel du rectorat. L'indicateur ne tient pas compte des financements au titre de la cour administrative d'appel, qui ne sont pas portés par le programme 214.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

Projets informatiques

Le détail des coûts et des durées de chacun des grands projets informatiques est explicité dans la justification au premier euro (JPE) des « Grands projets informatiques ». Comme indiqué dans les précisions méthodologiques, le périmètre des dépenses pris en compte dans cet indicateur intègre depuis 2017 les dépenses de titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle.

Projets immobiliers

Le coût à terminaison et la durée des grands projets immobiliers en 2023 :

- Administration centrale

S'agissant du projet de « Réhabilitation du site Descartes » (administration centrale du MESRI), le coût global de la réhabilitation du site, qui s'échelonne jusqu'en 2030, s'élève à 40 M€ en tenant compte de la rénovation du bâtiment Boncourt, de la mise aux normes du restaurant administratif, de la réhabilitation des amphithéâtres, des travaux d'encloisonnement coupe-feu, de la densification du site, de la réhabilitation du bâtiment Monge et de la restructuration de l'entrée principale et accessibilité PMR.

L'étude visant à définir le programme de densification du site Descartes a été achevée et permet de confirmer la capacité d'accueil cible du site après densification.

Les études relatives aux travaux de mise aux normes des systèmes de « sécurité-incendie », directement issues du schéma directeur immobilier, ont été réalisées en 2020. Les travaux ont débuté en septembre 2021 après un retard lié à la crise sanitaire. Ils se sont poursuivis durant l'année 2022 selon le calendrier prévisionnel et s'achèveront courant 2024.

Un schéma directeur d'amélioration de la sécurité incendie et de l'accessibilité du site Descartes est actuellement en cours de finalisation. Il tiendra compte de la rationalisation de l'occupation des espaces, liée notamment à la mise en œuvre du télétravail mais également des contraintes liées aux bâtiments classés.

- Services déconcentrés

A Créteil, le projet de regroupement des services du rectorat, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) se poursuit. L'opération consiste à construire 20 000 m² de surface de plancher afin d'accueillir 1 120 agents. Son coût, validé en conférence de l'immobilier public du 16 février 2017, était évalué à 80,50 M€. Ce montant a été réévalué à 91,72 M€ en raison du contexte économique, des difficultés d'approvisionnement et de l'augmentation des coûts des matériaux. La livraison est prévue pour la fin octobre 2024.

S'agissant du rectorat de Versailles, le projet « campus Lesseps » a été validé en conférence nationale de l'immobilier public en 2022 pour un coût initial estimé à 118,3 M€. L'opération prévoit un regroupement des services du rectorat, de la DSDEN, du CROUS. Le budget prévisionnel avait été réactualisé à 123 M€. La

trajectoire est susceptible d'évolutions du fait de l'introduction d'une phase de négociation supplémentaire, dans le cadre d'un marché global de performances. La livraison complète est estimée pour 2028.

INDICATEUR

3.5 - Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	4,2	2,77	Non déterminé	3,85	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Champ : Services centraux et déconcentrés du MENJ (périmètre éducation nationale seule jusqu'en 2021), du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche (MESR) et du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) - (France métropolitaine + DROM + COM)

Mode de calcul :

Cet indicateur permet d'estimer les économies d'achats potentielles résultant d'une stratégie ministérielle en utilisant les leviers d'actions mis à la disposition des acheteurs (nationaux et académiques) issus de la mutualisation, de la standardisation, de l'ajustement au juste besoin, de la négociation, de l'externalisation, d'une approche « coût global », etc. Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF 2PERF-22-3123 du 19 avril 2022 (guide méthodologique de la performance).

L'indicateur est décliné au niveau de la Direction des achats de l'État (DAE) (indicateur 3.1 « Économies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE » du P218 composé de trois sous-indicateurs dont un permettant de suivre la consolidation interministérielle de la performance de la fonction achat : « Économies achats consolidées tous ministères ») et au niveau des ministères.

La méthode de calcul des économies d'achats interministériels et ministériels est identique à celle indiquée en PAP 2023. Les économies d'achats concernent deux grands types de projets achats :

- la performance des marchés ou assimilés, qu'il s'agisse de nouveaux marchés ou de marchés de renouvellement ;
- des actions de progrès qu'il s'agisse de l'optimisation de l'utilisation d'un marché ou de politiques de consommations différentes dans le cadre d'un marché existant.

Concernant les projets de type « marchés ou assimilés », la méthode de calcul est fondée sur la comparaison entre les prix obtenus après intervention de l'acheteur dans le cadre des nouveaux marchés (montant nouveau), et le montant de référence qui peut être :

- les prix ou situations des précédents marchés dans le cas d'un renouvellement (prix historiques) ;
- les prix « de référence » identifiés sur la base d'un parangonnage (benchmark) préalable pour la prise en compte de nouveaux besoins, d'une estimation, du budget ou de la moyenne des offres.

Les évolutions décrites dans le PAP 2022 continuent à s'appliquer.

Depuis l'exercice 2019, les gains réalisés sur les marchés interministériels ne sont plus comptabilisés dans les résultats des ministères. En effet, les résultats en matière d'économie achat doivent permettre d'évaluer uniquement l'action des acheteurs ministériels. Par conséquent, **il a été décidé de limiter l'assiette de calcul au périmètre directement pris en charge**. Néanmoins, lorsque les ministères concluent un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre, ils peuvent être autorisés, par exception, à comptabiliser les gains supplémentaires issus de la remise en concurrence qu'ils auraient effectuée.

En 2019 et en 2020 le SI APPACH a été mis en place. Il s'agit d'un outil de pilotage des achats de l'État qui prend en compte toutes les phases d'un marché :

- sourcing : rencontre de candidats potentiels, mise à jour de cahiers des charges à l'état de l'art, captation d'innovations ;
- programmation : collecte des projets de marchés et des calendriers associés et consolidation des projets identifiés précédemment ;
- performance : saisie des économies achats et des clauses sociales ;
- planification : pilotage d'un portefeuille de projets de marchés et définition des calendriers de travail par projet.

En 2021 et 2022, le déploiement de l'outil s'est accéléré. La DAE a fait évoluer les fonctionnalités de l'outil pour développer certaines briques fonctionnelles. La brique « contrat » a notamment fait l'objet d'une attention particulière afin de rendre compte de la performance achat en 5 axes : économie, accès des PME, responsabilité environnementale et sociale et innovation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.5 : Efficience de la fonction achat

En lien avec les orientations de la direction des achats de l'État (DAE), la politique d'achat du secrétariat général des trois ministères intervient sur les différents leviers qui permettent d'accroître la performance économique des achats. L'année 2023 a été marquée par la continuité de la montée en charge de l'aide au pilotage des achats, à travers la poursuite du déploiement du SI APPACH qui fiabilise et consolide les informations achats au sein d'un seul et même outil, interconnecté avec les systèmes déjà en place. Des formations ont permis d'accompagner les acheteurs des services déconcentrés, particulièrement dans la saisie de la performance, et de faciliter leur appropriation de l'outil. L'administrateur SI Achats permet, quant à lui, de renforcer le pilotage des outils et de constituer une interface entre les services du ministère et le support SI interministériel. Enfin, l'application « base des marchés de la mission achats » (BDM MDA) qui suit l'exécution financière des marchés, s'est enrichie d'alertes spécifiques relatives à la surveillance des montants en AE et CP de chaque transaction.

Depuis le 12 juillet 2022, la DAE a lancé le portail APPROch, interfacé avec APPACH, dans le cadre du projet de « Transformation numérique de la commande publique » (TNCP). Ce portail permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics, des établissements hospitaliers et des collectivités territoriales afin d'anticiper les consultations à venir dans leurs domaines d'activité. Toute entité soumise au code de la commande publique peut publier ses projets d'achats sur APPROch. La mise en ligne des projets de consultations sur APPROch vise à développer le dialogue entre les acheteurs et les entreprises candidates potentielles en permettant à celles-ci de mieux anticiper les besoins d'achats potentiels des trois fonctions publiques.

Comme pour 2022, la direction des achats de l'État a décidé de ne pas déclinier l'objectif global d'économie achats au niveau des ministères en 2023.

Pour le MENJ, le MESR et le MSJOP, le montant des économies achats constaté en exécution 2023 s'élève à 3,85 M€ réparti comme suit :

- 1,25 M€ au titre du *prorata temporis* 2023 des marchés notifiés en 2022 ;
- 2,6 M€ au titre du *prorata temporis* 2023 des marchés notifiés en 2023.

Principaux marchés notifiés en 2023 générateurs d'économies achats (en volumes sur 2023)

- Marché global de performance portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance technique du collège de Vahibé dans la commune de Mamoudzou. Montant total des économies TTC : 1 471 802,73 € (dont 858 552 € sur 2023) ;
- Réalisation de prestations d'expertise autour de l'intégration, du déploiement et du maintien en condition opérationnelle des produits et composants du SIRH, d'administration du SIRH, de support aux utilisateurs de niveau 2 et de rédaction de documentations d'utilisation (dites « Assistance aux opérations du programme SIRH ») pour le compte du MENJ. Montant total des économies TTC : 670 608,60 € (dont 447 072 € sur 2023) ;
- Réalisation de prestations de développement et de maintenance en mode AGILE du système d'information des ressources humaines du MENJ et prestations associées (Réalisation et Maintenance AGILE SIRH) :
 - Lot 2 : Montant total des économies TTC : 748 486,38 € (dont 374 243 € sur 2023) ;
 - Lot 1 : Montant total des économies TTC : 112 021,20 € (dont 56 011 € sur 2023) ;
- Travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie dans différents bâtiments parisiens de l'administration centrale du MENJ. Montant total des économies TTC : 289 771,16 € (dont 217 328 € sur 2023) ;
- Fourniture d'une infrastructure de communication ainsi que des prestations de supervision, d'exploitation, d'administration et de maintenance pour l'administration centrale du MENJ, MESRI, et MSJOP (RISAC). Montant total des économies TTC : 168 025,2 € (dont 112 017 € sur 2023) ;

- Réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) d'applications informatiques nationales de gestion et de pilotage pour les trois ministères. Montant total des économies TTC : 112 735,14 € (dont 93 946 € sur 2023) ;
- Travaux de mise en sûreté des sites académiques du rectorat de Lyon et de la DSDEN 69, menuiseries intérieures et agencement. Montant total des économies TTC : 41 282,40 € (dont 41 282,40 € sur 2023) ;
- Prestations d'assistance à la préparation de marchés dans le domaine de l'informatique : assistance au sourcing, à la rédaction de DCE, à l'analyse des offres et à la négociation, pour le compte des trois ministères. Montant total des économies TTC : 80 260,26 € (dont 40 130 € sur 2023) ;
- Mise à disposition d'outils de mesure d'audience des espaces numériques de travail (ENT) et réalisation de prestations associées pour le compte du MENJ et du MESR : Lot 2 : Assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage et l'animation du dispositif national de mesure d'audience des espaces numériques de travail (DNMA ENT) du 1^{er} degré et 2^d degré et Lot 1 : MEN-SG-MN-23028. Montant total des économies TTC : 125 626,50 € (dont 31 407 € sur 2023).

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	463 533 045 590 730 295	118			463 533 045 590 730 413	463 533 045
02 – Évaluation et contrôle	81 976 286 101 661 086	5 995 647 8 930 354		895 067	87 971 933 111 486 507	88 081 933
03 – Communication	10 207 266 13 274 322	4 825 465 7 660 753		800	15 032 731 20 935 875	15 032 731
04 – Expertise juridique	11 691 763 19 153 713	5 979 908 -2 646 430		700	17 671 671 16 507 983	17 671 671
05 – Action internationale	5 421 591 6 133 757	4 413 083 5 019 559		2 492 690 1 740 697	12 327 364 12 894 013	12 327 364
06 – Politique des ressources humaines	651 931 277 594 664 920	142 007 172 129 857 227		4 816 249	793 938 449 729 338 396	800 938 449
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		153 013 637 150 685 282	1 056 989 1 004 140		154 070 626 151 689 422	154 070 626
08 – Logistique, système d'information, immobilier	292 390 276 311 997 042	384 204 922 291 982 729	263 581 829 159 427 005	2 500 000 11 624 098	942 677 027 775 030 874	947 427 027
09 – Certification	185 239 695 145 731 841	28 260 505 23 702 521		4 605 979	213 500 200 174 040 340	213 500 200
10 – Transports scolaires		146 600		3 322 845 3 017 371	3 322 845 3 163 971	3 322 845
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	206 816 264 168 023 286	586			206 816 264 168 023 873	206 816 264
Total des AE prévues en LFI	1 909 207 463	728 700 339	264 638 818	8 315 535	2 910 862 155	2 922 722 155
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+358 400	-41 503 992 (hors titre 2)			-41 145 592	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+52 074 924	+158 702 635 (hors titre 2)			+210 777 559	
Total des AE ouvertes	1 961 640 787	1 118 853 335 (hors titre 2)			3 080 494 122	
Total des AE consommées	1 951 370 261	615 339 298	160 431 145	26 700 961	2 753 841 666	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	463 533 045 590 730 295	273			463 533 045 590 730 568	463 533 045
02 – Évaluation et contrôle	81 976 286 101 661 086	5 995 647 8 700 060	30 754	895 067	87 971 933 111 286 968	88 081 933
03 – Communication	10 207 266 13 274 322	4 825 465 7 567 008		800	15 032 731 20 842 130	15 032 731

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
04 – Expertise juridique	11 691 763 19 153 713	5 979 908 -2 620 713		700	17 671 671 16 533 700	17 671 671
05 – Action internationale	5 421 591 6 133 757	4 413 083 4 990 483		2 492 690 1 748 545	12 327 364 12 872 785	12 327 364
06 – Politique des ressources humaines	651 931 277 594 664 920	133 307 172 121 981 408		4 630 905	785 238 449 721 277 233	792 238 449
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		153 013 637 150 685 282	1 056 989 1 004 140		154 070 626 151 689 422	154 070 626
08 – Logistique, système d'information, immobilier	292 390 276 311 997 042	338 147 818 308 497 727	158 744 347 169 722 016	8 400 000 21 534 171	797 682 441 811 750 955	802 432 441
09 – Certification	185 239 695 145 731 841	28 260 505 25 823 378		4 571 771	213 500 200 176 126 989	213 500 200
10 – Transports scolaires		125 994		3 322 845 3 017 371	3 322 845 3 143 365	3 322 845
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	206 816 264 168 023 286	449			206 816 264 168 023 735	206 816 264
Total des CP prévus en LFI	1 909 207 463	673 943 235	159 801 336	14 215 535	2 757 167 569	2 769 027 569
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+358 400		-41 013 508 (hors titre 2)		-40 655 108	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+52 074 924		+47 624 294 (hors titre 2)		+99 699 218	
Total des CP ouverts	1 961 640 787		854 570 892 (hors titre 2)		2 816 211 679	
Total des CP consommés	1 951 370 261	625 751 350	170 756 910	36 399 329	2 784 277 850	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	441 654 082 561 753 902	108 116				441 654 082	441 674 082 561 862 018
02 – Évaluation et contrôle	78 106 969 95 987 259	5 827 647 8 140 379	30 754	996 301		83 934 616	84 024 616 105 154 694
03 – Communication	9 725 479 13 445 067	4 825 465 4 612 787		3 074		14 550 944	14 550 944 18 060 928
04 – Expertise juridique	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 270 687		1 800		17 119 814	17 119 814 38 909 637
05 – Action internationale	5 165 689 6 534 250	3 995 298 4 464 712		2 492 690 1 953 913		11 653 677	11 653 677 12 952 875
06 – Politique des ressources humaines	621 159 835 560 426 891	95 798 572 119 651 769		3 696 491		716 958 407	723 248 407 683 775 151
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 649 036 147 768 549				149 649 036	149 649 036 147 768 549
08 – Logistique, système	278 589 327	297 347 743	140 743 775	2 500 000		719 180 845	720 660 845

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
d'information, immobilier	318 910 297	273 617 546	268 951 846	39 004 746	780 000		901 264 435
09 – Certification	176 496 301 136 860 720	28 260 505 27 080 444		4 138 436		204 756 806	204 756 806 168 079 599
10 – Transports scolaires		141 082		3 322 845 2 949 682		3 322 845	3 322 845 3 090 764
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	197 054 446 162 712 320	254				197 054 446	197 054 446 162 712 574
Total des AE prévues en LFI	1 819 092 034	591 684 174	140 743 775	8 315 535	0	2 559 835 518	2 567 715 518
Total des AE consommées	1 875 267 856	605 856 325	268 982 600	52 744 442	780 000		2 803 631 223

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	441 654 082 561 753 902	107 962				441 654 082	441 674 082 561 861 864
02 – Évaluation et contrôle	78 106 969 95 987 259	5 827 647 8 630 145		996 301		83 934 616	84 024 616 105 613 706
03 – Communication	9 725 479 13 445 067	4 825 465 4 866 916		3 074		14 550 944	14 550 944 18 315 057
04 – Expertise juridique	11 139 906 18 637 150	5 979 908 20 235 832		1 800		17 119 814	17 119 814 38 874 782
05 – Action internationale	5 165 689 6 534 250	3 995 298 4 492 674		2 492 690 1 995 015		11 653 677	11 653 677 13 021 939
06 – Politique des ressources humaines	621 159 835 560 426 891	95 798 572 124 455 242		3 189 146		716 958 407	723 248 407 688 071 280
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 649 036 147 768 549				149 649 036	149 649 036 147 768 549
08 – Logistique, système d'information, immobilier	278 589 327 318 910 297	311 375 649 303 375 812	156 588 753 155 995 088	7 000 000 39 776 453	780 000	753 553 729	755 033 729 818 837 650
09 – Certification	176 496 301 136 860 720	28 260 505 25 662 288		4 138 165		204 756 806	204 756 806 166 661 173
10 – Transports scolaires		133 800		3 322 845 2 949 682		3 322 845	3 322 845 3 083 482
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	197 054 446 162 712 320	254				197 054 446	197 054 446 162 712 574
Total des CP prévus en LFI	1 819 092 034	605 712 080	156 588 753	12 815 535	0	2 594 208 402	2 602 088 402
Total des CP consommés	1 875 267 856	639 729 475	155 995 088	53 049 637	780 000		2 724 822 056

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 875 267 856	1 909 207 463	1 951 370 261	1 875 267 856	1 909 207 463	1 951 370 261
Rémunérations d'activité	1 163 518 876	1 167 762 875	1 206 522 713	1 163 518 876	1 167 762 875	1 206 522 713
Cotisations et contributions sociales	668 349 115	695 846 051	688 411 096	668 349 115	695 846 051	688 411 096
Prestations sociales et allocations diverses	43 399 865	45 598 537	56 436 452	43 399 865	45 598 537	56 436 452
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	605 856 325	728 700 339	615 339 298	639 729 475	673 943 235	625 751 350
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	450 089 801	571 518 917	454 139 239	483 962 950	516 761 813	464 551 290
Subventions pour charges de service public	155 766 524	157 181 422	161 200 059	155 766 525	157 181 422	161 200 059
Titre 5 – Dépenses d'investissement	268 982 600	264 638 818	160 431 145	155 995 088	159 801 336	170 756 910
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	230 483 614	263 581 829	113 714 183	115 393 438	158 744 347	118 600 579
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	38 498 986	0	45 712 822	40 601 650	0	51 152 191
Subventions pour charges d'investissement	0	1 056 989	1 004 140	0	1 056 989	1 004 140
Titre 6 – Dépenses d'intervention	52 744 442	8 315 535	26 700 961	53 049 637	14 215 535	36 399 329
Transferts aux ménages	337 972	0	228 457	303 061	0	241 656
Transferts aux entreprises	1 838 750	0	1 904 940	1 817 250	0	1 959 190
Transferts aux collectivités territoriales	38 058 819	5 822 845	13 913 689	39 555 049	11 722 845	23 697 901
Transferts aux autres collectivités	12 508 901	2 492 690	10 653 876	11 374 277	2 492 690	10 500 582
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	780 000	0	0	780 000	0	0
Dotations en fonds propres	780 000	0	0	780 000	0	0
Total hors FdC et AdP		2 910 862 155			2 757 167 569	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+52 433 324			+52 433 324	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+117 198 643			+6 610 786	
Total*	2 803 631 223	3 080 494 122	2 753 841 666	2 724 822 056	2 816 211 679	2 784 277 850

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	13 496 294	310 000	358 400	13 496 294	310 000	358 400
Autres natures de dépenses	33 214 458	11 550 000	-41 503 992	34 318 891	11 550 000	-41 013 508
Total	46 710 752	11 860 000	-41 145 592	47 815 185	11 860 000	-40 655 108

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		369 158		369 158				
03/2023		252 208		252 208				
04/2023		174 768		174 768				
05/2023		136 605		136 605				
06/2023		171 100		171 100				
07/2023		163 459		163 459				
08/2023		103 604		103 604				
09/2023		104 742		104 742				
10/2023		143 119		143 119				
11/2023		94 257		94 257				
12/2023		216 202		216 202				
01/2024		42 899		42 899				
Total		1 972 121		1 972 121				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		460 116		460 116				
03/2023		65 165		65 165				
04/2023		852 265		852 265				
05/2023	255 720	407 223	255 720	407 223				
06/2023		26 990		26 990				
07/2023		212 205		212 205				
08/2023		478 535		478 535				
09/2023		97 381		487 865				
10/2023		709 475		709 475				
11/2023	32 680	1 233 427	32 680	1 333 427				
12/2023	70 000	6 493 782	70 000	6 493 782				
01/2024		21 987		21 987				
Total	358 400	11 058 552	358 400	11 549 036				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	13 000 000		13 000 000					

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total	13 000 000		13 000 000					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		144 541 785						
Total		144 541 785						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2023	439 957	51 823 698	439 957	82 562 205				
Total	439 957	51 823 698	439 957	82 562 205				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/03/2023		2 555 692		6 116 100				
Total		2 555 692		6 116 100				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2023						33 627 602		33 627 602
09/12/2023						20 907 063		20 907 063
Total						54 534 665		54 534 665

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	315 737	9 110 703	315 737					946 443
20/11/2023	237 971	303 719	237 971	303 719				
Total	553 708	9 414 422	553 708	303 719				946 443

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	5 837 547		5 837 547					
20/11/2023	243 712		243 712					
09/12/2023	32 000 000		32 000 000					
Total	38 081 259		38 081 259					

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						49 632 962		40 411 287
Total						49 632 962		40 411 287

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	52 433 324	221 366 270	52 433 324	102 503 181		104 167 627		95 892 395

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	463 533 045 590 730 295	118	463 533 045 590 730 413	463 533 045 590 730 295	273	463 533 045 590 730 568
02 – Évaluation et contrôle	81 976 286 101 661 086	5 995 647 9 825 421	88 081 933 111 486 507	81 976 286 101 661 086	5 995 647 9 625 882	88 081 933 111 286 968
03 – Communication	10 207 266 13 274 322	4 825 465 7 661 553	15 032 731 20 935 875	10 207 266 13 274 322	4 825 465 7 567 808	15 032 731 20 842 130
04 – Expertise juridique	11 691 763 19 153 713	5 979 908 -2 645 730	17 671 671 16 507 983	11 691 763 19 153 713	5 979 908 -2 620 013	17 671 671 16 533 700
05 – Action internationale	5 421 591 6 133 757	6 905 773 6 760 257	12 327 364 12 894 013	5 421 591 6 133 757	6 905 773 6 739 028	12 327 364 12 872 785
06 – Politique des ressources humaines	651 931 277 594 664 920	142 007 172 134 673 476	800 938 449 729 338 396	651 931 277 594 664 920	133 307 172 126 612 313	792 238 449 721 277 233
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		154 070 626 151 689 422	154 070 626 151 689 422		154 070 626 151 689 422	154 070 626 151 689 422
08 – Logistique, système d'information, immobilier	292 390 276 311 997 042	650 286 751 463 033 832	947 427 027 775 030 874	292 390 276 311 997 042	505 292 165 499 753 914	802 432 441 811 750 955
09 – Certification	185 239 695 145 731 841	28 260 505 28 308 500	213 500 200 174 040 340	185 239 695 145 731 841	28 260 505 30 395 148	213 500 200 176 126 989
10 – Transports scolaires		3 322 845 3 163 971	3 322 845 3 163 971		3 322 845 3 143 365	3 322 845 3 143 365
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	206 816 264 168 023 286	586	206 816 264 168 023 873	206 816 264 168 023 286	449	206 816 264 168 023 735
Total des crédits prévus en LFI *	1 909 207 463	1 001 654 692	2 910 862 155	1 909 207 463	847 960 106	2 757 167 569
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+52 433 324	+117 198 643	+169 631 967	+52 433 324	+6 610 786	+59 044 110
Total des crédits ouverts	1 961 640 787	1 118 853 335	3 080 494 122	1 961 640 787	854 570 892	2 816 211 679
Total des crédits consommés	1 951 370 261	802 471 404	2 753 841 666	1 951 370 261	832 907 589	2 784 277 850
Crédits ouverts - crédits consommés	+10 270 526	+316 381 931	+326 652 457	+10 270 526	+21 663 303	+31 933 828

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 4 339 873 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 909 207 463	1 001 654 692	2 910 862 155	1 909 207 463	847 960 106	2 757 167 569
Amendements	0	0	0	0	0	0

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
LFI	1 909 207 463	1 001 654 692	2 910 862 155	1 909 207 463	847 960 106	2 757 167 569

Bien qu'il n'y ait aucun écart entre le PLF et la LFI, plusieurs amendements ont été adoptés afin de modifier l'enveloppe de crédits du programme 214 telle qu'inscrite au PLF :

- l'amendement II-1682 adopté par l'Assemblée nationale a minoré le programme d'un montant de -80 000 000 € en AE=CP en faveur du programme 230 afin de financer la revalorisation des AESH ;
- l'amendement II-2879 adopté par l'Assemblée nationale a rétabli les crédits gagés sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » compte tenu du gage de l'amendement II-1682 ;
- l'amendement II-454 adopté par le Sénat a minoré le programme d'un montant de -2 000 000 € en AE=CP en faveur du programme 143 au titre de la communication sur les formations et les métiers du vivant ;
- l'amendement II-63 adopté par le Sénat a minoré le programme d'un montant de -10 000 000 € en AE=CP en faveur du programme 230 afin d'octroyer des moyens supplémentaires à l'Éducation nationale pour permettre à chaque enfant en situation de handicap d'avoir accès à du matériel pédagogique adapté ;
- l'amendement n° 372 adopté par l'Assemblée nationale a majoré les crédits du programme de +12 000 000 € en AE=CP afin de rétablir les crédits de la mission « Enseignement scolaire » tels qu'issus de la première lecture de l'Assemblée nationale.

Finalement, la somme des modifications apportées par les amendements est nulle.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Divers mouvements réglementaires ont modifié le montant des crédits ouverts :

Titre 2 : **+52,1 M€ en AE=CP +115 ETPT**

- **Transferts et virements** : +6 634 967 € en AE=CP et +115 ETPT

Les décrets de transfert n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 ont opéré :

- deux transferts entrants d'un montant de +705 000 € en AE et en CP et +12 ETPT en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires », destinés au dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert entrant d'un montant de +204 998 € en AE et en CP et +3,5 ETPT en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » afin de financer le transfert des assistants au sein des délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation pour les régions Hauts-de-France, Grand-Est, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- un transfert sortant de -69 692 € en AE et en CP et -0,75 ETPT à destination du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et

égalité des chances » afin de permettre le financement temporaire d'un emploi au profit de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) ;

- deux transferts sortants d'un montant total de -286 598 € en AE et en CP, à destination du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » pour la poursuite du transfert du sport de haut niveau aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS).

Les décrets de virement n° 2023-510 du 27 juin 2023 et n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 ont réalisé :

- deux virements entrants d'un montant de +5 870 932 € en AE et en CP, en provenance du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire », dont :
 - 5 837 547 € en AE et en CP destiné au financement de la gestion par les rectorats des AESH ;
 - 33 385 € en AE et en CP pour le financement de la gestion par les rectorats des AESH et des AED ;
 - 100 ETPT ont été virés sous plafond ministériel ;
- un virement entrant de +210 327 € en AE et en CP, en provenance du programme 163 « Jeunesse et vie associative » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » afin d'assurer le financement des encadrants du Service national universel (SNU) rémunérés par les services déconcentrés.
- Répartition :
 - le décret n° 2023-1159 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits a ouvert 32 000 000 € en AE=CP sur le programme ;
 - l'arrêté du 6 décembre 2023 portant répartition de crédits a ouvert 13 000 000 € en AE=CP sur le programme.
- **Reports** : l'arrêté du 2 février 2023 portant report de crédits a abondé les crédits du programme à hauteur de +439 957 € en AE=CP au titre de crédits de crédits de fonds de concours non-consommés en 2022.

Hors titre 2 : 104,2 M€ en AE et -6,9 M€ en CP

- La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé 49 632 962 € en AE et 40 411 287 € en CP sur le programme ;
- Les décrets n° 2023-571 du 6 juillet 2023 et n° 2023-1158 du 9 décembre 2023 portant annulation de crédits ont annulé d'abord 33 627 602 € en AE=CP, puis 20 907 063 € en AE=CP destinés au remboursement à l'établissement Santé publique France d'un trop perçu sur le fonds de concours relatif à la lutte contre la Covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale.
- **Transferts : 9 414 422 € en AE et -642 724 € en CP**

Les décrets de transfert n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 ont opéré :

- un transfert entrant de +10 625 258 € en AE et en +300 000 € en CP en provenance du programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » de la mission « Conseil et contrôle de l'État », destiné au financement du projet Campus Lesseps au titre de la construction du nouveau siège de la cour administrative d'appel de Versailles ;

- deux transferts entrants de +358 663 € en AE et en CP en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire », dont :
 - +189 633 € en AE et en CP destiné au financement d'études d'intérêt commun ;
 - +169 030 € en AE et en CP destiné au financement d'une étude d'évolution des systèmes d'information des ministères chargés de l'agriculture et de l'éducation.

- quatorze transferts entrants de +335 704 € en AE et en CP destinés au financement de l'application Webinaire, permettant l'organisation de séminaires en ligne. La provenance est la suivante :
 - +143 267 € en AE et en CP en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
 - +39 914 € en AE et en CP en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
 - 31 623 € en AE et en CP en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » ;
 - 25 838 € en AE et en CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
 - 17 804 € en AE et en CP en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
 - 16 840 € en AE et en CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
 - 15 426 € en AE et en CP en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
 - 12 791 € en AE et en CP en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » ;
 - 11 441 € en AE et en CP en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publique » ;
 - 9 255 € en AE et en CP en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
 - 4 178 € en AE et en CP en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Culture » ;
 - 2 828 € en AE et en CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
 - 2 571 € en AE et en CP en provenance du programme 220 « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » ;
 - 1 928 € en AE et en CP en provenance du programme 308 « Protection des droits et libertés » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

- deux transferts entrants de +247 086 € en AE et en CP en provenance du programme 231 « Vie étudiante » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » afin de financer le développement de l'application AGLAE (gestion des aides aux étudiants) ;

- un transfert entrant de +31 407 € en AE et en CP, en provenance du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » de la mission « Action extérieure de l'État », à destination du financement de la commission franco-camerounaise pluridisciplinaire sur l'implication de la France au Cameroun dans les représentations des mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) ;

- un transfert entrant de +30 000 € en AE et en CP provenant du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de l'infrastructure de gestion de clefs « Plateforme nationale de confiance numérique » ;

- un transfert entrant d'un montant de +313 € en AE et en CP provenant du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement d'un rétro-transfert au profit du ministère chargé de l'éducation suite à un trop-perçu lors d'un transfert antérieur pour l'utilisation du service d'impression du courrier (IMPRIMFiP) ;
- un transfert sortant d'un montant de -983 € en AE et en CP, à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » afin de financer l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;
- deux transferts sortants d'un montant de -79 766 € en AE et en CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » :
 - -14 883 € en AE et en CP pour le financement de l'utilisation de l'application de pilotage et de reporting pour la gestion interne des risques (AGIR) ;
 - -64 883 € en AE et CP afin de financer un marché de support de logiciel libre.
- un transfert sortant de -105 043 € en AE et en CP à destination du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour financer la gestion de la liaison des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) au réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- un transfert sortant de -397 470 € en AE et -129 358 € en CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement de la rénovation de la cité administrative de Nanterre ;
- un transfert sortant de -223 469 € en AE et en CP à destination du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » pour le financement de la plateforme de formation en ligne « MENTOR » ;
- quatre transferts sortants de -380 312 € en AE et en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du gouvernement » :
 - -2 649 € en AE et en CP destiné au financement de l'application Audioconférence permettant l'organisation des conférences à distance ;
 - -55 891 € en AE et en CP pour le financement du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
 - -78 842 € en AE et en CP pour le financement du produit OSMOSE, plateforme interministérielle d'animation des communautés professionnelles de l'État ;
 - -242 930 € en AE et en CP afin de financer le fonctionnement du produit RESANA, plateforme interministérielle de travail collaboratif.
- un transfert sortant de -454 413 € en AE et en CP à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » destiné au financement de prestations d'hébergement des baies du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à Toulouse ;
- un transfert sortant de -572 553 € en AE et en CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » pour financer les prestations d'hébergement du Centre informatique douanier à Osny.

- **Reports** : +198,9 M€ en AE et +88,7 M€ en CP :
 - l'arrêté du 20 janvier 2023 portant report de crédits abonde les crédits du programme de 144 541 785 € en AE au titre des autorisations d'engagements non-engagées en 2022 ;
 - l'arrêté du 2 février 2023 portant report de crédits reporte sur 2023 51 823 698 € en AE et +82 562 205 € en CP au titre de crédits de fonds de concours non-consommés en 2022 ;
 - l'arrêté du 3 mars 2023 portant report de crédits reporte 2 555 692 € en AE et 6 116 100 € en CP au titre de crédits généraux.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Des arrêtés de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits (hors reports) ont abondé les crédits T2 du programme à hauteur de 358 400 € en AE=CP et les crédits HT2 à hauteur de 13 030 673 € en AE et 13 521 157 € en CP. Les crédits se répartissent de la manière suivante :

Titre budgétaire	Code fonds	Libellé fonds	Rattachement AE	Rattachement CP	
HT2	2-2-00034	Recettes provenant de la rémunération des prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	1 629 291	1 629 291	
	2-2-00704	Produits de cession de biens mobiliers - métropole	326 522	326 522	
	2-3-00699	Produits des cessions de biens mobiliers	16 308	16 308	
	1-1-00170	Participation de la commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	20 311	20 311	
	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	2 189 526	2 189 526	
	1-2-00038	Participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration	4 884 680	4 884 680	
	1-2-00290	Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies	100 114	100 114	
	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	788 355	788 355	
	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative (P214)	339 680	339 680	
	1-3-00883	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation	427 067	427 067	
	1-2-00220	Participation de SPF au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 menée par le MENJS (dépenses HT2)	12 712	12 712	
	1-3-00189	Participation à des dépenses d'investissements - AE préalable (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)	0	490 484	
	1-2-00649	Investissement d'avenir PIA 4 / France 2030 : participation aux dépenses hors-titre 2	2 296 106	2 296 106	
	Sous-total HT2			13 030 673	13 521 157
	T2	1-1-00331	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	163 400	163 400
1-2-00689		Investissement d'avenir PIA 4 / France 2030 : participation aux dépenses de personnel	195 000	195 000	
Sous-total T2			358 400	358 400	
Total FDC - ADP P214			13 389 073	13 879 557	

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	9 546 037	45 527 468	55 073 505	9 546 037	37 842 739	47 388 776
Surgels	0	9 105 494	9 105 494	0	7 568 548	7 568 548
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	9 546 037	54 632 962	64 178 999	9 546 037	45 411 287	54 957 324

• Réserve de précaution :

La mise en réserve de crédits a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire n° 1BE-22-4110 du 30 novembre 2022 de la direction du budget. Le taux de mise en réserve sur les dotations de titre 2 a été fixé à 0,5 % et à 5 % sur les crédits hors masse salariale, à l'exception de deux briques : le taux appliqué à la brique « Autres dépenses de fonctionnement courant » a été majoré au bénéfice de la brique « Immobilier – Dépenses de l'occupant » afin de garantir le règlement des loyers.

Le calcul de la mise en réserve sur les opérateurs repose sur des taux différenciés : 0,5 % sur les dépenses de personnels et 5 % sur les autres dépenses.

La réserve de précaution sur les crédits du T2 s'établissait à 9 546 037 € en AE=CP.

La réserve de précaution initiale sur le HT2 s'élevait, en début de gestion, à 45 527 468 € en AE et 37 842 739 € en CP.

Un surgel est intervenu au mois de mai 2023 portant ainsi la réserve sur le HT2 du programme 214 à 54 632 962 € en AE et 45 411 287 € en CP.

Un dégel de 5 000 000 € en AE=CP en HT2 est intervenu ensuite sur le programme.

Le reste de la réserve de précaution a entièrement été annulé par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

• Fongibilités

Plusieurs mouvements de fongibilité asymétrique ont été réalisés pour un montant total de 4 339 873 € en AE=CP.

Une mesure de fongibilité asymétrique au titre de la revalorisation des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) :

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a engagé, en 2022, une revalorisation de ses personnels de la filière ITRF affectés sur des fonctions informatiques. Au-delà de cette revalorisation, il s'agissait d'engager une convergence indemnitaire avec la filière administrative et de réduire les disparités existantes entre les indemnités de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) des différentes académies.

Cette revalorisation indemnitaire s'est étendue, en 2023, à l'ensemble des personnels de la filière ITRF.

Cette mesure a concerné les ITRF exerçant dans les cinq opérateurs sous tutelle du MENJ et a été évaluée à 965 000 € selon la ventilation suivante :

- CANOPE : 335 129 € ;
- CEREQ : 81 778 € ;
- CNED : 260 726 € ;
- FEI : 85 520 € ;

- ONISEP : 201 847 €.

Une mesure de fongibilité asymétrique au titre de la mise à disposition de personnels à l'Association d'entraide (AE) :

La convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2020 - 2024, conclue le 15 septembre 2020, entre les ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'une part, et l'association d'entraide d'autre part, a acté le versement, en son article 3, d'une subvention au titre de l'action sociale pour les personnels de l'administration centrale recouvrant le remboursement des personnels de l'administration mis à disposition de l'association. Pour 2023, ce montant a été estimé à 900 000 €.

Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des frais de gestion de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

L'annexe du 5 février 2022 à la convention du 2 septembre 2011 conclue entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et Pôle emploi a acté le transfert de la gestion des dossiers d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) à Pôle emploi.

Pour assurer la gestion de ces dossiers, Pôle emploi facture au ministère chargé de l'éducation nationale des frais correspondant à 1,1 % des montants versés. Un mouvement de fongibilité a été réalisé pour un montant de 2 290 000 €.

Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des actions menées dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir :

Un mouvement, pour un montant de 184 873 €, a permis la couverture des dépenses de masse salariale de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) au titre des actions menées dans le cadre du PIA (Convention financière du 21 décembre 2018 portant avenant à la convention financière entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir du 14 janvier 2015).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	21,00	8,00	0,00	6,00	-2,00
1107 – Enseignants du 2nd degré	+1,00	93,00	86,00	+0,50	32,00	-54,50
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1111 – Personnels d'encadrement	+5,25	1 844,00	2 009,00	+1,00	1 667,00	-343,00
1112 – Personnels administratif, technique et de service	-2,42	22 890,00	24 234,00	+4,25	22 735,00	-1 503,25
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	+15,00	1 083,00	1 183,00	+9,00	1 099,00	-93,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1117 – Personnels éducatifs et médicaux sociaux	0,00	658,00	884,00	0,00	560,00	-324,00
Total	+18,83	26 589,00	28 404,00	+14,75	26 099,00	-2 319,75

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	0,00	-15,00	0,00	0,00	0,00
1107 – Enseignants du 2nd degré	0,00	0,00	-60,50	0,00	0,00	0,00
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1111 – Personnels d'encadrement	0,00	0,00	-164,75	-8,00	+21,33	-29,33
1112 – Personnels administratif, technique et de service	0,00	-4,00	+61,33	-219,00	-473,33	+254,33
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	0,00	+25,00	-3,00	+16,00	-19,00
1117 – Personnels éducatifs et médicaux sociaux	0,00	0,00	-38,00	-60,00	-64,00	+4,00
Total	0,00	-4,00	-191,92	-290,00	-500,00	+210,00

Les consommations retracées dans ces tableaux, exprimées en ETPT, intègrent l'effet en 2023 des mesures intervenues à la rentrée scolaire 2022, l'effet des mesures intervenues à la rentrée 2023 ainsi que l'impact des mesures intervenues en 2023 en année pleine (transferts).

Les consommations en ETPT traduisent, au-delà de l'impact des schémas d'emplois, un effet frictionnel variable d'une année sur l'autre lié à des variations saisonnières (sous consommation des contractuels pendant les vacances scolaires, remplacements...).

Dans la colonne « Mesures de transfert » sont comptabilisés en ETPT, le cas échéant, les transferts réalisés en 2023. Les transferts qui visent à ajuster les plafonds d'emplois par catégorie en fonction du constat des exécutions antérieures n'ont pas d'effet sur l'évolution des consommations.

La colonne 8 « Corrections techniques » prend en compte les changements de périmètre dans les décomptes opérés par catégorie d'emplois entre 2022 et 2023.

Ces changements de périmètre font l'objet, lorsqu'il s'agit d'un mouvement pérenne, de corrections techniques dans la LFI 2024.

Ainsi, la prise en charge de la gestion des emplois d'AED et d'AESH par les régions académiques s'est accompagnée d'un transfert d'emplois de gestionnaires du programme 141 vers le programme 214. Ces effectifs liés au décret de virement publié en 2023 représentent 100 ETPT en 2023. Le plafond d'emplois 2024 a été ajusté de 150 ETPT en LFI 2024 à titre de régularisation.

L'écart à la LFI en tenant compte des transferts intervenus en gestion est de - 2 320 ETPT soit 8,2 % du plafond du programme, plus important que l'écart observé en 2022 (-1 840 ETPT). Cet écart plus important s'explique principalement par une sous-consommation d'origine frictionnelle liée au rythme de recrutement des contractuels et à la fin des contrats des agents recrutés en 2022 au titre de la lutte anti covid.

Cette sous-consommation du plafond est également liée, en partie, à des facteurs techniques tenant aux règles de décompte des effectifs dans les systèmes d'information.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1111 – Personnels d'encadrement	337,00	21,00	9,00	249,00	0,00	9,00	-88,00	0,00
1112 – Personnels administratif, technique et de service	788,00	513,00	9,00	1 551,00	0,00	9,00	+763,00	-20,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	57,00	0,00	9,00	0,00	0,00	9,00	-57,00	+20,00
1117 – Personnels éducatifs et médicaux sociaux	117,00	28,00	9,00	129,00	0,00	9,00	+12,00	0,00
Total	1 299,00	562,00		1 929,00	0,00		+630,00	0,00

Les personnels du programme « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » participent à la conduite des politiques éducatives, de la jeunesse et des sports et à leur évaluation, aux expertises et au fonctionnement des services exerçant des fonctions d'État-major (services centraux et déconcentrés) et à la gestion des ressources humaines. Les différentes catégories d'emplois du programme participent à des degrés divers à ces missions.

Le solde des entrées/sorties s'élève à +630 ETP, supérieur de 630 ETP au schéma d'emplois prévu en LFI (schéma d'emplois stable). Cet écart s'explique par le décalage en 2023 de recrutements initialement prévus en 2022, et par le transfert de 150 emplois pour assurer la gestion des personnels AESH et AED. Les recrutements supplémentaires ont permis de renforcer les services déconcentrés sur les dispositifs ministériels prioritaires dans les domaines des ressources humaines, financier et achat, l'appui aux projets et aux chantiers de modernisation, ainsi que les domaines informatiques et de la transition énergétique.

SORTIES RÉALISÉES EN 2023

Les sorties (1 299 ETP) sont supérieures aux prévisions de la LFI de 316 ETP en lien avec des sorties plus importantes pour les catégories d'emplois des personnels d'encadrement (+201 ETP), des personnels éducatifs et médico-sociaux (+117 ETP), des personnels administratif, technique et de service (+19 ETP), mais les sorties s'avèrent moindres s'agissant des personnels de la jeunesse et des sports (-21 ETP).

Les sorties 2023 sont inférieures à celles observées en 2022 (2 597 ETP), année où l'on avait assisté au départ des agents contractuels recrutés en 2022 au titre de la lutte anti covid (1700 ETP).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2023

Les entrées réalisées sur ce programme s'élèvent à 1 929 ETP contre 983 inscrits en LFI (+946 ETP), en lien notamment avec les recrutements de personnels administratif, technique et de service opérés dans le cadre du report du schéma d'emplois 2022 et des transferts d'emplois de gestionnaires (+150 ETP issus du programme 141).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	3 035,33	2 978,00	0,00	0,00	-24,60	-33,86	-58,39	+24,53
Services régionaux	25 297,67	23 051,00	-4,00	0,00	-167,32	-256,14	-441,61	+185,47
Opérateurs	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	71,00	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	28 404,00	26 099,00	-4,00	0,00	-191,92	-290,00	-500,00	+210,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	2 942,00
Services régionaux	0,00	23 819,00
Opérateurs	0,00	0,00
Autres	0,00	72,00
Total	0,00	26 833,00

Dans la rubrique « Autres » figurent les emplois de l'Institut des hautes études de l'Éducation nationale et de la formation (IH2EF), service à compétence nationale, dont les personnels sont rémunérés par l'administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	7 317,00	7 748,00
02 – Évaluation et contrôle	1 031,00	957,00
03 – Communication	175,00	190,00
04 – Expertise juridique	231,00	236,00
05 – Action internationale	82,00	63,00
06 – Politique des ressources humaines	10 884,00	8 685,00
08 – Logistique, système d'information, immobilier	4 765,00	4 560,00
09 – Certification	1 401,00	1 454,00
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	2 518,00	2 206,00
Total	28 404,00	26 099,00
Transferts en gestion		+14,75

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
31,75	0,54	0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	1 163 518 876	1 167 762 875	1 206 522 713
Cotisations et contributions sociales	668 349 115	695 846 051	688 411 096
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	487 027 575	520 068 195	503 446 575
– Civils (y.c. ATI)	486 224 518	520 068 195	502 772 678
– Militaires	821 260		673 897
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	-18 202		
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	181 321 540	175 777 856	184 964 522
Prestations sociales et allocations diverses	43 399 865	45 598 537	56 436 452
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 875 267 856	1 909 207 463	1 951 370 261
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 388 240 281	1 389 139 268	1 447 923 687
FdC et AdP prévus en titre 2		310 000	

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DES PENSIONS

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions s'est élevé à 503,4 M€, dont 500,6 M€ au titre des pensions civiles (taux de 74,30 %) et 2,15 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux de 0,32 %).

L'écart à la LFI sur le CAS (-16,6 M€) représentant 3,2 % des crédits inscrits à ce titre s'explique notamment par un écart de socle sur le CAS, entre le CAS 2022 retenu lors de l'élaboration de la LFI et la consommation du CAS constatée en 2022.

PRESTATIONS SOCIALES EMPLOYEUR

Le montant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) s'élève à 10,1 M€, en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2022.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	1 353,88
Exécution 2022 hors CAS Pensions	1 388,24

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-34,36
– GIPA	-0,91
– Indemnisation des jours de CET	-3,71
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-29,75
Impact du schéma d'emplois	1,55
EAP schéma d'emplois 2022	-0,08
Schéma d'emplois 2023	1,63
Mesures catégorielles	22,65
Mesures générales	30,16
Rebasage de la GIPA	1,14
Variation du point de la fonction publique	24,87
Mesures bas salaires	4,15
GVT solde	5,51
GVT positif	7,48
GVT négatif	-1,97
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,12
Indemnisation des jours de CET	3,82
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-2,70
Autres variations des dépenses de personnel	33,06
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,39
Autres variations	31,66
Total	1 447,92

La ligne « débasage de dépenses au profil atypique » (-34,2 M€) correspond notamment au débasage des impacts COVID 2022 non soclés (-27,6 M€), aux rétablissements de crédits (+5,1 M€), à l'indemnisation au titre du compte épargne temps en 2023 (-3,6 M€) aux mouvements de fongibilités vers le hors titre 2 (-3,4 M€), ainsi qu'aux retenues pour grèves constatés en 2022 (+0,09 M€).

Le schéma d'emplois 2023 est principalement impacté par les recrutements de personnels administratif, technique et de service intervenus dans le cadre du report de schéma d'emplois 2022 (+1,6 M€).

Le GVT solde s'élève à 5,5 M€ (hors CAS pensions), correspondant à 0,38 % de la masse salariale du programme. Le GVT positif (7,48 M€ hors CAS pensions), soit 0,51 % de la masse salariale, est compensé pour partie par le GVT négatif pour un montant de -1,97 M€ hors CAS pensions, soit -0,13 % de la masse salariale.

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique - hors GIPA » (1,1 M€) correspond à la monétisation des jours de congé non pris (+3,8 M€) et aux atténuations de dépenses en 2023 liées aux rétablissements de crédits (-4,5 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » (+32,9 M€) correspond principalement au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (+9,4 M€), à l'aide au retour à l'emploi (+6,4 M€), à la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique (+6,5 M€), à la relance de l'apprentissage (+1,4 M€) ainsi que diverses variations des indemnités, prestations et cotisations.

A ces éléments conjoncturels s'ajoute une augmentation de la dépense concernant la prime de précarité (+2,6 M€) liée à la fin des contrats à durée déterminée des agents contractuels recrutés en 2022 au titre de la lutte anti covid.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1111 – Personnels d'encadrement	75 771	84 419	92 642	67 445	75 044	82 497
1112 – Personnels administratif, technique et de service	38 104	43 007	42 797	32 812	37 065	37 018
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	40 530	54 135	54 753	35 400	47 096	47 502
1117 – Personnels éducatifs et médicaux sociaux	37 997	46 871	54 164	31 995	39 918	46 690

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						2 630 710	3 946 065
Autres mesures catégorielles		A, B, C	Personnels BIATSS	09-2022	8	2 630 710	3 946 065
Mesures statutaires						1 766 136	3 027 662
Autres revalorisations des personnels dont revalorisation des fonctionnaires de catégorie B	8 239	A, B, C	Personnels BIATSS	06-2023	7	1 766 136	3 027 662
Mesures indemnitaires						18 257 592	18 281 920
Revalorisation des enseignants	124	A	Enseignants	09-2023	4	12 164	36 492
Autres revalorisations des personnels du MENJ	19 765	A, B, C	Personnels BIATSS	01-2023	12	18 245 428	18 245 428
Total						22 654 438	25 255 647

Au total en 2023, les personnels relevant du programme 214 ont bénéficié de mesures catégorielles à hauteur de 22,7 M€ (hors CAS pensions).

Cette enveloppe permet de poursuivre le plan de requalification de la filière administrative du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ainsi que de revaloriser le régime indemnitaire, en vue de poursuivre la convergence interministérielle des filières administrative, technique et médico-sociale. L'enveloppe finance également l'extension de l'indemnité de sujétion spéciale en éducation prioritaire aux personnels médico-sociaux non affectés mais exerçant dans un établissement classé en REP+ et la revalorisation de la grille des personnels de catégorie.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

OP@LE

Le projet Op@le porte sur la refonte du système d'information de gestion financière et comptable dans une nouvelle architecture pour adapter le cadre comptable des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) (collèges et des lycées publics) à la nouvelle réglementation budgétaire et comptable.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Finances

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	25,42	13,41	7,12	7,40	4,38	6,23	12,68	15,36	8,35	11,87	14,62	13,19	12,96	20,76	72,85	72,85
Titre 2	2,72	2,72	0,51	0,51	0,47	0,47	2,13	2,13	0,86	0,86	2,21	2,21	1,57	1,57	8,35	8,35
Total	28,14	16,13	7,63	7,91	4,86	6,70	14,82	17,49	9,21	12,73	16,82	15,39	14,54	22,34	81,20	81,20

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	44,30	81,20	+83,29 %
Durée totale en mois	56	132	+135,71 %

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus intègrent notamment les coûts de rémunération liés à la MOE et aux indemnités de formation pour les formateurs académiques ; ceux liés aux équipes MOA et aux équipes-projet académiques (EP@C) ne sont pas ici comptabilisés.

Le coût du projet intègre la conduite du changement, particulièrement importante (35 000 utilisateurs pour un coût global estimé à 22 M€). Ce montant inclut les frais de déplacement des utilisateurs et des formateurs en académie, les indemnités des formateurs, les outils de formation développés par le titulaire dans le cadre du marché.

Les bénéfices attendus du projet Op@le sont :

- l'amélioration de la qualité comptable et la sécurisation des données ;
- la dématérialisation des pièces ;
- la réponse à l'obsolescence technologique permettant de meilleures performances et une meilleure interopérabilité ;
- une meilleure capacité d'évolution à la réglementation.

Le déploiement d'OP@LE va permettre de supprimer à terme les 8 000 serveurs mis à disposition par les collectivités pour permettre de faire fonctionner l'application actuelle GFC. Par ailleurs, la dématérialisation des processus financiers (commandes, factures, etc.) ainsi que la mise à disposition des comptes financiers vers l'infocentre DGFIP favorisent la réalisation d'économies : diminution de la consommation papier en EPLE, diminution des coûts de transport, suppression de la redevance des licences pour les logiciels de gestion des immobilisations des EPLE, diminution des frais d'archivage et de fournitures administratives afférentes. Le gain attendu après bascule de tous les établissements sur OP@LE est estimé à 4,5 M€ par an.

Fin 2023, l'application était déployée dans près de 1 500 établissements soit environ 20 % de la cible de déploiement. En février 2023, la dernière version d'Op@le mise en production a permis de couvrir l'ensemble du périmètre fonctionnel, finalisant ainsi la trajectoire initiale élaborée au démarrage du projet.

Par ailleurs, un premier accès à un outil décisionnel de restitution des données adossé à la solution a été ouvert aux utilisateurs et sera généralisé sur 2024.

Le calendrier du déploiement des établissements a été revu, pour une fin prévue en septembre 2025. En conséquence, la trajectoire budgétaire a été révisée et les montants alloués au projet ont été décalés, en partie, de 2023 vers 2024 et 2025.

Il est à noter qu'un faible écart existe avec le chiffrage indiqué dans le panorama des grands projets informatiques de la DINUM. C'est dû à une différence de périmètre entre les deux méthodes de calcul.

SIERH

Année de lancement du projet	2019
Financement	Programme 214
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	34,35	29,81	34,99	31,65	32,21	36,52	35,79	35,02	34,35	37,73	33,16	34,58	25,49	24,27	194,55	194,55
Titre 2	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	8,09	8,09	72,59	72,59
Total	47,25	42,71	47,89	44,55	45,11	49,42	48,69	47,92	47,25	50,63	46,06	47,48	33,58	32,36	267,14	267,14

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	192,37	267,14	+38,87 %
Durée totale en mois	74	74	

SIERH (HORS ENSEIGNANTS)

La trajectoire pluriannuelle se décompose désormais en deux chantiers majeurs :

1/ La nouvelle trajectoire SIRH hors enseignants (2019 - 2025) ;

2/ La trajectoire SIRH étendue à la population enseignante (2025 - 2029), portant sur l'extension du déploiement de la solution RenoIRH (ou d'une solution de progiciel de gestion intégrée équivalente) aux enseignants. À ce stade, l'étude permettant d'affermir le coût total du projet devrait aboutir au printemps 2024.

Programmation nouvelle trajectoire SIRH (hors enseignant)

À l'issue des travaux de transition consécutifs à l'arrêt du programme SIRHEN menés en coordination avec la DINUM, une nouvelle trajectoire SIRH a été actée par le ministère en octobre 2019. Elle répond à une stratégie rénovée de modernisation des SIRH ministériels, s'inscrivant dans les orientations interministérielles.

Les travaux de transition ont également conduit à mettre en place un nouveau cadre de pilotage opérationnel et budgétaire avec la création d'un service à compétence nationale : le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (SEMSIRH). Il est chargé de mettre en œuvre cette nouvelle trajectoire du SIRH et de réaliser les activités courantes liées à l'écosystème SIRH du ministère (maintien en conditions opérationnelles et mise en œuvre des évolutions).

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	AE	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	69,34	61,45	32,21	36,52	35,79	36,02	34,35	37,73	33,16	34,57	25,49	24,27	194,55	194,55
Titre 2	25,80	25,80	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	12,90	8,09	8,09	72,59	72,59
Total	95,14	87,25	45,11	49,42	48,69	47,92	47,25	50,63	46,06	47,48	33,58	32,36	267,14	267,14

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	192,37	267,14	+38,87 %
Durée totale en mois	74	74	0,00

En 2023, le ministère a consommé les crédits qui lui ont été alloués à hauteur de 34 352 045 M€ en AE et 37 732 906 M€ en CP. Les crédits complémentaires ont permis de couvrir principalement des engagements concernant la migration RenoIRH (plan d'amélioration RenoIRH et assistance utilisateurs renforcée), la mise en œuvre des mesures nouvelles de revalorisation des enseignants (socle, pacte) ainsi que le démarrage des travaux du projet de plateforme nationale de robotisation des processus RH (RPA).

Déclinaison analytique	Exécution 2023	
	AE	CP
Construction de la trajectoire SIRH	16 254 827 €	18 225 919 €
Sécurisation SIRH	6 536 €	15 651 €
Migration vers la solution interministérielle RenoIRH et Transfert J&S	7 381 995 €	7 561 891 €
Réurbanisation des SIRH et Mécanisme d'échanges des données	3 812 802 €	4 432 834 €
VIRTUO	4 354 210 €	5 394 856 €

<i>Pilotage et stratégie</i>	705 819 €	836 338 €
Maintenance des SIRH	15 822 350 €	17 194 731 €
Pilotage Transverse SIRH	1 316 283 €	1 433 540 €
Trajectoire enseignante	- €	- €
Délégations aux académies	200 400 €	200 400 €
EJBA et autres	758 185 €	678 316 €
<i>Total</i>	34 352 045 €	37 732 906 €

- **Migration RenoïRH :**

Suite à la bascule dans RenoïRH des populations administratives et techniques (135 000 dossiers), l'année 2023 a permis d'assurer une année complète en gestion dans le nouvel outil, conformément aux calendriers de gestion ministériels et en assurant les opérations de revalorisation salariale. Au regard des difficultés rencontrées par les services au cours de cette 1^{re} année de déploiement, en particulier sur la gestion en masse, un plan d'amélioration de la solution RenoïRH a été initié dès 2023 pour accompagner les services utilisateurs. Ce plan d'amélioration de la solution sera poursuivi en 2024, avec l'objectif partagé avec le Cisirh d'améliorer la productivité et de réduire les irritants, avant la prochaine vague de migration (SIRHEN).

Enfin, le comité d'orientation stratégique SIRH du 12 décembre 2023 a arrêté la date de bascule des populations de SIRHEN en novembre 2025 pour la paie de janvier 2026, afin de tirer les enseignements de la vague 1 et de sécuriser les opérations à réaliser en amont. Ce décalage d'un an par rapport à la prévision initiale génère un écart budgétaire estimé à 6 M€ qui fera l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting TOP50 partagé avec la DINUM.

- **Virtuo :**

En 2023 et 2024, le déploiement du module recrutement de Virtuo constitue une priorité. Le nouveau portail unique candidat remplace 70 portails de recrutements actuellement opérés en académie. En 2023, dans sa phase pilote, le déploiement de cette plateforme unifiée du recrutement en académie a débuté la mi-octobre pour les services de gestion de l'académie de Versailles, et mi-décembre pour ceux de l'académie Aix-Marseille. Afin d'être au rendez-vous de la rentrée 2024, la généralisation du module recrutement en académie est réalisée en deux temps : une première vague lors de la première semaine d'avril 2024, et une seconde lors de la semaine du 13 mai 2024.

- **Évolutions SIRH :**

1. Revalorisation des enseignants en 2023 (socle)

Les travaux prévus pour la rentrée scolaire 2023 sur la partie Socle ont tous été mis en production.

Des travaux sont en cours concernant la mise en place, dès la rentrée scolaire 2024, d'une évaluation des directeurs d'école et de l'avancement accéléré de ces derniers. Les travaux de réalisation ont été lancés en novembre 2023 pour une cible en production en mai 2024.

2. Revalorisation des enseignants en 2023 (Pacte)

En 2023, la mise en œuvre du Pacte dans le 2^d degré a fait l'objet d'évolutions dans l'outil STS Web et la mise en œuvre d'une démarche dématérialisée Colibris sur le 1^{er} degré. Au regard des enjeux de ce nouveau dispositif, un accompagnement a été maintenu à la suite de la mise en service des fonctionnalités de gestion du Pacte afin de traiter les signalements remontés aux académies par les chefs d'établissement et les services.

- **RPA (Robotic Process Automation) :**

S'appuyant pour moitié sur un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), le projet de création d'une plateforme nationale mutualisée portant un catalogue de processus RH robotisés et déployables à toutes les académies a été officiellement lancé le 9 novembre 2023. Cette instance a permis

de partager les objectifs du projet de mise à disposition d'une plateforme ministérielle de robotisation de processus RH, et de présenter la méthodologie de travail et les échéances de court terme : mise en place d'une gouvernance permettant de sélectionner les processus à robotiser, robotisation de deux processus prioritaires en cohérence avec les orientations de la DITP (génération des attestations Pôle Emploi et recouvrement des indus de paie). Ces robots seront généralisés à l'ensemble des académies dès 2024. Au total, l'objectif vise à atteindre une soixantaine de processus RH robotisés sur 3 ans.

Le chiffrage figurant dans le panorama des grands projets informatiques de l'État varie, dans de faibles proportions, par rapport à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessus. Cela s'explique par le décalage qui existe entre l'actualisation de la trajectoire budgétaire et la déclaration à la DINUM, mais également par le périmètre retenu. Les projets en phase de pré-étude ne sont pas intégrés au panorama.

SIERH ENSEIGNANTS

À partir de l'exercice 2025, les projets de la nouvelle trajectoire SIRH (2020-2025) seront achevés et entreront donc dans une phase de maintenance opérationnelle.

Le projet majeur de la trajectoire « enseignante » vise à assurer le remplacement des applications cœurs SIRH de gestion des populations enseignantes des 1^{er} et 2^d degrés (plus d'un million d'agents géré dans les logiciels « historiques » EPP & AGAPE). Elle vise par ailleurs à réurbaniser la totalité des applications « satellite » (en particulier celles du mouvement) afin de rationaliser le parc applicatif et créer un parcours « agent » cohérent et unifié autour du portail « Colibris - Mon Portail RH » et de l'application mobile eColibris. Plus généralement, l'objectif est d'outiller l'ensemble des processus de gestion sans rupture de la chaîne. À l'issue de cette trajectoire, le ministère sera en mesure d'assurer le décomissionnement des applications « historiques ».

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,46	201,46	201,46	201,46
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,41	56,41	56,41	56,41
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,87	257,87	257,87	257,87

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	257,87	257,87	0,00
Durée totale en mois	60	60	0,00

La programmation de l'extension aux populations enseignantes de la solution RenoiRH (ou d'une solution de progiciel de gestion intégrée équivalente) nécessite l'affermissement du coût total du projet. Une première estimation est incluse et sera actualisée à l'issue de la pré-étude en cours avec le Cisirh (fin du premier trimestre 2024).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 123 193 208	CP ouverts en 2023 * (P1) 858 910 765
AE engagées en 2023 (E2) 802 471 404	CP consommés en 2023 (P2) 832 907 589
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 285 635 644	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 649 076 267
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 35 086 160	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 183 831 322

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 640 068 288				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) -58 906				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 640 009 382	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 649 076 267	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) -9 066 885
AE engagées en 2023 (E2) 802 471 404	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 183 831 322	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 618 640 082
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 609 573 197
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 150 528 597
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 459 044 600

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	463 533 045		463 533 045	463 533 045		463 533 045
	590 730 295	118	590 730 413	590 730 295	273	590 730 568

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	463 533 045	590 730 295	463 533 045	590 730 295
Rémunérations d'activité	283 519 047	359 203 248	283 519 047	359 203 248
Cotisations et contributions sociales	168 943 211	216 127 664	168 943 211	216 127 664
Prestations sociales et allocations diverses	11 070 787	15 399 383	11 070 787	15 399 383
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		118		273
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		118		273
Total	463 533 045	590 730 413	463 533 045	590 730 568

ACTION

02 – Évaluation et contrôle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation et contrôle	82 086 286	5 995 647	88 081 933	82 086 286	5 995 647	88 081 933
	101 661 086	9 825 421	111 486 507	101 661 086	9 625 882	111 286 968

L'action « Évaluation et contrôle » rassemble les crédits de rémunération de l'Inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche (IGÉSR), ainsi que les crédits de rémunération et de fonctionnement du Conseil d'évaluation de l'école (CEE), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et des services statistiques académiques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	82 086 286	101 661 086	82 086 286	101 661 086
Rémunérations d'activité	50 250 629	64 972 226	50 250 629	64 972 226
Cotisations et contributions sociales	29 877 777	36 018 972	29 877 777	36 018 972
Prestations sociales et allocations diverses	1 957 880	669 888	1 957 880	669 888
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 995 647	8 930 354	5 995 647	8 700 060
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 995 647	8 920 554	5 995 647	8 690 261
Subventions pour charges de service public		9 800		9 800
Titre 5 : Dépenses d'investissement				30 754
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				30 754
Titre 6 : Dépenses d'intervention		895 067		895 067
Transferts aux autres collectivités		895 067		895 067
Total	88 081 933	111 486 507	88 081 933	111 286 968

L'exécution des dépenses hors titre 2, corrigée des erreurs d'imputation, s'élève à **9 813 586 € en AE** et **9 614 047 € en CP (titres 3, 5 et 6)**. En effet, certaines dépenses étaient imputées à tort sur l'action 2 en lieu et place de l'action 8.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 995 647	8 920 554	5 995 647	8 690 261
Subventions pour charges de service public		9 800		9 800

Les dépenses de fonctionnement, corrigées des erreurs d'imputation, se sont élevées à **8 918 520 € en AE** et **8 688 226 € en CP**. Elles se décomposent comme suit :

1. Opérations d'évaluation, de modernisation numérique et de prospective : 7 597 137 € en AE et 7 362 097 € en CP

Ces opérations regroupent des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'études et d'évaluations ayant permis de financer, notamment :

- l'évaluation exhaustive des élèves de 6^e (depuis la rentrée 2017) et des élèves de 4^e (à compter de la rentrée 2023), les expérimentations aux niveaux 5^e et 3^e en vue de l'extension à la rentrée 2024 ;
- la réalisation et la publication d'études sur des thématiques telles que l'impact de la crise sanitaire, l'égalité des chances et la mixité sociale, les acquis des élèves, le bien-être à l'école, les salaires des enseignants et leur parcours, etc. (54 notes d'information en 2023) ainsi que des publications statistiques de référence sur le système éducatif ;
- les évaluations comme le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et *Teaching and Learning International Study* (TALIS), enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage, en coordination avec l'Organisation de coopération et de développement européenne (OCDE) ;

- les évaluations du Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), *Trends in International Mathematics and Science Study* (TIMSS), *International Computer and Information Literacy Study* (ICILS) et *International Civic and Citizenship Education Study* (ICCS) qui s'intéressent aux performances scolaires en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, ainsi qu'aux compétences sociales et civiques, sous l'égide de l'association internationale pour l'évaluation des compétences scolaires (IEA) ;
- le dispositif CEDRE (cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon), qui établit des bilans nationaux, tous les cinq ou six ans, des acquis des élèves en fin d'école et en fin de collège ;
- le dispositif d'évaluation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les évaluations sont réalisées chaque année en alternant les niveaux visés (fin de 6^e en 2021 et fin de 3^e en 2022, fin de CE2 en 2023), ces évaluations sur échantillons permettent de renseigner les indicateurs du RAP portant sur la maîtrise des compétences du socle commun dans les domaines 1 et 4 ;
- l'évaluation exhaustive des élèves à l'entrée du CP et du CE1, ainsi qu'en milieu de CP (depuis la rentrée 2018) et en début de CM1 (à compter de la rentrée 2023), les expérimentations aux niveaux CE2 et CM2 en vue de l'extension à ces niveaux à la rentrée 2024 ;
- en matière de politiques publiques, l'évaluation depuis septembre 2017 de l'effet de la mesure de dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire (dont les travaux se sont poursuivis en 2023 avec l'analyse des effets de long terme) et la dernière vague d'enquêtes (auprès d'élèves de 6^e, de leurs professeurs et des chefs d'établissement de l'échantillon) de l'étude ELAINE au cycle 3, déployée dans le cadre du volet 3 « Équipements et ressources associées » de l'action « Innovation Numérique pour l'Excellence Éducative » du PIA et l'enrichissement des analyses déjà publiées pour l'étude ELAINE au cycle 4 ;
- les travaux d'analyse de la seconde édition de l'enquête EPODE visant à décrire les gestes et postures professionnels des enseignants à l'école élémentaire et au collège ;
- les travaux d'analyse de l'enquête sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus (PRAESCO) en français visant à documenter les approches pédagogiques d'enseignants de CM2 et 3^e sur des objets d'enseignement ciblés du français ;
- les travaux d'analyse de l'enquête sur les pratiques d'enseignement en petite et grande sections dans le cadre du PANEL 2021 visant à documenter les dispositifs pédagogiques auxquels sont exposés les élèves du Panel 2021 respectivement lors de leur première et dernière année de scolarisation ;
- la mise en œuvre de la deuxième édition du baromètre du bien-être au travail des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), qui vise à suivre et comprendre l'évolution de la qualité de vie au travail des personnels exerçant en école ou en établissement, ainsi qu'une étude complémentaire sur les données de la première édition et l'exploitation statistique des questionnaires d'auto-évaluation du harcèlement.

Ces évaluations, comme les autres enquêtes menées par le MENJ, ont vocation à enrichir le système d'information statistique, qui repose également sur un ensemble d'actions :

- le développement et la maintenance des applications et des bases de données statistiques et d'aide à la décision (systèmes d'analyse statistique, évaluations sur support numérique, aide au pilotage du numérique à l'école, indicateurs pour le dialogue de gestion entre administration centrale et académies, application d'aide au pilotage des établissements et des écoles, outil d'observation de la mixité sociale, entrepôt de données statistiques, etc.), ainsi que les plates-formes techniques correspondantes ;
- le développement du suivi de l'insertion dans l'emploi des jeunes sortant de formation professionnelle, sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage et la consolidation du dispositif de mesure InserJeunes d'appariement de données administratives, élaboré par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et le MENJ.

2. Frais de déplacement : 1 311 583 € en AE et 1 316 330 € en CP

Les frais de déplacement des 277 membres de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des 10 inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont maîtrisés par rapport à 2022. Ils s'élèvent à **1,31 M€ en AE et 1,32 M€ en CP** dont 108 457 € de charges à payer en 2023.

Le nombre de missions est de 3 786 (5 660 prévues en LFI). Le coût moyen par mission est de 319 € (253 € en LFI). 3 630 missions ont été réalisées en 2022 pour un coût moyen à 336 €).

L'augmentation du coût moyen constatée par rapport à la LFI s'explique notamment par la revalorisation des taux d'indemnité de mission intervenue en gestion d'une part, et de la revalorisation des indemnités kilométriques (+10 % depuis 2022) d'autre part.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				30 754

Les dépenses d'investissement relatives aux moyens informatiques nécessaires à la réalisation des études et des évaluations s'élèvent à **30 754 € en CP**. Ces dépenses couvrent les AE engagées en 2022.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales				
Transferts aux autres collectivités		895 067		895 067

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **895 067 € en AE et CP**. Elles concernent notamment le financement de deux conventions conclues entre le MENJ et :

- l'*International Association for Evaluation of Educational Achievement* (IEA), dans le cadre de la participation de la France aux différents projets internationaux dans le domaine des statistiques, de l'évaluation et de la comparaison des systèmes éducatifs (évaluations PIRLS, TIMSS, ICILS) ;
- l'OCDE portant sur les contributions de la France aux enquêtes PISA et TALIS ainsi qu'aux groupes de travail sur les indicateurs internationaux (INES WP, INES LSO, INES NESLI).

ACTION

03 - Communication

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Communication	10 207 266	4 825 465	15 032 731	10 207 266	4 825 465	15 032 731
	13 274 322	7 661 553	20 935 875	13 274 322	7 567 808	20 842 130

L'action « Communication » rassemble les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés du pilotage et de la mise en œuvre des politiques d'information et de communication écrite, télématique et audiovisuelle du ministère, ainsi que les crédits de fonctionnement de la Délégation à la communication qui pilote ces activités et coordonne les réseaux des chargés de communication.

L'exécution hors dépenses de personnel de l'action 3 s'élève à **7 661 553 € en AE** et **7 567 808 € en CP**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 207 266	13 274 322	10 207 266	13 274 322
Rémunérations d'activité	6 243 254	8 745 988	6 243 254	8 745 988
Cotisations et contributions sociales	3 720 227	4 412 893	3 720 227	4 412 893
Prestations sociales et allocations diverses	243 785	115 442	243 785	115 442
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 825 465	7 660 753	4 825 465	7 567 008
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 825 465	7 660 753	4 825 465	7 567 008
Titre 6 : Dépenses d'intervention		800		800
Transferts aux collectivités territoriales		800		800
Total	15 032 731	20 935 875	15 032 731	20 842 130

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 825 465	7 660 753	4 825 465	7 567 008

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 660 753 € en AE** et **7 567 008 € en CP**. Elles couvrent l'ensemble des opérations de communication du ministère sur le périmètre enseignement scolaire. Elles sont principalement réparties comme suit :

Rubriques	CP	Principales réalisations 2023
Organisation de campagnes de communication institutionnelles, d'événements et de salons	5 775 155 €	Campagne recrutement des professeurs : <ul style="list-style-type: none"> Campagne d'image et de promotion du métier de professeur « Un professeur ça change la vie » diffusée en juin-juillet 2023 (2 293 449 €) ; Campagne média pour soutenir la période d'inscription aux concours 2024 diffusée de septembre à décembre 2023 et programme relationnel à destination des inscrits (1 525 929 €)
		Salon européen de l'éducation (207 865 €)
		Campagne de lutte contre le harcèlement à l'école, clips de sensibilisation et événement de mobilisation (134 214 €)
		Cycle de webinaires à grande échelle à destination des chefs d'établissement pour la mise en œuvre des réformes dont la réforme des lycées professionnels (92 049 €)
		Campagne/achat médias et achat de mots clés : orientation post-bac, lycée professionnel, école inclusive, pré-recrutement et professionnalisation, développement durable (90 708 €)
		Événements de lancement et de restitution des groupes de travail « Choc des savoirs » (71 114 €)
		Concours général (41 515 €)
		Salon des Maires et des Collectivités (29 409 €)
		Campagne « 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne » (12 877 €)
		Valorisation des éco-délégués (10 002 €)
		Pacte de Performance (9 647 €)

Rubriques	CP	Principales réalisations 2023
Communication digitale et développement, évolution et maintenance des sites web présentant les politiques conduites par le ministère	667 464 €	Maintenance des sites ministériels (235 930 €) et des sites académiques (59 186 €)
		Refonte et évolutions majeures de sites : conception, développements, marquage statistiques, accompagnement des sites institutionnels des ministères (190 752 €) et des sites académiques (1 787 €)
		Outils de gestion et de modération des réseaux sociaux, de notifications des internautes et de gestion des campagnes digitales (52 307 €) ; accessibilité téléphonique (25 807 €)
Veille & analyse médias et réseaux sociaux & ressources numériques	654 299 €	Veille et analyse média Éducation nationale, Jeunesse et Sports (436 575 €)
		Veille réseaux sociaux Éducation nationale, Jeunesse et Sports (162 384 €)
Création graphique et édition	309 733 €	Reportages photos (112 594 €)
		Rapport de la médiatrice (7 470 €) ; guide pour la construction du nombre à l'école maternelle (11 312 €) ; rapports d'activité (8 988 €) ; campagne de lutte contre l'homophobie (4 100 €) ; dossiers sur la mixité sociale et scolaire (3 800 €) ; support de communication pour revaloriser la voie professionnelle (5 580 €) ; création graphique et support de communication sur la grande cause nationale (39 090 €) ; campagne « colonies de vacances » (2 520 €)
		Évaluation de la campagne d'image et de promotion du métier de professeur « Un professeur ça change la vie » (49 666 €)
Réalisation d'études	160 357 €	Baromètre de rentrée scolaire (48 386 €)
		Autres enquêtes quantitatives (56 201 €)
TOTAL	7 567 008 €	

L'écart à la LFI s'explique principalement par la campagne d'image et de revalorisation du métier de professeur de grande ampleur qui a été réalisée pour la première fois en 2023. Elle s'inscrit dans un cadre général de difficulté de recrutement et d'attractivité des métiers de la fonction publique. Cette campagne a permis de renforcer le soutien à l'inscription aux concours enseignants 2024 et a coûté 3,8 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités locales		800		800

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **800 € en AE et en CP** et correspondent au transport des élèves du collège Clément Guyard de Créteil pour une séquence de chant choral lors de la présentation des vœux du ministre aux personnels à la Sorbonne le 25 janvier 2023.

ACTION

04 – Expertise juridique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Expertise juridique	11 691 763	5 979 908	17 671 671	11 691 763	5 979 908	17 671 671
	19 153 713	-2 645 730	16 507 983	19 153 713	-2 620 013	16 533 700

Cette action regroupe :

- les crédits de rémunération des personnels en charge de l'expertise juridique ;
- les crédits de fonctionnement du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (qui reçoit les réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'éducation nationale dans ses relations avec les usagers et ses agents), ainsi que de la direction des affaires juridiques ;
- les crédits relatifs aux frais de justice et aux réparations civiles.

Les crédits inscrits sur cette action permettent :

- la mise à disposition de tous les services et personnels du ministère d'outils et d'informations permettant de sécuriser juridiquement leur action (notamment en les assistant lors de la production de normes juridiques) ;
- la constitution de documentation (centre de documentation spécialisé chargé de diffuser l'information juridique à tous les services du ministère, base de données jurisprudentielles de l'éducation nationale) ;
- d'élaborer des publications juridiques (notamment la lettre d'information juridique, CIDJ-info) ;
- d'apporter conseil et assistance en cas de contentieux.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 691 763	19 153 713	11 691 763	19 153 713
Rémunérations d'activité	7 151 243	12 046 442	7 151 243	12 046 442
Cotisations et contributions sociales	4 261 280	6 916 329	4 261 280	6 916 329
Prestations sociales et allocations diverses	279 240	190 942	279 240	190 942
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 979 908	-2 646 430	5 979 908	-2 620 713
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 979 908	-2 646 430	5 979 908	-2 620 713
Titre 6 : Dépenses d'intervention		700		700
Transferts aux ménages		700		700
Total	17 671 671	16 507 983	17 671 671	16 533 700

L'exécution hors dépenses de personnel de l'action 4 s'élève à **-2 645 730 € en AE et -2 620 013 € en CP en 2023. Ces montants négatifs s'expliquent par un rétablissement de crédits** lié au paiement d'un contentieux en 2022, pour un montant de 9,5 M€ en AE et en CP.

L'arrêt du 5 juillet 2023 rendu par la 1^{re} chambre civile de la cour d'appel de Rouen a infirmé le jugement n° 17/04483 du 4 janvier 2022 par lequel le tribunal judiciaire d'Évreux a condamné l'État à verser à la CPAM de l'Eure la somme de 9 349 378,35 euros correspondant aux frais médicaux futurs capitalisés. Par voie de conséquence, la CPAM de l'Eure a reversé cette somme à l'État, qui l'a pris en compte via un rétablissement de crédits.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 979 908	-2 645 730	5 979 908	-2 620 013

L'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à **-2 645 730 € en AE** et **-2 620 013 € en CP**.

L'écart par rapport à la LFI (5,98 M€ en AE et en CP) est de **-8,6 M€** en AE et en CP mais ne reflète pas la tendance générale du fait du rétablissement de crédits susmentionnés. Hors rétablissements de crédits, la consommation est de 7,1 M€.

Les dépenses de fonctionnement liées aux activités d'expertise juridique se décomposent de la manière suivante :

Opérations réalisées en 2023	Montant (en CP)
Condammations prononcées à l'encontre de l'État par des décisions juridictionnelles : décisions des juridictions administratives, judiciaires, (civiles et pénales) et par des juridictions spécialisées (tribunaux des affaires de sécurité sociale, par exemple)	-6 629 306 €
Condammations résultant de la mise en cause de l'État sur le fondement de l'article L. 911-4 du code de l'éducation	1 380 788 €
Indemnités des dommages causés aux tiers par des véhicules administratifs	3 165 €
Indemnités accordées à la suite d'accords amiables	504 277 €
Paiement des consultations juridiques suscitées par le MENJSJOP, le MESRI et les services déconcentrés	252 931 €
Paiements au titre de la protection fonctionnelle (article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)	908 183 €
Indemnité pour le compte du FIVA	959 949 €
TOTAL	-2 620 013 €

L'essentiel de la dépense hors titre 2 de l'action 4 est réalisé par les services déconcentrés. L'administration centrale représente 0,1 % du total (hors rétablissements de crédits).

Les dépenses résultant des condammations prononcées à l'encontre de l'État ou résultant de sa mise en cause constituent 61 % des dépenses de l'action 4 (hors rétablissements de crédits).

Si ces dépenses sont par nature aléatoires, elles s'accroissent de manière continue ces dernières années, comme le montre la trajectoire suivante depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses en CP d'expertises juridiques (en €)	4 647 709	5 263 243	6 645 295	7 382 802	7 533 561	6 370 595	10 701 265*	7 124 810**

*Hors règlement de 9 536 367 € au titre de la condamnation pour un accident scolaire exceptionnel.

** Hors rétablissements de crédits dont 9 349 378,35 euros en application de l'arrêt du 5 juillet 2023 rendu par la 1^{re} chambre civile de la cour d'appel de Rouen.

ACTION**05 – Action internationale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Action internationale	5 421 591	6 905 773	12 327 364	5 421 591	6 905 773	12 327 364
	6 133 757	6 760 257	12 894 013	6 133 757	6 739 028	12 872 785

L'action 5 « action internationale » regroupe les crédits de rémunération des personnels en charge de cette activité, les crédits de formation professionnelle et d'actions de promotion, les crédits de fonctionnement de la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) et les subventions octroyées par le ministère à des associations, institutions internationales ou opérateurs au titre de la réalisation de projets éducatifs à dimension européenne et internationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 421 591	6 133 757	5 421 591	6 133 757
Rémunérations d'activité	3 316 105	3 858 329	3 316 105	3 858 329
Cotisations et contributions sociales	1 975 999	2 231 886	1 975 999	2 231 886
Prestations sociales et allocations diverses	129 487	43 542	129 487	43 542
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 413 083	5 019 559	4 413 083	4 990 483
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 298	509 611	245 298	480 535
Subventions pour charges de service public	4 167 785	4 509 948	4 167 785	4 509 948
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 492 690	1 740 697	2 492 690	1 748 545
Transferts aux collectivités territoriales		740 463		740 463
Transferts aux autres collectivités	2 492 690	1 000 235	2 492 690	1 008 083
Total	12 327 364	12 894 013	12 327 364	12 872 785

L'exécution hors dépenses de personnel de l'action 5 s'élève à **6 760 257 € en AE et 6 739 028 € en CP**. L'exécution au titre des fonds de concours et attributions de produits s'élève à 338 682 € en AE et 314 886 € en CP dont 304 939 € en AE et 281 143 € en CP issus du fonds de concours n° 1-1-00406 « Erasmus + programme européen ».

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 298	509 611	245 298	480 535
Subventions pour charges de service public	4 167 785	4 509 948	4 167 785	4 509 948

L'année 2023 a été marquée par une reprise dynamique des actions et projets menés avec les pays partenaires européens et internationaux ainsi que des mobilités.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **5 019 559 € en AE et 4 990 483 € en CP**. L'écart par rapport à la LFI 2023 de **+0,6 M€ en AE et en CP** est principalement dû à une reprise d'activité matérialisée par un léger ressaut des dépenses de fonctionnement courant. Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- **des dépenses de fonctionnement courant** en matière de relations internationales : **509 611 € en AE et 480 535 € en CP**.

Ces crédits financent les frais d'interprétariat et de traduction, la mission d'audit relative à la déclaration annuelle de gestion de l'agence Erasmus + France / Éducation Formation, ainsi que deux réunions avec les délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) et un *Peer Learning Activity* (PLA) ayant pour thème la lutte contre les inégalités sociales et territoriales dans et par l'éducation.

Le recours important à la plateforme numérique de ressources pédagogiques Imaginécole a été poursuivi avec ses développements sur la formation des professeurs. Un appui financier à l'edTech Maskott a permis d'assurer la maintenance de la plateforme Tactiléo, mais aussi d'assurer la formation des usagers.

- **des subventions pour charges de service public** allouées à différents opérateurs publics : **4 509 948 € en AE et en CP**.

Ces subventions ont financé les actions suivantes :

- France Éducation International (FEI) pour des missions confiées au titre de la préparation et de la supervision d'épreuves scientifiques orales dans le cadre de l'organisation des épreuves de l'option internationale du baccalauréat (OIB) ainsi que de l'organisation de séminaires de formation (4 158 375 € en AE et en CP) ;
- les indemnités forfaitaires versées à FEI et destinées aux inspecteurs pédagogiques américains et japonais pour la préparation et la supervision des épreuves spécifiques de l'OIB (53 586 € en AE et en CP) ;
- le soutien au fonctionnement du GIP Agence Erasmus+ France / Éducation Formation : cette contribution obligatoire a pour objectif de créer les conditions de la mise en œuvre du volet éducation/formation du programme Erasmus+ dans le respect d'un programme de travail national validé par la Commission européenne (232 582 € en AE et en CP) ;
- l'appui au développement du numérique éducatif des pays partenaires en Afrique et au Moyen-Orient avec le réseau CANOPE (42 000 € en AE et en CP) ;
- les actions de formation et d'immersion avec les INSPE de Grenoble et Toulouse (18 405 € en AE et en CP) ;
- le développement du réseau « LéA » (Lieu d'éducation Associé) tripartite France-Liban-Québec avec l'Institut français de l'Éducation au sein de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon. L'objectif de ce projet est de fonder des recherches en éducation sur l'action conjointe entre chercheurs et acteurs du terrain (5 000 € en AE et en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		740 463		740 463
Transferts aux autres collectivités	2 492 690	1 000 235	2 492 690	1 008 083

L'exécution des dépenses d'intervention s'élève à **1 740 697 € en AE et 1 748 545 € en CP**.

Les dépenses d'intervention ont été marquées par la reprise dynamique de plusieurs partenariats engagés par le MENJ, suspendus au cours des exercices précédents en raison de la crise sanitaire. Les orientations suivies et les dépenses engagées sont les suivantes :

1. Des actions de promotion linguistique, mobilité et formation continue des personnels encadrants (1 043 017 € en AE et en CP) :

Le ministère a financé, à titre d'exemple :

- le fonctionnement de l'agence ProTandem de Sarrebruck ainsi que le programme franco-allemand d'échanges d'élèves en formation professionnelle initiale et continue. Le nombre d'échanges a augmenté depuis la reprise post crise sanitaire : 59 échanges en 2023, 42 échanges en 2022, 13 en 2021 ;
- la plateforme franco-allemande « Écoles-Entreprises » avec la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI) dont la convention triennale d'objectifs est arrivée à échéance en 2023.

2. Les actions de coopération éducative, linguistique, culturelle et au développement des partenariats à travers le monde (196 044 € en AE et 203 892 € en CP) :

- **Amérique du Nord** : l'appel à projet franco-américain 2023 avait pour objectif de soutenir et développer la coopération déconcentrée entre académies françaises et États américains, de dynamiser la mise en œuvre des conventions de partenariat, et d'accompagner les projets scolaires franco-américains innovants ;
- **Amérique latine** : les actions de coopération avec les pays de la Caraïbe ont repris grâce au soutien financier apporté aux académies ;
- **Pays d'Asie** : le partenariat entre la France et le Japon avec l'association COLIBRI, favorisant les échanges d'élèves de ces deux pays s'est poursuivi tout comme les projets d'éducation au développement durable (EDD) organisé entre les académies et l'ONG Friendship à destination du Bangladesh ;
- **Afrique et Maghreb** : la relance des actions académiques et des partenariats éducatifs a conduit le MENJSJOP à poursuivre son soutien financier notamment pour l'aide à la formation des cadres éducatifs des pays partenaires (Kenya, Égypte, Djibouti, Cameroun, Sénégal, Bénin, Afrique du sud) ;
- **Moyen-Orient** : le renforcement des relations franco-libanaises fondé sur un projet de coopération déconcentrée impliquant 7 académies et visant l'amélioration de l'enseignement du français dans les établissements libanais par les échanges de personnels de direction et d'enseignants se poursuit. Des projets de coopération déconcentrée de même nature ont été initiés avec l'Égypte, impliquant 3 académies.

3. L'action de la France dans les instances européennes et internationales ayant vocation à soutenir des projets éducatifs (338 636 € en AE et en CP) :

- la contribution au fonctionnement et au programme d'activités de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (EASNIE), qui sert de plateforme de collaboration entre les États membres et œuvre dans le domaine de l'éducation inclusive ;
- la participation financière aux actions de la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) qui coordonne et anime le réseau du système des écoles associées de l'UNESCO et le réseau des clubs français pour l'UNESCO ;
- la contribution au budget de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, qui a notamment pour but de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe consacrées dans son statut.

4. La valorisation et la diffusion de la langue française, une priorité réaffirmée du MENJ qui soutient les organismes suivants (163 000 € en AE et en CP) :

- la Conférence des ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) dont la perspective, dans le cadre de son plan stratégique pour la période 2022-2026, est de renforcer et de renouveler son appui aux États et gouvernements membres pour la transformation de leurs systèmes éducatifs ;
- la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).

ACTION

06 – Politique des ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Politique des ressources humaines	651 931 277	149 007 172	800 938 449	651 931 277	140 307 172	792 238 449
	594 664 920	134 673 476	729 338 396	594 664 920	126 612 313	721 277 233

L'action « Politique des ressources humaines » regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services académiques chargés de la gestion des ressources humaines, les crédits de formation des personnels non enseignants et des apprentis aux métiers administratifs et techniques, les remboursements de frais de changement de résidence, de congés bonifiés et de congés administratifs, les crédits d'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels, les crédits d'action sociale et les crédits relatifs aux subventions d'équipement à caractère éducatif et social en faveur des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	651 931 277	594 664 920	651 931 277	594 664 920
Rémunérations d'activité	398 752 444	355 720 822	398 752 444	355 720 822
Cotisations et contributions sociales	237 608 439	204 305 246	237 608 439	204 305 246
Prestations sociales et allocations diverses	15 570 394	34 638 851	15 570 394	34 638 851
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	149 007 172	129 857 227	140 307 172	121 981 408
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	149 007 172	129 707 227	140 307 172	121 831 408
Subventions pour charges de service public		150 000		150 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		4 816 249		4 630 905
Transferts aux ménages		218 729		231 928
Transferts aux collectivités territoriales		1 508 459		1 429 567
Transferts aux autres collectivités		3 089 062		2 969 409
Total	800 938 449	729 338 396	792 238 449	721 277 233

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	142 007 172	129 857 227	133 307 172	121 981 408

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel s'élève à **129 849 071 € en AE** et **121 973 252 € en CP**.

1. Frais de changement de résidence, congés administratifs et congés bonifiés (35 349 267 € en AE et 35 371 637 € en CP)

Les dépenses de fonctionnement relatives aux frais de changement de résidence, aux congés administratifs et aux congés bonifiés s'élèvent à **35 371 637 € en CP**. Cela représente +2,7 M€ par rapport à la LFI.

Synthèse des dépenses exécutées en 2023 :

	Nombre de dossiers traités	Coût moyen d'un dossier (en €)	Coût total (en €)
Changement de résidence métropole	5 025	1 759	8 841 344
Changement de résidence : DOM (dont Mayotte)	801	6 114	4 897 431
Changement de résidence : COM	757	13 619	10 309 277
Congés bonifiés et administratifs	4 040	2 803	11 323 585
TOTAL	10 623	3 330	35 371 637

Les dépenses sont en hausse de **8,1 %** par rapport à la LFI 2023.

Cette hausse s'explique, d'une part, par les dispositions légales impactant ces dispositifs :

- L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon[1] du 10 décembre 2018 considère que l'indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence à l'occasion des déplacements effectués entre un territoire d'outre-mer et la métropole ne doit pas être réduite de 20 % lorsque le changement de résidence est consécutif à une demande de changement d'affectation telle qu'indiquée par le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 ;
- Le décret n° 2014-729 du 27 juin 2014 portant application à Mayotte des dispositions relatives aux congés bonifiés pour les magistrats et fonctionnaires (en lieu et place des congés administratifs) met fin au système d'affectation à durée limitée de 4 ans pour les fonctionnaires affectés à Mayotte sous le régime du décret n° 96-1027 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats de la collectivité territoriale de Mayotte.

D'autre part, la hausse est due à la progression des coûts des transports aériens. Ces derniers ont été fortement impactés par l'augmentation des prix des produits pétroliers raffinés des carburants, d'une inflation élevée et de la reprise de l'activité aérienne (post COVID).

2. Les concours de recrutement de personnels et honoraires médicaux (19 538 550 € en AE et 19 359 601 € en CP, hors titre 2)

Les dépenses hors titre 2 relatives aux concours et honoraires médicaux se sont élevées à **19,54 M€** en AE et **19,36 M€** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2023 est de **+11 % en AE** (soit **+1,9 M€**) et **+10 % en CP** (soit **+1,8 M€**). Cette augmentation concerne les frais de déplacement et les indemnités de jury et résulte principalement de la hausse du nombre de candidats (+6 %). Les dépenses de frais de déplacement s'élèvent à 6,4 M€.

Les concours de recrutement de personnels : **18 517 127 € en AE et 18 337 027 € en CP (titre 3)**

18 337 027 € en CP ont été consommés au titre des concours de recrutement de personnels sur le titre 3. Ces dépenses couvrent les frais de déplacement des jurys (remboursements ou paiements directs des frais de transports et d'hébergement) et les frais d'organisation des concours (dépenses de locations de salles, de matériels, de copies, de sujets). Sur ce montant, la part exécutée par le service inter-académique des examens et concours (SIEC) d'Île-de-France s'élève à **2 210 063 €**.

Enfin, il convient de noter que, bien que budgétés sur le titre 3, **562 388 € en AE et 562 584 € en CP** ont été exécutés pour le financement de concours de recrutement de personnels versés sous forme de dépenses d'intervention (titre 6) dans le cadre de transferts aux collectivités locales et autres collectivités.

Les honoraires médicaux : **459 036 € en AE et 459 990 € en CP**

La dépense constatée au titre des honoraires relatifs aux visites médicales obligatoires de contrôle, d'expertise et d'embauche effectuées par un médecin sans lien hiérarchique avec l'État s'est élevée à **459 990 € en CP**, soit -1,7 % par rapport à la LFI 2023.

3. La formation (13 634 424 € en AE et 12 459 228 € en CP sur le hors titre 2)

Les dépenses de fonctionnement hors titre 2 au titre de la formation s'élèvent à **13 634 424 € en AE et 12 459 228 € en CP**. L'écart par rapport à la LFI 2023 est de **-5,3 M€ en AE et -6,5 M€ en CP**, et s'explique notamment par une tension sur le P214, en l'absence de dégel intégral de la réserve, ayant contraint à des redéploiements de crédits de la brique formation vers d'autres briques en fin de gestion par les services centraux et déconcentrés (notamment systèmes d'information, frais de changement de résidence et congés bonifiés, examens et concours et frais de déplacement).

• **La formation initiale et continue - hors IHEEF (7 382 984 € en AE et 7 236 113 € en CP)**

Les dépenses de formation initiale et continue s'élèvent à **7 382 984 € en AE et 7 236 113 € en CP** imputées sur le titre 3 et correspondent à :

- la formation professionnelle statutaire des personnels de la jeunesse et des sports ;
- la formation continue, inscrite au programme national de formation (PNF), des personnels de la jeunesse et des sports ainsi que des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (non enseignants) du MENJ.

La formation professionnelle statutaire (FPS) des personnels de la jeunesse et des sports

Elle concerne quatre catégories de personnels : les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS), les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) et les professeurs de sport (PS).

Cette formation repose sur un partenariat conventionné (2021-2024) avec le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Poitiers, opérateur national de la formation. Cette convention de formation permet de financer les dépenses de conception et de mise en œuvre des actions de formation (coordination, ingénierie, organisation) ainsi que les charges de personnel relevant directement du dispositif de formation statutaire des agents concernés.

Les frais d'hébergement, de restauration et de mise à disposition des installations pédagogiques, font l'objet d'un forfait journalier par stagiaire, arrêté chaque année par le conseil d'administration du CREPS de Poitiers. Le nombre de stagiaires accueillis à chaque promotion dépend du nombre de postes ouverts au concours et de détachements de personnels dans les corps de la jeunesse et des sports et de reçus sur liste d'aptitude.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2021, les promotions accueillies sont en constante augmentation : 191 stagiaires pour 2023-2024 contre 185 stagiaires pour la promotion de 2022-2023.

La convention de formation avec le CREPS de Poitiers prévoit le versement en deux tranches d'une subvention sur la base d'un budget prévisionnel, arrêté entre le CREPS et la direction générale des ressources humaines (DGRH). Compte tenu de l'augmentation du nombre de stagiaires accueillis, cette subvention est passée de 590 859 € pour la promotion de 2021-2022 à **836 791 €** pour la promotion de 2022-2023.

La formation continue inscrite au programme national de formation des personnels non enseignants

Cette formation nationale s'adosse au schéma directeur de la formation continue des personnels du MENJ et du MSJOP, qui a été revu en 2021 pour la période 2022-2025. Il découle lui-même du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (2021-2023).

Le programme national de formation (PNF) est annuel et constitue l'offre nationale de formation continue déclinée suivant les axes et priorités du schéma directeur. Ce programme représente également un cahier des charges pour les écoles académiques de la formation continue (EAFC) qui doivent déployer l'offre académique de formation continue pour l'ensemble des personnels. Cette offre constitue le programme académique de formation (PAF).

Les personnels concernés par le PNF sont :

- dans le domaine de la jeunesse et des sports, ceux placés auprès des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et ceux des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), installés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ;
- l'ensemble des cadres et responsables des personnels RH, administratifs, techniques, sociaux et de santé des ministères ;
- l'ensemble du haut encadrement correspondant de la DGRH (secrétaires généraux d'académies, directeurs des ressources humaines académiques, directeurs des EAFC, délégués académiques et conseillers techniques auprès des recteurs, DASEN, personnels d'encadrement et formateurs).

Pour l'année 2023, s'échelonnant sur deux périodes (PNF 2022-2023 et PNF 2023-2024), les montants des crédits consommés au titre du PNF Éducation nationale, jeunesse et sport s'élèvent à **114 302 €**.

Le dispositif « *Parcours Passerelle* »

Le MENJ s'est engagé, depuis l'année scolaire 2022-2023, dans un plan de requalification pluriannuel de la filière administrative. Il comprend notamment la mise en place « *d'un dispositif permettant de faciliter le détachement, d'enseignants et de conseillers principaux d'éducation volontaires dans le corps des attachés d'administration de l'État* ».

Pour cela, le ministère a sollicité les cinq instituts régionaux d'administration (IRA) afin d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif dit « *Parcours Passerelle* » qui s'inscrit dans leurs missions de l'accompagnement des transitions professionnelles. Ainsi, un cadre de formation d'adaptation à l'emploi a été formalisé afin de garantir un accompagnement des personnels retenus par les académies, le développement de la mobilité entre les corps et la valorisation des compétences des personnels enseignants et d'éducation, via une convention-cadre signée avec chaque IRA en août 2022.

Par ailleurs, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) met à disposition des stagiaires une plateforme de ressources (6 300 €) pour de la formation à distance (5 250 €), représentant une dépense totale de 11 550 €.

L'embarquement de l'accès à la plateforme Mentor

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), à l'appui du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État, pilote la plateforme de formation en ligne interministérielle « MENTOR » dont l'accès nécessite un financement ministériel déterminé en fonction du nombre de personnels concernés. L'embarquement de l'accès à « MENTOR » pour les agents du MENJSJOP et du MESR a débuté le 1^{er} septembre 2023. Pour l'année 2023, ce sont prioritairement les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé qui ont pu bénéficier de l'offre de formation disponible sur cette plateforme. En 2023, les dépenses réalisées au titre de « MENTOR » s'élèvent à **223 469 €**.

Au total, les dépenses de formation initiale et continue se répartissent en trois agrégats :

- remboursements de frais de déplacement des stagiaires et intervenants : 3 358 896 € en CP ;
- organisation des formations des agents des services centraux et déconcentrés (location de salles, fournitures, publications, documentations, achat de matériels pédagogiques et informatiques, études et recherches, etc.) : 2 566 610 € en CP ;
- gratifications des étudiants et indemnités de stage : 1 310 607 € en CP.
- **L'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation - IHEEF (2 965 826 € en AE et 2 852 074 € en CP)**

L'IHEEF assure la formation initiale et continue des personnels d'encadrement (personnels de direction, d'inspection, encadrement administratif). Il s'agit également d'un opérateur de formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. En 2023, la consommation s'est élevée à **2 965 826 €** en AE et **2 852 074 €** en CP.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- 68 % au titre des dépenses d'hébergement et de restauration ;
- 10 % au titre des frais de déplacements ;
- 22 % au titre des autres dépenses d'organisation des formations (convention, dépenses transversales)

En 2023, 30 564 journées-stagiaires ont été dispensées au titre de la formation initiale (personnels d'encadrement notamment), de la formation continue et des autres dispositifs de formation, soit une baisse de 12 % par rapport à 2022.

Le coût moyen de la journée-stagiaire constaté en 2023 s'élève à 59 €, soit 21 € de plus qu'en 2022 (38 €). Cette augmentation résulte principalement de la hausse des frais de déplacement, des coûts d'hébergement et de restauration (+1 € par repas) en lien notamment avec l'inflation et un nombre important d'actions de formation en présentiel.

Coût d'hébergement et de restauration 2023 de l'IHEEF	Stagiaires	Journées-stagiaires	Coût 2023 en €	Coût de la journée-stagiaire en €
Formation initiale	2 370	14 329	893 629	62
Formation continue et autres dispositifs de formation	6 559	16 235	914 466	56
TOTAL	8 929	30 564	1 808 095	59

- **La formation des apprentis de la fonction publique (1 372 225 € en AE et 588 776 € en CP sur le hors titre 2)**

Les dépenses de formation des apprentis de la fonction publique sont en progression (+32 % par rapport à 2022). Cette évolution s'inscrit dans la perspective d'exemplarité des employeurs publics en matière de recrutement d'apprentis. Ainsi, le ministère a prévu d'accueillir 403 apprentis pour l'année 2023-2024 exerçant des fonctions de personnels BIATPSS, dont au moins 40 dans la filière numérique.

- **Diverses autres actions de formation (575 967 € en AE et 551 043 € en CP)**

Il convient de noter que, bien que budgétés sur le titre 3, **1 416 462 € en AE et 1 231 222 € en CP** ont été exécutés au titre du financement de formations versées sous forme de dépenses d'intervention (titre 6) dans le cadre de transferts aux collectivités locales et autres collectivités.

4. Action sociale (62 980 075 € en AE et 56 421 567 € en CP sur le hors titre 2)

L'action sociale en faveur des personnels constitue un volet important de la gestion des ressources humaines. Destinée à accompagner et à aider les agents lors des différentes étapes de leur vie professionnelle, elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Cette action, à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et régional.

a) Aides sociales relevant du titre 2 : 27 319 482 en AE et CP

Type de prestation	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires*	Montant en €
Prestations interministérielles	Enfants handicapés	10 189	14 560 841
	Séjours enfants	3 949	454 741
Prestations ministérielles – actions sociales d'initiative académique (ASIA)	Aides au logement	1 038	873 070
	Environnement privé et professionnel	2 684	1 072 356
	Aide à l'enfance et aux études	8 544	3 107 773
	Vacances, culture et loisirs	10 004	716 305
Secours		7 550	6 534 397
Total		43 958	27 319 482

* Bilan national d'action sociale 2022

La dépense est en augmentation par rapport à 2022 (+7,3 %), en particulier en ce qui concerne les prestations d'aides aux enfants en situation de handicap (+10,6 %) : cette évolution s'explique notamment par une meilleure connaissance du dispositif par les agents. Les aides aux vacances, culture, loisirs et à l'enfance ainsi qu'aux études ont également augmenté, respectivement de +26,6 % et +12,6 %. Le montant des aides aux séjours enfants présente une forte baisse (-61,8 %) par rapport à 2022, se rapprochant du montant de 2021.

b) Aides sociales relevant du hors titre 2 : 62 980 075 € en AE et 56 421 567 € en CP

La majorité des crédits est imputée sur le titre 3 : 60 142 675 € en AE et 53 584 467 € en CP.

La part imputée sur le hors titre 2 correspond principalement à des subventions à des associations ou à des mutuelles qui interviennent dans le domaine de l'action sociale, et à la réservation de logement sociaux.

CP	RAP 2023			RAP 2022		
	Nombre de repas	Constat dépense 2023 (en €)	Coût moyen 2023 (en €)	Nombre de repas	Constat dépense 2022 (en €)	Coût moyen 2022 (en €)
<i>Aide à la restauration en faveur des personnels d'administration centrale (part prestation repas)</i>	281 146	2 371 366	8,43	266 542	3 112 863	11,68
<i>Aide à la restauration en faveur des personnels d'administration centrale (part fonctionnement et équipement des cantines)</i>						
<i>Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part prestation repas)</i>	391 826	1 526 471	3,90	373 393	1 405 640	3,76
<i>Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part fonctionnement et équipement des cantines)</i>		849 524			669 027	
<i>Subventions associations culturelles, loisirs, vacances</i>		6 920 103			5 558 142	
<i>Autres subventions aux associations ou mutuelles</i>		3 731 590			5 264 258	
<i>Autres dépenses de fonctionnement (expertise médicale, équipements des personnels handicapés, achats de fournitures médicales, accueil, information, conseil en faveur des personnels, etc.)</i>		6 628 079			6 354 799	

	RAP 2023	RAP 2022
Réservation de logements	6 894 215	5 877 200
Contribution au FIPHFP	24 663 119	31 815 298
TOTAL	53 584 467	60 057 227

La dépense en CP est en diminution de -11 % (-6,5 M€) par rapport à 2022. Cette baisse s'explique principalement par les efforts entrepris par le ministère pour améliorer son taux d'emploi des personnes en situation de handicap ; ce qui a eu pour effet une baisse très importante de la pénalité due au Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Concernant les autres dépenses :

- **6 628 079 €** ont été consacrés à diverses dépenses d'action sociale parmi lesquelles figurent :
 - la prise en charge des honoraires médicaux non rattachés à un recrutement et des frais de déplacement des personnels soumis à expertise médicale ;
 - les dépenses liées à la médecine de prévention dont achat de fournitures médicales, conventions de prestation de service, matériels, équipement des personnels en situation de handicap ;
 - les dépenses engagées dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2022 ont été acquittées en majorité en 2023 : le marché VOXALY « mise en œuvre de la solution de vote électronique », le marché d'expertise indépendante avec DEMAETER et les opérations d'un deuxième scrutin dans cinq académies ;
 - diverses actions de développement des ressources humaines : prestations d'actuariat pour le suivi des conventions de référencement conclues avec les organismes de protection sociale complémentaire en 2017 et la mise en place d'un nouveau régime collectif obligatoire de PSC en santé, accompagnement par un prestataire à l'audit de suivi dans le cadre du double label AFNOR Égalité et Diversité ;
 - autres prestations d'action sociale et dépenses relatives à l'accueil, l'information et le conseil en faveur des personnels.

La dotation initiale dédiée à l'action sociale a été complétée par des crédits de fonds de concours relatifs à la participation du FIPHFP pour l'intégration des personnels en situation de handicap. Les dépenses financées par ces crédits (1 793 717 € en CP) sont consacrées à l'acquisition de matériels médicaux (41 %), à la prise en charge de frais de déplacement (25 %), à l'adaptation de postes de travail relevant de l'équipement dont la bureautique (10 %) et à d'autres dépenses conventionnées (24 %).

- **4 747 361 €** ont été consacrés à l'aide à la restauration en faveur des personnels.

Une distinction est opérée concernant les services déconcentrés entre la dépense relative à l'équipement et au fonctionnement des cantines et la prestation repas, seule cette dernière devant être rapportée au nombre de repas.

S'agissant des personnels de l'administration centrale, la dépense comprend la prestation interministérielle à réglementation commune au repas (PIM repas), les subventions complémentaires aux agents et la participation aux charges de fonctionnement des prestataires partenaires (associations du personnel, restaurant interentreprises ou CROUS de Toulouse).

L'année 2023 a été marquée par l'assujettissement à la TVA de la PIM repas à compter du 1^{er} janvier 2023 : la dépense repas est ainsi passée de 1,38 € à 1,53 €, soit +10,9 % pour 391 826 repas, s'accompagnant de :

- l'augmentation du nombre de repas subventionnés : +5 % ;
- l'augmentation du prix des denrées et des frais de fonctionnement liée au contexte géopolitique : de 3,12 % à 10,71 % d'augmentation du coût du repas.

La baisse de la fréquentation du personnel (développement du télétravail) aux restaurants des associations diminue le coût de participation aux repas et se traduit également par un déséquilibre du modèle financier des restaurants. Les recettes réalisées par les associations ne permettent plus de couvrir les charges fixes de fonctionnement.

- **6 920 103 €** ont été alloués aux associations pour les vacances, la culture et les loisirs, dont :

- 2 900 000 €** à l'association « Les Fauvettes » pour assurer ses frais de fonctionnement et permettre de pratiquer une réduction financière des tarifs pour les séjours d'enfants. Ces crédits ont permis d'accueillir 2 833 enfants ;
- 3 000 000 €** à l'association PREAU pour le développement d'une offre de prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques à destination de tous les personnels du ministère, actifs et retraités. Depuis le début de son activité en décembre 2021, l'association PREAU a développé les prestations offertes aux personnels. Fin 2023, elle comptait environ 290 000 adhérents ;
- 1 010 103 €** aux associations du personnel de l'administration centrale dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs pour la gestion déléguée de prestations d'action sociale (arbre de Noël, aides aux colonies et vacances, aides à la pratique culturelle et sportive) et l'organisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs à destination des agents des principaux sites de l'administration centrale (Paris + province).
- **3 731 590 € ont été versées aux autres associations et mutuelles dont :**
 - 1 765 000 €** pour des actions concertées d'accompagnement social à destination de l'ensemble des agents actifs et retraités, ainsi qu'à leurs enfants en situation de handicap (17 250 bénéficiaires). La mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) s'engage à fournir un financement au moins équivalent à celui accordé par le ministère dans le respect des objectifs assignés ;
 - 1 780 000 €** pour des actions pour l'aide au soutien à la vie professionnelle et familiale qui se déclinent en deux axes : les réseaux Prévention, Aide, Suivi (PAS) et les centres de réadaptation. Les réseaux PAS ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels du MENJ, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affectations entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel. Ce dispositif compte 7 centres opérationnels intervenant auprès des académies d'Île-de-France, Bordeaux/Poitiers, Aix-Marseille/Nice, Nantes, Grenoble, Toulouse/Montpellier et Amiens. En 2023, l'aide au soutien et à la vie professionnelle a permis d'accompagner 15 301 agents ;
 - 50 000 €** en faveur de l'emploi de techniciens d'intervention sociale et familiale, et d'aides ménagères à domicile en faveur des personnels en activité des ministères. Le ministère a versé à la MGEN une subvention de 50 000 € pour l'année 2023. Le bilan provisoire fait état de 64 interventions ;
 - 136 590 €** versés à d'autres associations pour la réalisation de diverses actions sociales.
 - **6 894 215 € ont été consacrés à la réservation de logements en faveur des agents :**
 - 5 480 900 €** ont été consacrés à la réservation de logements au niveau national : des partenariats ont été engagés avec CDC Habitat et Action Logement, bailleurs présents sur l'ensemble du territoire. Ces partenaires ont permis la réservation de 403 logements sociaux en droit unique pour les académies de Guadeloupe, Créteil, Paris, Versailles, Martinique, Normandie, Nantes, Rennes, Orléans-Tours, Dijon, Strasbourg et Clermont-Ferrand. Deux conventions de partenariat ont également été conclues avec les organismes Cautionéo et le Crédit social des fonctionnaires. Ces conventions proposent aux personnels :
 - Une garantie locataire pour accéder à un logement privé ;
 - Un prêt d'aide à l'installation (entre 2 000 et 4 000 €) pour financer les frais de déménagement, le dépôt de garantie, l'équipement ou des travaux ;
 - 365 000 €** en administration centrale, correspondant au solde de 50 % du montant d'une convention de réservation signée en 2012 pour 3 logements attribués (90 000 €) et au versement de 50 % du montant d'une nouvelle convention signée en 2023 d'une durée de 3 ans pour 20 logements (275 000 €). Le prix unitaire de la réservation a diminué de par l'application de la loi Élan car la réservation de logements sociaux est dorénavant limitée au droit unique (une réservation = un bail = un agent). Le public cible des attributions de logements est composé pour l'essentiel des nouveaux arrivants ou des agents en difficultés économiques et sociales ;

-1 048 315 € ont été délégués aux académies de Paris, Créteil, Versailles, Amiens, Lille et Mayotte pour conclure leurs propres conventions avec les bailleurs locaux. Cette enveloppe a permis de réserver 366 logements.

5. Autres dépenses (3 013 005 € en AE et 2 842 124 € en CP en titre 3)

Ces dépenses ont essentiellement financé diverses actions de développement des ressources humaines et notamment l'obtention des labels AFNOR Diversité et Égalité professionnelle.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	0	218 729	0	231 928
Transferts aux collectivités territoriales	0	1 508 459	0	1 429 567
Transferts aux autres collectivités	0	3 089 062	0	2 969 409

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **4 816 249 € en AE et 4 630 905 € en CP.**

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des subventions versées à des EPLE, des établissements privés ou des collectivités. En conséquence, elles sont imputées automatiquement en dépenses d'intervention et se répartissent de la manière suivante :

- 562 388 € en AE et 562 584 € en CP pour les concours des personnels ;
- 1 416 462 € en AE et 1 231 222 € en CP pour la formation ;
- 2 478 515 € en AE et 2 465 015 € en CP sont liés à des mesures de réservation de logements pour l'académie de Créteil ;
- 358 884 € en AE et 372 084 € en CP se rattachent à d'autres mesures au titre de l'action sociale.

[1] Cour administrative d'appel de Lyon, 5^e chambre B, du 10 décembre 2018 (n° 17LY00853).

ACTION

07 - Établissements d'appui de la politique éducative

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	153 013 637	150 685 282	153 013 637	150 685 282
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 259		1 259
Subventions pour charges de service public	153 013 637	150 684 023	153 013 637	150 684 023
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 056 989	1 004 140	1 056 989	1 004 140
Subventions pour charges d'investissement	1 056 989	1 004 140	1 056 989	1 004 140
Total	154 070 626	151 689 422	154 070 626	151 689 422

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Le montant total versé sur l'action 7 au titre de subventions pour charges de service public comprend :

Pour le titre 3 et les dépenses de fonctionnement

- La subvention pour charges de service public de 84,70 M€ allouée au Réseau Canopé ;
- La subvention de 22,09 M€ allouée à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) ;
- La subvention de 33,44 M€ allouée au Centre national d'enseignement à distance (Cned) ;
- La subvention de 7,60 M€ allouée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) ;
- La participation de 2,86 M€ du ministère au fonctionnement de l'Établissement public du palais de la porte Dorée (EPPPD) pour lequel le ministère de la Culture est chef de file.

Le montant des subventions versées aux opérateurs de l'enseignement scolaire en gestion 2023 est inférieure de 2,33 M€ au montant prévu en LFI 2023.

Cette variation étant due à :

- La mise en réserve d'un montant de 3,2 M€ qui n'a pas donné lieu à un dégel en fin d'année.
- La revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) pour un montant de 0,96 M€.

Les opérateurs du programme 214 ont également perçu 0,5 M€ en provenance des services déconcentrés au titre de différents financements.

Pour le titre 5 et les dépenses d'investissement

- Une subvention a été versée à l'EPPPD dans le cadre de son projet pluriannuel d'investissement. L'écart entre le montant inscrit en prévision de dépenses (1,06 M€) sur la LFI et la réalisation (1 M€) résulte de la mise en réserve qui n'a pas donné lieu à un dégel en fin d'année.

ACTION

08 – Logistique, système d'information, immobilier

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Logistique, système d'information, immobilier	292 590 276 311 997 042	654 836 751 463 033 832	947 427 027 775 030 874	292 590 276 311 997 042	509 842 165 499 753 914	802 432 441 811 750 955

L'action 8 a pour finalités la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	292 590 276	311 997 042	292 590 276	311 997 042
Rémunérations d'activité	179 039 920	193 577 605	179 039 920	193 577 605
Cotisations et contributions sociales	106 567 056	115 471 013	106 567 056	115 471 013
Prestations sociales et allocations diverses	6 983 300	2 948 423	6 983 300	2 948 423
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	385 244 922	291 982 729	339 187 818	308 497 727
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	385 244 922	286 136 440	339 187 818	302 651 438
Subventions pour charges de service public		5 846 289		5 846 289
Titre 5 : Dépenses d'investissement	263 591 829	159 427 005	158 754 347	169 722 016
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	263 591 829	113 714 183	158 754 347	118 600 579
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		45 712 822		51 121 437
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 000 000	11 624 098	11 900 000	21 534 171
Transferts aux ménages	3 500 000	8 689	3 500 000	8 689
Transferts aux entreprises		1 903 325		1 957 575
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	6 488 984	8 400 000	16 376 742
Transferts aux autres collectivités		3 223 101		3 191 166
Total	947 427 027	775 030 874	802 432 441	811 750 955

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	384 204 922	286 157 134	338 147 818	302 672 150
Subventions pour charges de service public		5 846 289		5 846 289
<i>FDC et ADP prévus</i>				
TOTAL				

1/ Frais de déplacement (10 730 894 € en AE et 10 705 270 € en CP en titre 3).

Hors fonds de concours et attribution de produits, les dépenses sont conformes à la LFI 2023 (10,2 M€).

L'exécution 2023 en titre 3 s'élève à **10 730 894 € en AE** et **10 705 270 € en CP**, dont **428 650 € en CP** au titre des frais de transport des personnels handicapés financés par le fonds de concours FIPHFP, **78 587 € en CP** au titre du fonds de concours ERASMUS et programme européen et **16 467 € en CP** au titre des attributions de produits des recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services.

Le nombre total de l'ensemble des missions réalisées passe de **53 394** en 2022 à **59 656** en 2023. Bien qu'ayant augmenté en 2023 par rapport à 2022, le nombre de missions n'a pas atteint le niveau de 2019 avant la crise sanitaire. Concomitamment, le coût moyen par mission a également augmenté, passant de **161,91 €** en 2022 à **170,60 €** en 2023. Ce coût moyen est 16 % plus élevé que le coût prévisionnel (**146,78 €**) inscrit au PAP 2023. Ceci s'explique par la revalorisation des forfaits d'indemnisation de l'indemnité kilométrique ainsi que des indemnités d'hébergement et de repas intervenue courant 2023[1].

Parallèlement les efforts de rationalisation se sont poursuivis, notamment en développant le recours aux visioconférences et aux conférences téléphoniques, ainsi qu'en harmonisant les pratiques de gestion en s'appuyant sur l'application métier Chorus DT.

Hors financement FIPHFP	Nombre de missions	Coût moyen (€)	Coût total (€)
Déplacements des personnels des services académiques à l'initiative des services académiques	46 007	128,75 €	5 923 412 €
Convocations des personnels des services académiques à l'initiative de l'administration centrale	9 971	293,45 €	2 925 956 €
Déplacements des personnels de l'administration centrale (hors Inspection Générale)	3 678	360,99 €	1 327 731 €
TOTAL	59 656	170,60 €	10 177 099 €

NB : les frais de déplacement des membres des inspections générales s'élèvent figurent à l'action 2

2/ Dépenses de fonctionnement courant (24 207 378 € en AE et 45 490 892 € en CP sur le titre 3).

Le fonctionnement courant recouvre, pour les services centraux et déconcentrés (dont vice-rectorats d'outre-mer), les dépenses de fournitures, matériels, mobiliers, achats de services, frais de correspondance, travaux d'impression, frais de télécommunications, travaux de reprographie et véhicules.

Hors titre 2, les dépenses relevant du fonctionnement courant, budgétisées en titre 3, s'élèvent à **27 121 440 € en AE et 48 517 266 € en CP** et se répartissent de la manière suivante :

- 24 207 378 € en AE et 45 490 892 € en CP sur le titre 3 ;
- 1 610 571 € en AE et 1 707 454 € en CP sur le titre 5 ;
- 1 303 491 € en AE et 1 318 921 € en CP sur le titre 6.

Les dépenses de fonctionnement courant exécutées se répartissent ainsi :

- **11 827 632 €** en CP pour l'administration centrale (soit 26 %) ;
- **33 663 260 €** en CP pour les services déconcentrés (soit 74 %).

Les principaux postes de dépense (CP) sont les suivants :

- frais postaux : **6 638 322 €** ;
- fournitures de bureau, papeterie et imprimés : **4 860 219 €** ;
- achat de mobiliers et autres petits équipements : **4 568 343 €** ;
- personnels mis à disposition : **4 465 210 €** ;
- achat d'études et de prestations de services : **2 714 934 €** ;
- entretien de divers matériels : **2 676 217 €** ;
- documentation générale et abonnements : **2 141 773 €** ;
- location de véhicules, carburants : **2 105 292 €** ;
- achat d'outillage, quincaillerie, équipement électrique, pièces de rechange : **2 011 499 €** ;
- transport de biens et d'aménagement : **1 741 569 €** ;
- travaux d'impression et copieurs (hors location) : **1 401 168 €** ;
- frais de télécommunications des services déconcentrés (téléphonie, internet et frais des réseaux) : **1 251 073 €** ;
- location de matériel et mobilier de bureau (dont location de copieurs) : **1 072 986 €** ;
- action et communication publique : **995 409 €** ;
- fournitures diverses : **992 957 €** ;
- réceptions : **939 952 €** ;
- subsistances alimentaires : **818 114 €** ;
- transports collectifs : **524 086 €** ;
- achat de produits pharmaceutiques et chimiques et de matériel médical : **153 628 €**.

Les autres dépenses de fonctionnement courant se répartissent entre les postes suivants : primes d'assurances, entretien des biens immobiliers, matériel audio, gratifications des étudiants en stage, habillement, restaurant administratif et collecte des déchets.

Il est à noter que la sous-exécution affichée, en AE, par rapport à la LFI est uniquement imputable à une écriture technique effectuée suite à un retrait d'AE sur engagement juridique avant leur annulation (crédits fonds de concours de Santé Publique France).

3/ Dépenses d'immobilier

Ces dépenses, exécutées sur le titre 3, se déclinent comme suit :

- **Loyers :**

Les crédits de LFI 2023 s'élèvent à 41 949 942 € en AE et 51 834 865 € en CP. La dépense au titre des loyers, exécutée sur le titre 3, atteint **39 651 977 €** en AE et **47 660 644 €** en CP.

	Dépenses en € AE	Dépenses en € CP	Surfaces en m ² au 01/01/24*	Coût en €/m ² CP
Administration centrale	12 596 715	9 276 072	22 883	405,36
Services déconcentrés et COM	27 055 262	38 384 572	248 419	154,52
TOTAL	39 651 977 €	47 660 644 €	271 302 m²	175,7 €/m²

SUB (surface utile brute) en locations y compris les logements pour les services déconcentrés et les collectivités d'outre-mer.

Services déconcentrés

185 baux ont été renouvelés en 2023 en régions académiques, soit moins d'un quart du total des baux en cours. Par ailleurs, en 2023, deux renouvellement de baux ont fait l'objet de consommation particulièrement significatives : le rectorat d'Orléans-Tours a engagé près de 4 M€ d'AE pour le relogement de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) d'Indre-et-Loire et le rectorat de Versailles a engagé près de 3 M€ pour le relogement de la DSDEN du Val-d'Oise à Cergy.

La moindre exécution en AE (**-3,1 M€**) est essentiellement la conséquence du report de la convention réglant les baux des circonscriptions de l'académie de Paris (dans l'attente, le bail est renouvelé pour une année). Ce moindre coût a été partiellement compensé par le financement du bail permettant le relogement provisoire de la DSDEN de l'Isère dans le cadre de la rénovation de la cité administrative Dode de Grenoble. La moindre exécution en CP (**-2 M€**) correspond à des décalages de paiements de loyers du fait de retards d'émission d'avis de paiement par certaines collectivités territoriales.

L'exigence d'un niveau de performance énergétique répondant à la nouvelle réglementation environnementale se traduit par une hausse du coût des nouveaux loyers, parfois au-delà de l'augmentation du taux ILAT (+7,4 % en 2023). La recherche de locaux s'oriente ainsi désormais vers ceux présentant des performances énergétiques de niveau B ou C et permettant de répondre aux évolutions de l'organisation du travail.

L'augmentation de la surface occupée entre 2022 et 2023 est de 4 453 m². Elle s'explique principalement par le déménagement provisoire de la DSDEN 38 de la Cité Dode (domanial) vers le site Flaubert (location) (+3 943 m²), par la fiabilisation des données surfaciques au sein de la DSDEN 78 à Guyancourt (+1 167 m²), par l'augmentation des surfaces suite au déménagement de la DSDEN 95 d'Osny à Cergy en automne 2023 (+686 m²) et par la création de 5 nouvelles IEN à Créteil (Créteil 1 et 2, Vitry 1 et 2, Maisons Alfort : +480 m²).

Il convient de noter également des diminutions de surfaces qui viennent partiellement compenser les augmentations constatées :

- le CIO de Roanne (académie de Lyon) a déménagé vers une implantation domaniale en permettant de rationaliser les surfaces occupées (-550 m²) ;
- le CIO d'Annemasse (académie de Grenoble) a temporairement déménagé avant d'occuper de nouveaux locaux en cours de travaux (-425 m²) ;
- la fiabilisation surfacique de la DSDEN du Val-de-Marne dans le cadre de la construction du nouveau rectorat de Créteil permet de déduire -425 m² au niveau de l'occupation des locaux.

Administration centrale

S'agissant de l'administration centrale, l'exécution 2023 s'établit à 12 596 715 € en AE et 9 276 072 € en CP, soit +0,8 M€ en AE et -2,2 M€ en AE d'écart à la LFI 2023. Cet écart est la conséquence des prises à bail intervenues courant 2023 : le site du Ponant pour loger la délégation générale du SNU, le site Arborial pour abriter la direction de l'encadrement et le site Rives de Paris hébergeant des services de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI). Ces deux derniers baux correspondent à des relogements temporaires pour permettre la rénovation du site de Boncourt. Ils se traduisent par une augmentation provisoire des surfaces par rapport au RAP 2022. Leur engagement en toute fin d'année conduit à reporter l'exécution des crédits de paiement en 2024.

- **Fonctionnement immobilier :**

L'exécution des dépenses de fonctionnement immobilier en titre 3 s'élève à **67 064 318 €** en AE et **55 286 420 €** en CP.

	Dépenses en € AE	Dépenses en € CP	Surfaces en m ² (SUB)	Coût en CP/ m ²
Administration centrale**	14 337 414	12 401 100	84 791	146,25
Services déconcentrés et COM	52 726 904	42 885 320	790 990	54,22
TOTAL	67 064 318	55 286 420	875 781	63,13

**Hors surfaces du site Descartes (sphère enseignement supérieur et recherche, 24 432 m²) dont les dépenses de fonctionnement immobilier sont prises en charge sur le programme 172, et y compris l'HEEF.

La direction des achats de l'État (DAE) a renouvelé les accords-cadres interministériels d'achat et d'acheminement d'électricité et de gaz naturel vers les sites de taille importante et moyenne pour une durée de deux ans (livraisons 2024 et 2025) au lieu du cadencement de quatre années initialement prévu en LFI. C'est la raison pour laquelle 29,4 M€ d'AE n'ont pas été engagés comme prévu en LFI.

Administration centrale

Les principaux postes 2023 concernent l'engagement des AE en 2023 des marchés « électricité » pour 2024, les charges connexes à la location, la taxe foncière du stade de France (1 544 539 €) ainsi que les marchés de ménage qui ont fait l'objet d'un ajustement de leur durée afin d'atteindre une fin des marchés sur tous les sites au 31 août 2024. Il en va de même concernant les marchés de sécurité (arrivant à échéance en février 2025).

Services déconcentrés

Les crédits en LFI 2023 sont de 80 980 933 € en AE et de 43 309 405 € en CP, soit un écart en exécution de -28,3 M€ en AE et de -0,4 M€ en CP. La sous-exécution résulte principalement de la révision du cadencement, de 4 ans à 2 ans, par la DAE de la négociation des marchés d'énergies et fluides pour maîtriser l'inflation : les montants avaient ainsi été budgétés sur une durée de 4 ans tandis que la décision de réduire la temporalité de renégociation des marchés est intervenue en cours de gestion 2023.

Dans le cadre de la réorganisation territoriale des services déconcentrés du MENJSJOP, des opérations de relogement des personnels des services en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative au sein des DSDEN, des rectorats et de certains services des directions régionales à la recherche et à la technologie (DRARI) dans les rectorats se sont poursuivies en 2023 en articulation avec la stratégie définie sur les emprises partagées avec les autres services de l'État. Lorsque la densification de l'occupation des locaux déjà occupés par les DSDEN était possible, l'accueil au sein de ces espaces est privilégié. Toutefois, dans la plupart des cas une prise en charge de surfaces supplémentaires, domaniales prioritairement, ou en location, s'est avérée nécessaire.

Au total, sur le titre 3, la structure de la dépense exécutée sur l'exercice 2023 par l'administration centrale et les services déconcentrés est la suivante :

- 24,46 % au titre du gardiennage, nettoyage, collecte des déchets et taxes ;
- 22,40 % au titre des charges locatives et de copropriété ;
- 20,54 % au titre de l'entretien courant du parc immobilier (dont dépenses diverses) ;
- 32,60 % au titre des fluides (eau, gaz, électricité).

	TITRE 3			
	Montant		Pourcentage	
	AE	CP	AE	CP
Gardiennage, nettoyage, collecte des déchets et taxes	12 461 465,78 €	13 522 582,97 €	18,58%	24,46%
Charges locatives et de copropriété	12 943 689,05 €	12 385 731,06 €	19,30%	22,40%
Entretien courant du parc immobilier	8 895 983,62 €	9 263 254,06 €	13,26%	16,76%
Dépenses diverses	2 079 393,03 €	2 093 246,77 €	3,10%	3,79%
S/total	36 380 531,48 €	37 264 814,86 €		
S/s total Energies et fluides	30 683 786,86 €	18 021 605,37 €	45,75%	32,60%

- **Les dépenses de fonctionnement des constructions scolaires Outre-mer, établissements à la charge de l'État et dépenses du propriétaire :**

L'exécution des dépenses de fonctionnement des opérations immobilières en titre 3 s'élève à **13 950 160 €** en AE et **14 627 039** en CP :

- constructions scolaires Outre-mer : 7 488 402 € en AE et 7 061 008 € en CP ;
- opérations dans les établissements à la charge de l'État : 521 534 € en AE et 599 156 € en CP ;
- dépenses du propriétaire : 5 940 224 € en AE et 6 966 875 € en CP.

4/ Dépenses informatiques (136 398 696 € en AE et 134 748 174 € en CP en titre 3)

Les dépenses informatiques relevant de l'action 8 s'élèvent, hors titre 2, à **191 944 282 €** en AE et **199 181 006 €** en CP et se déclinent de la manière suivante :

- 136 398 696 € en AE et 134 748 174 € en CP imputés sur le titre 3
- 48 253 611 € en AE et 56 292 653 € en CP imputés sur le titre 5
- 7 291 975 € en AE et 8 140 179 € en CP imputés sur le titre 6.

	Rappel LFI 2023		Réalisé 2023	
	AE	CP	AE	CP
A - Grands projets – SIRH	34 087 000	34 087 000	34 352 046	37 732 906
B - Grands projets - OP@LE	12 683 853	15 358 038	8 348 107	11 866 943
C - Grands projets – Autres			-154 009	887 781
D - Systèmes d'information - services applicatifs	56 458 603	41 518 076	54 280 683	55 494 905
E - Systèmes d'information - services d'infrastructures	40 600 000	40 600 000	46 624 152	40 856 162
F - Systèmes d'information - services bureautiques	29 410 703	25 010 703	24 553 680	26 417 224
G - Systèmes d'information - services mutualisés	4 390 000	4 390 000	6 417 024	6 138 047
H – Numérique éducatif, dont	9 000 000	9 000 000	17 522 599	19 787 038
<i>Atténuation de dépenses</i>				
<i>dépenses sur FDC INEE 2019</i>			10 759 505	12 688 082
<i>Dépenses sur budget général</i>	9 000 000	9 000 000	6 763 094	7 098 956
Total	186 630 159	169 963 817	191 944 282	199 181 006

4-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (5 974 998 € en AE et 6 430 941 € en CP en titre 3) :

Hors titre 2, **la dépense s'élève à 8 194 098 € en AE et 12 754 724 € en CP** et se répartit de la manière suivante :

- 5 974 998 € en AE et 6 430 940 € en CP ont été imputés sur le titre 3 ;
- 2 196 040 € en AE et 6 300 724 € en CP imputés sur le titre 5 ;
- 23 060 € en AE et CP imputés sur le titre 6.

Titre 3	Rappel LFI 2023		Réalisé 2023	
	AE	CP	AE	CP
OCEAN – CYCLADES			-140 670	453 948
OP@LE	12 683 853	15 358 038	6 129 007	5 953 741
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)			-13 339	23 252
Total	12 683 853	15 358 038	5 974 998	6 430 941

La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en LFI s'explique principalement par la détente du calendrier de déploiement de l'application Op@le. En effet, le déploiement d'OP@LE dans les établissements se poursuivra jusqu'en septembre 2025 afin de faciliter et d'améliorer les conditions d'appropriation de la solution et la conduite du changement. En raison de cette évolution par rapport au calendrier initial, la trajectoire budgétaire associée au déploiement en académie et au dispositif d'assistance renforcé pendant cette période conduit à reporter les montants prévus en 2023-2024 vers 2024-2025. Par conséquent, l'exécution des AE programmée initialement a été minorée de 3 M€ pour le volet du financement des formations en académie et de 0,5 M€ pour le dispositif d'assistance renforcé. Par ailleurs, le nombre moindre d'EPLÉ déployés par rapport aux prévisions a conduit à reporter l'engagement des redevances éditeur correspondantes à hauteur de 0,8 M€. De plus, en raison du report des formations sur l'outil prévues dans le cadre de la vague de déploiement de 2023, le coût des formations en académies, estimé initialement à 3,4 M€ hors titre 2 sur l'exercice, s'est avéré très inférieur aux estimations initiales (399 394 € en AE et 402 525 € en CP) libérant ainsi des ressources qui ont pu être redéployées sur la brique systèmes d'information.

Pour assurer le respect des coûts et des délais, les grands projets font l'objet d'un suivi particulier de la direction interministérielle du numérique (DINUM) et figurent au panorama des grands projets SI de l'État. A cet égard, dans le volet performance du RAP, l'indicateur 3.4 « respect des coûts et délais des grands projets » ainsi que les « éléments transversaux du programme » rendent compte de l'avancement de chacun de ces grands projets (cf. « Éléments transversaux » au programme partie « Grands projets informatiques »).

4-2 Les grands projets informatiques de la nouvelle trajectoire SIRH (14 015 765 € en AE et 15 874 520 € en CP, en titre 3) :

En titre 3	Rappel LFI 2023		Réalisé 2023	
	AE	CP	AE	CP
SIRH	34 087 000	34 087 000	14 015 765	15 874 620

Arrêtées en coordination avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques (MTEFP), les dépenses de la nouvelle trajectoire SIRH couvrent plusieurs projets structurants comme la migration des populations non enseignantes vers l'offre interministérielle RenoIRH, la réurbanisation du SIRH ministériel, ainsi que la mise en œuvre d'une plateforme unifiée de gestion de la formation et des compétences (VIRTUO).

Tous titres confondus, les dépenses réalisées en 2023 s'établissent à **34 352 046 €** en AE et **37 732 906 €** en CP. La répartition entre titres est la suivante :

- Titre 3 : 14 015 765 € en AE et 15 874 620 € en CP ;
- Titre 5 : 20 336 281 € en AE et 21 858 286 € en CP.

Cela inclut également la consommation des crédits délégués aux services déconcentrés qui s'établit à 200 400 € en AE et CP.

4-3 Les systèmes d'information - services applicatifs (31 791 057 € en AE et 33 445 445 € en CP en titre 3)

Le MENJ est engagé dans une transformation numérique pour proposer de nouveaux services aux usagers. La modernisation des systèmes d'information se double d'une rénovation technique des applications et de leur adaptation permanente aux besoins métiers.

Sur l'exercice 2023, tous titres confondus, la dépense s'élève à **54 280 683 € en AE et 55 494 905 € en CP** et se répartit de la manière suivante :

- 31 791 057 € en AE et 33 445 445 € en CP imputés sur le titre 3 ;
- 22 489 626 € en AE et 22 049 460 € en CP imputés sur le titre 5.

	Prévisions (en €) (*)		Exécuté (en €)	
	2023		2023	
	AE	CP	AE	CP
Total Services applicatifs	56 458 603	41 518 076	54 280 683	55 494 905
Services applicatifs métiers	32 088 603	24 288 603	28 032 496	29 458 691
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	4 680 000	4 680 000	340 417	637 189
Autres services applicatifs	19 690 000	12 549 473	25 907 770	25 399 025

(*) - La prévision des services applicatifs inclut également la partie « Décisionnel et pilotage » présenté dans l'action 2.

La sur-exécution constatée en CP sur l'agrégat des services applicatifs a permis de maintenir le niveau de qualité du parc applicatif existant et à réaliser les évolutions demandées par les maîtrises d'ouvrage et les projets prioritaires du gouvernement.

Dans ce cadre, les projets suivants ont été financés :

- La fusion des systèmes d'information de la scolarité des anciennes académies de Caen et de Rouen a été réalisée avec succès en novembre 2023 (1,8 M€) ;
- L'intégration (avec un budget de plus d'un million d'euros) dans l'écosystème applicatif du MENJ du livret de parcours inclusif, initié par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est totalement effectif fin 2023, permettant un suivi et un partage entre les différents acteurs des informations pour favoriser le parcours des élèves à besoins particuliers et gérer les aménagements nécessaires à leurs apprentissages ;
- Le suivi du remplacement de courte durée des professeurs dans les établissements a été mis en place dans des délais contraints. Il s'appuie sur la remontée automatique régulière d'informations gérées dans les logiciels de vie scolaire fournis par des éditeurs privés (0,1 M€ engagés en 2023) ;
- La simplification des processus d'échange des actes administratifs et financiers des EPLE (projet Dém'Act) avec les collectivités locales est depuis le dernier trimestre effective (0,04 M€) ;
- Le projet « Décrochage scolaire et obligation de formation » (DSOF), financé en partie par le FTAP et dont la contribution (HT2 et T2) du MENJ s'élève à 2,5 M€ sur deux exercices.

Services applicatifs métier (28 032 496 € en AE et 29 458 691 € en CP, hors titre 2)

SI scolarité du 1^{er} degré : les projets engagés depuis plusieurs années se poursuivent. Les ressources ont été consacrées à la maintenance et aux évolutions prioritaires de l'application du 1^{er} degré (ONDE) visant notamment à simplifier les tâches des directeurs d'école et permettre la réalisation de nouvelles démarches en ligne pour les familles. En parallèle, les travaux de cadrage de la refonte de cette application ont été initiés sur le plan de relance en vue de permettre sa modernisation et de traiter son obsolescence technique. Ces dépenses relatives à la refonte d'ONDE (1,3 M€ d'AE en 2023), financées antérieurement sur le plan de relance (P363), sont désormais prises en charge par le programme 214.

SI scolarité du 2^d degré : les services applicatifs du 2^d degré et en particulier le système SIECLE sont adaptés progressivement à la réforme du lycée, ainsi qu'à la réforme de la voie professionnelle.

En articulation avec les stratégies interministérielles « État plateforme » et « Action publique 2022 » de dématérialisation des démarches, le développement des télé-services s'est poursuivi, en particulier pour l'orientation, l'affectation et l'inscription. L'objectif est de présenter aux familles un parcours en ligne cohérent de l'ensemble des démarches de gestion de la scolarité de leurs enfants, en apportant notamment une meilleure information aux familles à l'issue du collège en vue de l'affectation des élèves au lycée.

SI enseignement supérieur et recherche :

Les premières mesures issues de la réforme du système de bourse sur critères sociaux pour les étudiants ont été mises en place pour la rentrée 2023 et ont nécessité des évolutions du système d'information (AGLAE). Les efforts de financement se sont donc portés principalement sur la trajectoire de modernisation de ce

système d'information, dans un contexte plus global de soutien des pouvoirs publics aux étudiants confrontés à des difficultés financières.

Par ailleurs, des projets de refonte et/ou de rénovation d'applications ont pris de l'ampleur en 2023 et devraient se poursuivre en 2024 et 2025. Cela concerne notamment le système d'information Galaxie qui traite du recrutement des enseignants chercheurs (projet Odysée) et Cirocco pour la gestion et le suivi, en lien avec la DGFIP, des crédits d'impôts recherche.

SI examens et concours :

Le passage de l'ensemble des concours pour le recrutement des professeurs du second degré dans Cyclades a pu être réalisé en 2023, marquant ainsi la fin de l'application Océan. Un budget d'environ 2 M€ a été mobilisé pour mener à bien ce projet.

Enfin, après une année de rodage en 2021-2022, la numérisation des copies du baccalauréat est aujourd'hui un succès : sécurisation des copies, affectation aux enseignants pour correction en ligne et accès des élèves après correction.

Services applicatifs ressources humaines - SI RH (340 417 € en AE et 637 189 € en CP, hors titre 2)

Ces crédits sont dédiés à la sécurisation et à la modernisation des différents SIRH existants, qui seront à terme intégrés dans le nouveau SIRH, pour assurer la continuité de service en particulier sur la gestion des moyens, les mouvements et le remplacement des personnels, ainsi que sur le périmètre de la gestion administrative et de la paye des enseignants des premier et second degrés.

L'intégration progressive des solutions dans le nouveau SIRH se traduit par une baisse régulière de la dépense sur cette ligne (340 417 € d'AE tous titres confondus en 2023 contre 1,3 M€ en 2022).

Autres services applicatifs (25 907 770 € en AE et 25 399 025 € en CP, hors titre 2)

SI Décisionnel et pilotage : des travaux importants ont été entrepris pour un meilleur pilotage du système éducatif dans le domaine de la scolarité avec le développement d'indicateurs sur l'orientation des élèves.

Les systèmes décisionnels et de pilotage s'adaptent progressivement à la réforme territoriale, pour offrir aux différents acteurs les indicateurs nécessaires au pilotage et au suivi des politiques éducatives.

SI domaine échange : le système d'échange du ministère s'est modernisé, que ce soit pour les besoins propres aux applications internes du ministère ou pour les échanges avec les partenaires externes. Deux axes ont été développés : la mise en place d'un système de gestion des API permettant une prise en compte en temps réel des échanges inter-applicatifs ainsi que la convergence des différents systèmes de gestion qui permettront à terme d'optimiser et d'améliorer l'urbanisation de l'ensemble du système d'information ministériel.

Parallèlement, le ministère poursuit le déploiement d'Éduconnect, un système d'authentification unique proposé aux élèves et à leurs représentants légaux pour leur permettre tout au long de leur scolarité (1^{er} et 2^d degrés) d'accéder aux services et ressources numériques de l'éducation, qu'il s'agisse des services fournis par l'État pour les démarches en ligne ou de services sous compétences partagées entre l'État et les collectivités territoriales. Pour ce projet, 2,1 M€ d'AE ont été engagés en 2023.

Les ENT (Espaces numérique de travail) sont liés au gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) qui permet de donner accès aux élèves et à leurs enseignants à leurs manuels numériques et autres ressources numériques pour l'éducation sur les plateformes des services des éditeurs (dictionnaires, ressources d'accompagnement et d'entraînement, ressources interactives qui permettent de produire des documents et autres travaux scolaires etc.).

L'augmentation du niveau de dépense résulte notamment de la hausse de la subvention versée au GIP RENATER dans le cadre du projet GAR (3,7 M€ contre 1,8 M€ en 2022) désormais inscrit en trajectoire à hauteur de 4 M€ par an. Cette dépense était prise en charge par d'autres dispositifs dans les exercices antérieurs (plan de relance, fonds de concours, etc.).

SI Financiers : Cette activité héberge désormais les dépenses du SI OPER@ basculées en maintien en conditions opérationnelles (MCO) en 2022 ainsi que celles liées au projet CYCLADES, de gestion des examens et concours, qui ont basculé en MCO respectivement en 2022 et 2023. Les autres dépenses sur cette ligne relèvent principalement du financement du projet Dém'Act, outil destiné à dématérialiser les actes administratifs et financiers des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Autres SI : (domaines référentiels, gestion documentaire, gestion des systèmes d'information et de communication, etc.) : des études d'accès aux services numériques, des prestations d'assistance au pilotage des SI ou des audits d'accessibilité des sites web sous gestion du ministère, notamment des audits RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), sont financés sur cette ligne.

4-4 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (42 989 356 € d'AE et 34 443 637 € de CP en en titre 3)

Hors titre 2, la dépense totale s'élève à **46 624 153 € en AE et 40 856 162 € en CP** et se répartit de la manière suivante :

- 42 989 356 € en AE et 34 443 637 € en CP imputés sur le titre 3 ;
- 3 227 944 € en AE et 6 080 463 € en CP imputés sur le titre 5 ;
- 406 853 € en AE et 332 062 € en CP imputés sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2023		2023	
	AE	CP	AE	CP
Total Services infrastructures	40 600 000	40 600 000	46 624 153	40 856 162
Services d'hébergement et de transport de données	35 100 000	35 100 000	41 365 077	37 696 341
Services de Sécurité	5 500 000	5 500 000	5 259 076	3 159 821

Services d'hébergement et de transport de données (41 365 077 € en AE et 37 696 341 € en CP)

La trajectoire de transformation des infrastructures d'hébergement du ministère s'est poursuivie durant l'année 2023. L'informatique du ministère est caractérisé par un éclatement de ses salles d'hébergements : si la plupart des SI nationaux nouveaux ou rénovés sont quasi systématiquement hébergés dans des datacentres interministériels de dimension industrielle, la plupart des académies continuent d'héberger leurs propres systèmes d'information dans des salles informatiques au sein du parc des rectorats.

Depuis 2019, le ministère a engagé un grand programme de transformation des infrastructures qui vise à normaliser et standardiser les infrastructures de production académique (projet L-ACA) dans les locaux des rectorats et à ensuite consolider leurs infrastructures de production dans un datacentre interministériel (projet PHAC) :

- Le projet L-ACA s'est terminé en 2023 avec les académies de Lille, Rennes et le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie ;
- S'agissant du projet PHAC, la relocalisation des infrastructures des rectorats dans le datacentre interministériel du ministère de l'Agriculture est réalisée pour 7 académies qui ont été accompagnées dans cette transition (en 2023 : Limoges, Aix-Marseille, Reims et Poitiers). L'année 2023 aurait dû enregistrer également l'arrivée de l'académie de Versailles mais des difficultés techniques ont différé cette relocalisation à début 2024.

Le ministère poursuit également une consolidation de l'hébergement de ses applications métiers ou de ses services numériques depuis plus de 10 ans. Son patrimoine de plus de 400 applications et services qui historiquement étaient diffusés à chaque académie pour mise en production, est désormais en partie exploité sur la PHM (plateforme d'hébergement mutualisée), hébergée au centre de données interministériel des Douanes. En 2016 la PHM accueillait 23 applications ou services, elle en accueille en 2023 plus de 160 (dont les plateformes de parcours étudiants du MESR Parcoursup et Mon Master).

Le MENJ a lancé la construction en 2023 de sa plateforme de messagerie collaborative pour moderniser la totalité du service actuellement réparti dans les académies. Il s'agit du plus gros projet de ce type en Europe avec une cible de 1,8 million de boîtes aux lettres, prévoyant la mise à disposition intégrée d'une messagerie, d'un agenda, d'un annuaire de contact unifié, d'un service de visioconférence et de partage de fichiers volumineux. En 2023, les travaux ont nécessité 2,2 M€.

Les dépenses récurrentes de logiciels (droits d'usage, maintenance et support) s'élèvent à 2,96 M€ (hors licences hyperviseurs et licences de sauvegarde des académies qui ont fait l'objet d'un contrat global dans le cadre d'une offre en 2018 pour 4 années).

S'agissant des infrastructures nationales, la plateforme d'hébergement mutualisée (PHM) a bénéficié en 2023 d'une rénovation de ses services de stockage et de son dispositif de sauvegarde à hauteur de 1,1 M€.

Les coûts des prestations pour assurer la prise en charge des activités de production nationale au travers du centre national de services (CNS) s'élèvent à 4,1 M€. Ces dépenses concernent principalement le renforcement des équipes nationales implantées en académies qui conduisent des activités d'expertise et de production.

Les coûts de l'hébergement externe, au travers de la plateforme d'hébergement externalisée (PHE) s'élèvent à 1,2 M€.

La mise à disposition de baies informatiques dans les deux datacentres de Osny et Auzeville s'élève à 1 M€.

Les dépenses de transport de données entre sites distants ou locaux (WAN et LAN) représentent 7,6 M€ en AE et 8,3 M€ en CP dont 1,13 M€ en AE et CP de subvention pour charge de service public versée au GIP RENATER, l'opérateur du réseau national Éducation, Enseignement, Recherche et dont les infrastructures sont en support du réseau interministériel de l'État (RIE).

Les dépenses entre sites distants (WAN) financent les interconnexions des sites de l'administration centrale, le raccordement des rectorats aux points de présence du réseau RENATER, les liaisons pour interconnecter le rectorat avec ses DSDEN, IEN et CIO dans les académies. Elles s'élèvent à 4,6 M€ en AE et 4,1 M€ en CP, en légère baisse par rapport aux années antérieures.

Enfin, les dépenses LAN comprennent des dépenses d'investissement et de maintenance des réseaux locaux, dont les infrastructures de téléphonie fixe, et s'élèvent à 2,9 M€ en AE et 3,6 M€ en CP.

Par ailleurs, le financement des infrastructures Cloud a nécessité d'en renouveler l'engagement pluriannuel à hauteur de 11,4 M€ (dont 10 M€ pour les licences et 1,4 M€ pour les services associés). Les dépenses des services d'infrastructures effectuées en 2023 ont aussi permis de poursuivre la sécurisation de l'administration face aux attaques informatiques dans le cadre du marché ASIA4 et d'assurer le fonctionnement des réseaux de l'administration centrale avec le raccordement de trois nouveaux sites : l'immeuble le Ponant pour la DGSNU, l'immeuble du CIRAD pour l'IHESST et l'immeuble Arborial pour la Direction de l'encadrement. Ces services ont représenté une dépense de 1,3 M€ (sécurité) et 1,6 M€ (réseaux) en augmentation respective de 0,2 M€ et 0,5 M€ compte tenu de l'extension vers ces nouveaux sites.

Services de Sécurité (5 259 076 € en AE et 3 159 821 € en CP)

Les dépenses de cybersécurité effectuées au niveau de l'administration centrale (homologation, études, audit de code, système de de détection et de gestion des incidents, protections des terminaux, sensibilisation des agents, etc.) s'élèvent à 3,76 M€ en AE.

Le ministère a poursuivi la rénovation de la plateforme nationale de confiance numérique (PNCN) pour un montant de 0,5 M€ en AE. La PNCN permet, entre autres, de délivrer des certificats pour les agents (accès renforcé aux SI, signature des marchés publics, signature de messagerie) et pour les infrastructures. Sa rénovation permet d'améliorer la plateforme et de la relocaliser sur les 2 datacentres interministériels d'Auzeville. Le projet embarque le processus de certification européen eIDAS.

Les dépenses pour des prestations d'expertises spécialisées en SSI (sécurité des systèmes d'information) se sont élevées à 0,1 M€ en AE. Par ailleurs, le ministère a fait appel à des prestations d'audit de vulnérabilité du code informatique produit en interne pour un montant de 0,2 M€ en AE.

En outre, le renforcement de la cybersécurité et la gestion des attaques informatiques ont nécessité l'engagement de 0,7 M€ sur un marché dédié au cours de l'année 2022 qui ont donné lieu à des mises en paiement d'un montant équivalent en 2023.

4-5 Systèmes d'information - services bureautiques (24 549 960 € AE et 26 413 504 € CP en titre 3)

Hors titre 2, la dépense totale s'élève à **24 553 680 € en AE** et **26 417 224 € en CP** et se répartit de la manière

suivante :

- 24 549 960 € en AE et 26 413 504 € en CP imputés sur le titre 3 ;
- 3 720 € en AE et CP sur le titre 5.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	LFI 2023		2023	
	AE	CP	AE	CP
Services bureautique	29 410 703	25 010 703	24 553 680	26 417 224

Les dépenses de l'année 2023 représentent des dépenses de fonctionnement récurrent. Les premiers engagements vers les services déconcentrés ont eu lieu en fin de gestion pour initier le nouveau marché SOLIMP 4 (accord cadre porté par la DAE avec un subséquent des MENJ et MSJOP).

Le décalage entre les AE programmées et l'exécution s'explique pour partie par l'exécution de l'engagement des licences de la solution de gestion des terminaux sur les dépenses d'infrastructures dans le cadre d'un marché globalisé et le retard de la date de notification du marché de solution d'impression SOLIMP 4.

Par ailleurs, le projet pilote « MAGENTA », pour partie financé par le plan de relance et pour partie par le P214, a été finalisé. Ce projet vise, en collaboration avec le ministère de la Culture, à évaluer une solution de gestion de l'ensemble des terminaux (ordinateurs fixes et portables, smartphones, tablettes).

L'année 2023 a témoigné d'une évolution significative dans la stratégie d'équipement mobile des services bureautiques, en réponse aux défis posés par le télétravail et la nécessité d'assurer la continuité administrative. La prévision en début d'année soulignait la volonté de créer les conditions pour une véritable continuité administrative, impliquant une modernisation des infrastructures pour accompagner la mobilité et une amélioration des services numériques de communication et de collaboration. Le développement du travail à distance conduit à généraliser l'acquisition de téléphones cellulaires et le remplacement des ordinateurs fixes par des portables. Cette évolution conduit à accélérer le cycle de renouvellement du parc informatique, générant un surcoût en CP.

4-6 Les systèmes d'information - services mutualisés (6 417 024 € en AE et 6 138 047 € en CP en titre 3)

La dépense qui s'élève à **6 417 024 € en AE** et **6 138 047 € en CP**, est intégralement imputée sur le titre 3.

En titre 3	Rappel LFI 2023		Réalisé 2023	
	AE	CP	AE	CP
Services mutualisés – formation des informaticiens	1 200 000	1 200 000	1 088 148	1 222 598
Services mutualisés – Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique	3 190 000	3 190 000	5 328 876	4 915 449

Total	4 390 000	4 390 000	6 417 024	6 138 047
-------	-----------	-----------	-----------	-----------

Formation des informaticiens (1 088 148 € en AE et 1 222 598 € en CP)

L'engagement continu dans le Programme national de formation « Hautes technologies de l'information » a été central pour répondre aux exigences croissantes induites par la complexification des architectures et la transformation des métiers du numérique. L'accent a été mis sur le renforcement des compétences des informaticiens, crucial pour assurer le développement de nouveaux systèmes d'information (SI). Le budget alloué reflète une approche intégrée, couvrant non seulement les frais de formation des personnels, mais englobant également des volets essentiels tel que l'animation des communautés.

Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique : SI innovants (5 328 876 € en AE et 4 915 449 € en CP)

Les investissements se sont concentrés sur l'urbanisation et l'architecture des systèmes d'information, la gestion et le déploiement de référentiels généraux et techniques, ainsi que le pilotage des activités.

Des efforts significatifs ont été consacrés à plusieurs chantiers : environ 0,87 M€ ont été engagés pour la refonte des processus et outils de pilotage et de programmation de la Direction du numérique pour l'éducation et 0,64 M€ pour les travaux d'élaboration de la feuille de route numérique et données publiques déclinant la stratégie du ministère.

Les dépenses transversales autour de l'architecture et l'urbanisation ont représenté 1,33 M€ en 2023.

4-7 Numérique pour l'éducation (ex-TICE) (10 660 536 € en AE et 12 001 980 € en CP en titre 3 et fonds de concours inclus)

S'agissant du numérique éducatif, les crédits hors fonds de concours sont programmés en titre 3 et exécutés en titre 3 et en titre 6.

Hors titre 2 et fonds de concours « Innovation numérique pour l'excellence éducative » (INEE) inclus, la dépense s'élève à **17 522 599 €** en AE et **19 787 038 €** en CP et se décompose de la manière suivante :

- 10 660 536 € en AE et 12 001 980 € en CP en titre 3 ;
- 6 862 062 € en AE et 7 785 057 € en CP en titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	LFI 2023		2023	
	AE	CP	AE	CP
Numérique pour l'éducation	9 000 000	9 000 000	17 522 599	19 787 038
Hors INEE	9 000 000	9 000 000	6 763 094	7 098 956
Fonds de concours PIA INEE			10 759 505	12 688 082

L'exécution pour la composante numérique éducatif hors fonds de concours s'élève quant à elle à **6 763 094 €** en AE et **7 098 956 €** en CP et se décompose de la manière suivante :

- 3 706 424 € en AE et 3 504 081 € en CP en titre 3 ;
- 3 056 670 € en AE et 3 594 875 € en CP en titre 6.

Sur fonds de concours, la consommation s'élève à **10 759 505 €** en AE et **12 688 082 €** en CP et se décompose de la manière suivante :

- 6 954 113 € en AE et 8 497 900 € en CP en titre 3 ;
- 3 805 392 € en AE et 4 190 182 € en CP en titre 6.

La consommation sur le titre 3 a notamment permis de financer les opérations suivantes :

Pilotage de l'écosystème numérique (2 362 980 € en AE et 2 203 008 € en CP hors fonds de concours)

Cet axe prioritaire porte les dépenses relatives au pilotage du numérique dans les territoires - réseaux des délégations régionales académiques au numérique éducatif (DRANE), des délégations académiques au numérique éducatif (DANE), des directions des systèmes d'information (DSI) des régions académiques et des académies, et des IEN Numériques ainsi qu'à l'organisation des séminaires et salons liés au numérique éducatif (0,1 M€ d'AE).

Le soutien aux associations et à la filière a fait l'objet d'un effort croissant notamment pour renforcer l'attractivité des filières numériques, en particulier, l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI), et encourager la mixité dans les apprentissages du numérique (0,4 M€ en AE=CP).

Au sein du ministère, une stratégie éditoriale se structure pour mieux identifier les contenus produits par les acteurs publics, et ainsi en garantir un meilleur accès. Des partenariats en ce sens ont été lancés en 2022 avec Universcience ou l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) (0,4 M€ en AE=CP).

Développement d'une offre pérenne de ressources et services numériques au service de tous les élèves (874 722 € en AE et 832 350 € en CP hors fonds de concours)

Le ministère s'attache à maintenir et à faire évoluer les plateformes de ressources dont elle a la charge. Ces ressources sont utilisées dans le cadre de la classe ou de la formation continue des enseignants.

De nombreuses initiatives ont été financées en ce sens en 2023 comme la migration de la plateforme Éduthèque vers Lumni Enseignement (1,3 M€ en AE tous titres confondus), le maintien et l'évolution de la plateforme des ressources du premier degré Prim à bord, le maintien de la plateforme ETINCEL (0,16 M€ en AE), qui regroupe des ressources issues de l'industrie pour l'enseignement technologique et professionnel ou le maintien de la plateforme PIX à destination des élèves : PIX élèves collèges et lycées.

Soutien à la communauté éducative par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive (468 724 € en AE-CP hors fonds de concours)

Depuis 2013, Magistère est la plateforme de formation à distance du ministère à destination des professeurs, des cadres et des agents, basée sur le moteur libre Moodle. Elle permet actuellement la formation d'environ 400 000 personnes chaque année. En 2023, 0,46 M€ en AE=CP ont été investis sur cette plateforme.

Un autre objectif de la stratégie est de permettre aux enseignants de pouvoir à la fois s'appuyer sur des outils souverains, libres et communautaires, c'est-à-dire des « communs numériques » leur permettant de co-construire et partager entre pairs leurs productions, mais aussi tirer parti de nouvelles générations d'outils et de ressources numériques éducatives permettant de personnaliser les enseignements, différencier les apprentissages et les parcours, grâce notamment à l'intelligence artificielle ou à l'immersion.

Dépenses numériques sur fonds de concours (6 954 110 € en AE et 8 497 898 € en CP)

Au 1^{er} janvier 2023, les reports de crédits s'élevant à 10,03 M€ en AE ont mené à des déductions liées à des projets antérieurs tels que l'appel à projets (AAP) « Label école numérique 2020 » et « Une webradio, un parrain ». Cette démarche a libéré 6,79 M€ affectés à de nouvelles initiatives.

Dans le cadre du PIA, l'arbitrage de 3,24 M€ effectué par le Comité des écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation (CEERI) a suivi les décisions prises en 2022, se matérialisant par la mise en œuvre de la deuxième vague de l'AAP « Une webradio, un parrain » et le transfert des reliquats du P141 vers le P214. Ces ressources ont été orientées sur des projets stratégiques tels que STIAM 1^{er} degré (apprentissage des Sciences, Technologie, Ingénierie, Arts et Mathématiques par le jeu dans le 1^{er} degré), Ted-i (robots de téléprésence) et P2IA (développement de services numériques s'appuyant sur l'intelligence artificielle).

Financé sur fonds de concours dans le cadre de France 2030, le programme TED-i permet à des enfants empêchés de se rendre en classe pour raisons médicales (hospitalisés, souffrant de handicaps, etc.) de poursuivre leur scolarité au travers d'un dispositif robotisé de télé présence adapté à leur niveau scolaire. Un marché d'une durée de 4 ans a permis notamment l'achat de 4 000 TED-i et la formation des formateurs en académie. En 2023, 438 720 € ont été engagés sur ce marché.

Également sur fonds de concours, les premiers marchés P2IA « banques de ressources numériques éducatives » (BRNE) ont permis aux professeurs de bénéficier pendant plusieurs années d'un accès à des solutions numériques pour les cycles 3 et 4 (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, langues vivantes).

En 2023, une commande de 1,56 M€ en AE a été passée pour financer un assistant pédagogique pour les enseignants et les élèves pour l'enseignement du français en cycle 2 et une série de commandes a été passée pour un montant de 1,974 M€ pour le financement d'un dispositif de remédiation pour les élèves de seconde en mathématiques.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	263 581 829	113 714 183	158 744 347	118 600 579
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		45 712 822		51 121 437
Total	263 581 829	159 427 005	158 744 347	169 722 016

L'exécution des dépenses d'investissement est de **159 427 005 €** en AE et **169 722 016 €** en CP et se déclinent comme suit :

- opérations immobilières : 109 356 815 € en AE et 111 443 483 € en CP ;
- fonctionnement immobilier : 206 007 € en AE et 278 427 € en CP ;
- fonctionnement courant : 1 610 571 € en AE et 1 707 454 € en CP ;
- dépenses informatiques : 48 253 611 € en AE et 56 292 653 € en CP.

1/ Les opérations immobilières (109 356 815 € en AE et 111 443 483 € en CP)

Concernant l'ensemble des opérations immobilières, l'écart entre la LFI 2023 (263 581 829 € en AE et 158 744 347 € en CP) et l'exécution 2023 est de -154 M€ en AE et -47 M€ en CP.

A/ Les constructions scolaires outre-mer et les opérations de maintenance

Au sein des **dépenses de constructions scolaires outre-mer (69 052 962 € en AE et 63 865 716 € en CP)** - relevant par exception de la compétence de l'État - celles concernant Mayotte représentent les dépenses d'investissement les plus importantes. Elles sont réalisées en fonction d'un échancier pluriannuel convenu dans un contrat de convergence et de transformation (CCT). Initialement prévu pour la période

2019-2022 (334 M€), il a été prolongé jusqu'en 2023, portant l'enveloppe totale à 417 M€, soit un montant moyen d'environ 83,5 M€ en AE par an.

Les travaux ont notamment permis la mise en service de 27 salles de classes (12 classes au collège de M'tsangamouji, des classes modulaires dans le lycée de Kahani et le collège de Dzoumogne et l'extension du lycée de Kahani). Par ailleurs 7 ateliers sportifs supplémentaires ont été créés, dont une halle sportive dans le collège de Boueni M'Titi et des structures artificielles d'escalade dans les collèges de Doukani, Kwale et Passamainty.

Enfin, un redéploiement de l'enveloppe entretien courant pour permettre des travaux de sécurité et de raccordement au réseau d'eau potable a été effectué en 2023. Le rectorat de Mayotte a financé des travaux de raccordement de deux collèges (M'Gombani et Passamainty) dans le cadre d'un cofinancement avec le syndicat des eaux de Mayotte (LEMA). Il convient de noter que les constructions n'ont pas subi de retard lié à la pénurie d'eau, les entreprises sélectionnées disposant la plupart du temps de leur propre forage.

Les AE consommées sur tranches fonctionnelles (TF) en 2023 en investissement pour les constructions scolaires outre-mer (69,14 M€) ont principalement concerné les opérations suivantes :

- la construction du Lycée des Métiers et du Bâtiment (15,61 M€) ;
- la construction du collège de Cavani (2,06 M€) ;
- la construction du collège de Longoni (6,5 M€) ;
- la construction du collège de Vahibe (35,35 M€) ;
- la construction du nouveau collège du Centre-Est (3,22 M€).

Le détail, ventilé par titre, des dépenses réalisées au titre des constructions scolaires à Mayotte est le suivant :

Compte budgétaire	AE	CP
Titre 3	7 488 402	7 061 008
Titre 5	69 052 962	63 865 716
Titre 6	2 774 285	11 814 886
Total général	79 315 649	82 741 610

B/ Les opérations dans les établissements restant à la charge de l'État

Les dépenses relatives aux opérations immobilières réalisées dans les établissements restant à la charge de l'État se sont élevées à **2 656 206 € en AE et 1 632 295 € en CP**.

Le financement de la construction d'un internat à Saint-Pierre-et-Miquelon a été porté à 3,76 M€. Il est cofinancé par la collectivité territoriale, la commune, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM), le programme d'investissements d'avenir (PIA), le lycée Letournel à Saint-Pierre et Miquelon et le MENJ. Les travaux, qui ont débuté en 2022, se poursuivront jusqu'en juillet 2024, pour une ouverture prévue en septembre 2024.

Des opérations de rénovation des infrastructures du site de Sourdu sont à réaliser concernant les toitures, la station d'épuration et le château d'eau. La consommation d'AE pour les établissements à la charge de l'État s'élève à 3,18 M€.

Il convient de préciser que l'augmentation des AENE en 2023 est due notamment à l'affectation sur tranche fonctionnelle des crédits à hauteur de 2,08 M€ dans le cadre des travaux de remise aux normes de la gestion technique des bâtiments (GTB) / gestion technique centralisée (GTC) et les diagnostics du château d'eau, de la station d'épuration et des toitures de l'internat d'excellence de Sourdu, dans la perspective d'un engagement en 2025, conduisant ainsi à la consommation des AE affectées.

C/ Dépenses du propriétaire

Sur le titre 5, au titre des dépenses du propriétaire, l'écart entre la LFI (176 881 829 € en AE et 77 944 347 € en CP) et **l'exécution 2023 (37 647 647 € en AE et 45 945 472 € en CP)** est de -139 M€ en AE et de -32 M€ en CP. Cet écart s'explique par le report des travaux pour les projets de Créteil et de Versailles (site « Lesseps »).

Les dépenses d'opérations immobilières au sein des services administratifs déconcentrés concernent principalement :

- le projet de relogement du rectorat de l'académie de Créteil et de la DSDEN du Val-de-Marne (7,16 M€) ;
- le projet de regroupement des services du rectorat, de la DSDEN 78, du CROUS et de la Cour administrative d'appel de Versailles sur le site « Lesseps » (0,65 M€) ;
- le projet de regroupement des services du rectorat de l'académie de Toulouse « Rhapsodie » (1,87 M€) ;
- le relogement aux Milles des équipes de la direction inter-académique des systèmes d'information (DIASI), dont l'équipe des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) et la délégation régionale académique du numérique éducatif (DRANE) ainsi que l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) de l'académie d'Aix-Marseille (3,46 M€) ;
- les travaux de maintenance portant sur le patrimoine immobilier du rectorat de la Réunion (0,94 M€)
- l'opération de mise en sûreté des sites du rectorat de Lyon (1,08 M€).

Les opérations immobilières relatives à l'administration centrale se sont élevées à 9 906 495 € en AE et 1 486 692 € en CP et concernent essentiellement :

- des opérations de travaux relatives à deux opérations de rénovation sur le site DESCARTES (rénovation des amphithéâtres et des espaces utilisés pour la restauration collective) via une MOD (maîtrise d'ouvrage délégué) à l'EPAURIF (7 500 000 € en AE et 900 000 € en CP) ;
- des opérations de rénovation du site Descartes : enclousonnement coupe-feu, densification du site, réhabilitation du bâtiment Monge ayant fait l'objet d'une affectation sur tranche fonctionnelle d'un montant de 14 M€ en 2023. 987 200 € ont été engagées fin 2023 ;
- des opérations de travaux hors tranche fonctionnelle sur le site de l'IHEEF (676 116 € en AE et 323 441 € en CP) ainsi que le portage sur le P214 d'une quote-part concernant les nouveaux espaces de travail du secrétariat général principalement porté par le P348.

2/ Dépenses de fonctionnement immobilier

Ces dépenses se sont élevées à 206 007 € en AE et 278 426 € en CP, notamment pour des immobilisations corporelles (véhicules, matériel technique, aménagement de bureaux). Ces dépenses concernent principalement la DSDEN du 95 pour 41 808 €, Mayotte à hauteur de 36 083 € et l'Occitanie à hauteur de 55 403 €.

3/ Dépenses de fonctionnement courant (1 610 571 € en AE et 1 707 454 € en CP)

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des immobilisations corporelles (véhicules, matériels techniques).

4/ Dépenses informatiques (48 253 611 € en AE et 56 292 653 € en CP)

4-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (2 196 040 € en AE et 6 300 724 € en CP) :

	AE	CP
OCEAN – CYCLADES		399 338
OP@LE	2 196 040	5 890 142
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)		11 244
Total	2 196 040	6 300 724

Cf. éléments transversaux au programme volet « Grands projets informatiques ».

Programmées en dépenses de fonctionnement, les engagements de la brique « Grands projets informatiques » ont été exécutés en partie en dépenses d'investissement, en particulier sur le projet Op@le à hauteur de 2,2 M€.

Ces dépenses portent également des crédits de paiement sur les projets Oper@ et Océan-Cyclades, en cours de résorption, les deux projets ayant basculé en 2022 et 2023 en dépenses de maintien en conditions opérationnelles, imputées sur la brique « Système d'information ».

4-2 Les grands projets informatiques nouvelle trajectoire SIRH (20 336 281 € en AE et 21 858 286 € en CP) :

En titre 5	Réalisé 2023	
	AE	CP
SIRH	20 336 281	21 858 286

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement de titre 3 (Évolutions SIRH).

4-3 Les systèmes d'information - services applicatifs (22 489 626 € en AE et 22 049 460 € en CP) :

En titre 5	Réalisé 2023	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	12 756	91 649
Services applicatifs métier	16 357 171	16 484 716
Autres services applicatifs	6 119 699	5 473 094
Total	22 489 626	22 049 460

Sur la composante services applicatifs, les dépenses imputées sur le titre 5 concernent principalement les SI du champ « Examens et concours et enseignement supérieur et recherche ».

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement

4-4 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (3 227 944 € en AE et 6 080 463 € en CP)

En titre 5	Réalisé 2023	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	2 892 830	6 080 463
Service de Sécurité	335 114	0
Total	3 227 944	6 080 463

Sur la composante services d'infrastructures, les investissements correspondent notamment à des dépenses de maintenance, support et extension d'équipements de stockage primaire et de serveurs effectuées en administration centrale.

4-5 Les systèmes d'information - services bureautiques (3 720 € en AE=CP)

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		8 689 €		8 689 €
Transferts aux entreprises		1 903 325 €		1 957 575 €
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000 €	6 488 984 €	8 400 000 €	16 376 742 €
Transferts aux autres collectivités		3 223 101 €		3 191 166 €
<i>Total</i>		11 624 098 €		21 534 171 €

L'exécution totale des dépenses d'intervention est de 11 624 098 € en AE et 21 534 171 € en CP et se décline comme suit :

1/ Les opérations immobilières et l'entretien lourd : 2 774 285 € en AE et 11 814 886 € en CP

• Polynésie française

L'État contribue au financement des opérations d'investissement dans les établissements scolaires du second degré en Polynésie française sous forme de subventions annuelles, définies dans le cadre de la convention signée le 22 octobre 2016 pour une durée de 10 ans, à compter de 2017. En 2023, 2,5 M€ d'AE et 2,93 M€ de CP ont été consommés.

• Saint-Martin

La construction d'un nouveau collège a consommé 6,97 M€ en CP. Cette opération est financée dans le cadre de la convention du 22 novembre 2019 prévoyant un financement de 15 M€ sur le programme 214 dont 7,5 M€ transférés en 2019 depuis le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » du ministère chargé des Outre-mer (MIOM). L'évolution de la consommation des dépenses est en lien avec le rythme d'avancement des opérations. Dans ce cadre, 2,17 M€ et 4,80 M€ ont été versés sous la forme de subventions d'investissement aux services de l'Éducation nationale en fonction des rapports d'exécution validés en 2023.

Enfin, d'autres opérations de transfert portent sur le versement annuel au groupement d'intérêt public (GIP) Trousse à projets (193 447 €) et le financement de ressources relatives aux espaces scolaires.

2/ Les loyers et fonctionnement immobilier (245 658 € en AE et 251 497 € en CP)

Ces montants correspondent à des transferts à des collectivités et se déclinent comme suit :

- Loyers : 208 416 € en AE et 214 256 € en CP ;
- Entretien courant : 37 242 € en AE et 37 241 € en CP.

3/ Dépenses informatiques (7 291 975 € en AE et 8 140 179 € en CP en titre 6)

3-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (23 060 € en AE=CP) :

En titre 6	Réalisé 2023	
	AE	CP
OCEAN – CYCLADES	0	0

OP@LE	23 060	23 060
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	0	0
Total	23 060	23 060

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement

3-2 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (406 853 € en AE et 332 062 en CP) :

En titre 6	Réalisé 2023	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	406 853	332 062
Service de Sécurité	0	0
Total	406 853	332 062

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement

3-3 Numérique pour l'éducation (ex-TICE) (6 862 062€ en AE et 7 785 057€ en CP) :

En titre 6	Réalisé 2023	
	AE	CP
Numérique éducatif	6 862 062	7 785 057
<i>dont dépenses sur FDC (INEE et autres)</i>	<i>3 805 392</i>	<i>4 190 183</i>
<i>dont dépenses budget général</i>	<i>3 056 670</i>	<i>3 594 875</i>

Sur le titre 6, il convient de noter que concernant les crédits du budget général, la consommation en 2023 a été impactée par une opération de rétablissement de crédits sur fonds de concours, dans le cadre du dispositif des territoires numériques éducatifs (TNE) imputée par erreur sur les crédits du budget général, minorant ainsi l'exécution réelle à hauteur de 449 437 € en AE.

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement

4/ Dépenses de fonctionnement courant (1 303 491 € en AE et 1 318 921 € en CP)

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des transferts directs à des GIP, des collectivités locales, des établissements publics locaux d'enseignement ou des associations.

50 % de ces dépenses ont été exécutées au titre du fonds de concours n° 06-1-2-00220 « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 », dans le cadre de l'aide aux collectivités territoriales pour le financement de capteurs de CO₂ en milieu scolaire.

5/ Frais de déplacement

Ces frais s'élèvent à 8 689 € en AE=CP et correspondent à des transferts aux ménages. Ils sont détaillés en début d'action 8 (au sein du titre 3).

[1] Arrêté du 20 septembre 2023 revalorisant les taux interministériels des indemnités de mission et plus particulièrement des indemnités d'hébergement et repas sur la fin de l'exercice et arrêté du 27 mars 2023 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles.

ACTION**09 – Certification**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Certification	185 239 695	28 260 505	213 500 200	185 239 695	28 260 505	213 500 200
	145 731 841	28 308 500	174 040 340	145 731 841	30 395 148	176 126 989

Les dépenses relevant du titre 2 et les dépenses hors titre 2 représentent respectivement 82,7 % et 17,3 % des **crédits de paiement** exécutés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	185 239 695	145 731 841	185 239 695	145 731 841
Rémunérations d'activité	113 301 484	106 543 659	113 301 484	106 543 659
Cotisations et contributions sociales	67 514 041	38 005 006	67 514 041	38 005 006
Prestations sociales et allocations diverses	4 424 170	1 183 175	4 424 170	1 183 175
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 260 505	23 702 521	28 260 505	25 823 378
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 260 505	23 702 521	28 260 505	25 823 378
Titre 6 : Dépenses d'intervention		4 605 979		4 571 771
Transferts aux ménages		339		339
Transferts aux entreprises		1 615		1 615
Transferts aux collectivités territoriales		2 168 214		2 143 559
Transferts aux autres collectivités		2 435 811		2 426 258
Total	213 500 200	174 040 340	213 500 200	176 126 989

La part de dépenses relevant du titre 2 correspond majoritairement au règlement des vacances et indemnités de jury. En 2023, cette dépense a représenté **56 M€** (contre 52 M€ en 2022).

L'exécution hors titre 2 s'élève à **28 308 500 € en AE et 30 395 149 € en CP**.

L'écart à la LFI (+0,2 % en AE et +7,6 % en CP) résulte principalement de :

- l'augmentation du coût du papier, des fournitures ainsi que de la location des salles liée à l'inflation ;
- la pérennisation de concours organisés dans certaines académies nécessitant la location de salle ou des frais de matière d'œuvre (à titre d'exemple, l'académie de Bordeaux a organisé plusieurs concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel : Concours d'Accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel (CAPLP) génie mécanique, CAPLP éco-gestion pour les sites de Libourne et Bayonne, CAPLP math-physique, CAPLP biotechnologies) ;
- subventions accordées pour l'organisation des épreuves pratiques des examens professionnels : (centres de formation des apprentis, baccalauréat professionnel, etc.).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 260 505	23 702 521	28 260 505	25 823 378

Corrigées d'une erreur d'imputation (339 €), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **23 702 860 € en AE et 25 823 717 € en CP** dont : 6,2 M€ pour le Service interacadémique des examens et concours et 19,7 M€ pour les académies et les services des vices-rectorats d'outre-mer en CP. Elles correspondent essentiellement à des frais de déplacement (14,3 M€ en CP). Les autres dépenses couvrent les frais d'organisation des épreuves (fournitures, location de salles, impression des sujets, etc.).

Les réformes pédagogiques, notamment concernant la voie professionnelle, ainsi que la poursuite des efforts de rationalisation (mutualisation entre académies de l'élaboration des sujets, recours accru à la visioconférence, dématérialisation des copies, etc.) et d'harmonisation des pratiques de gestion consécutive au déploiement des applications informatiques Chorus DT (gestion des frais de déplacement temporaire), IMAG'IN (gestion des intervenants) et CYCLADES (gestion des candidats), permettent de maîtriser les coûts moyens par candidat présent.

L'enquête « Système d'information relatif au coût des examens et concours » (SICEC) reposant sur la collecte auprès des académies de données relatives aux dépenses et effectifs de candidats aux épreuves sur le périmètre du programme 214, a permis de déterminer les coûts moyens par examen de la session 2022.

Examens	Coûts moyens 2023 (au titre de la session 2022) par candidat présent (en €) *
DNB	3,9
CAP	36,2
BAC	61,7
BTS	106,7

* Source : enquête SICEC session 2022 - données provisoires. Champ : France métropolitaine

Les coûts moyens des examens observés pour la session 2022 (cible et réalisation 2023) sont supérieurs à ceux de la session 2021 (réalisation 2022) avec pour le baccalauréat l'impact de l'organisation des épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique. Cette hausse se répartit comme suit :

- une augmentation du coût de la session du diplôme national du brevet (DNB), passant de 3,4 € en 2021 à 3,9 € en 2022 en raison de l'augmentation du coût des matériels et des fournitures dans le contexte d'inflation, dont la hausse des prix du papier ;
- une augmentation du coût moyen par candidat pour les épreuves des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), passant de 32 € en 2021 à 36,2 € en 2022 du fait l'augmentation des coûts d'achat du papier et des fournitures et, plus particulièrement pour cet examen, des outillages et équipements nécessaires au bon déroulement des épreuves pratiques ;
- une augmentation du coût moyen de la session du baccalauréat 2022 par rapport à la session 2021 (61,7 € à la session 2022, contre 49,1 € à la session 2021) qui correspond au coût de mise en œuvre des épreuves de spécialité : en 2021, ces épreuves ont été validées sous forme de contrôle continu dans un contexte perturbé par la crise sanitaire tandis qu'en 2022, elles ont fait l'objet d'une session à part entière ;
- Une hausse des coûts moyens des brevets de techniciens supérieurs (BTS), passant de 103,7 € en 2022 à 106,7 € en 2023 du fait de l'instauration d'une indemnité de chef de centre.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		339		339
Transferts aux entreprises	0	1 615	0	1 615
Transferts aux collectivités territoriales	0	2 168 214	0	2 143 559
Transferts aux autres collectivités	0	2 435 811	0	2 426 258
Total	0	4 605 979	0	4 571 771

Corrigées d'une erreur d'imputation (339 €), ces dépenses, budgétées en titre 3, correspondent à des subventions versées dans le cadre du remboursement des frais d'organisation d'examens pris en charge par des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), des établissements privés ou des collectivités locales : elles ont été exécutées à hauteur de 4 605 640 € en AE et 4 571 432 € en CP.

ACTION

10 – Transports scolaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Transports scolaires		3 322 845	3 322 845		3 322 845	3 322 845
		3 163 971	3 163 971		3 143 365	3 143 365

L'action « transports scolaires » finance la participation de l'État aux dépenses de transports scolaires (terrestre, maritime et aérien) en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

L'État est compétent pour le financement des transports scolaires à Wallis-et-Futuna et cofinance les transports scolaires avec les collectivités de Polynésie française et de Saint-Pierre-et-Miquelon sur la base d'une convention.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		146 600		125 994
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		146 600		125 994
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 322 845	3 017 371	3 322 845	3 017 371
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	3 006 771	3 322 845	3 006 771
Transferts aux autres collectivités		10 600		10 600
Total	3 322 845	3 163 971	3 322 845	3 143 365

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		146 600		125 994

Il s'agit de dépenses imputées à tort sur le titre 3. Les crédits sont détaillés dans les dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	3 006 771	3 322 845	3 006 771
Transferts aux autres collectivités	0	10 600	0	10 600

Les dépenses d'intervention de l'action 10, y compris celles imputées à tort sur le titre 3, s'élèvent à **3 163 971 € en AE et 3 143 365 € en CP** et se répartissent comme suit :

- Polynésie française : 2 933 532 € en AE et CP ;
- Wallis-et-Futuna : 215 439 € en AE et 194 833 € en CP ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 15 000 € en AE et CP.

L'écart par rapport à la LFI, de -0,16 M€ en AE et -0,18 M€ en CP, est principalement dû au dégel partiel de la réserve de précaution.

Indicateur : coût moyen par élève selon le type de transport (constat 2023, montants arrondis)

	Transport aérien		Transport maritime		Transport terrestre	
	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève
Polynésie française	1 868	319 €	1 648	511 €	15 591	96 €
St-Pierre-et-Miquelon			18	833 €		
Wallis-et-Futuna	375	520 €				
TOTAL	2 243	420 €	1 666	672 €	15 591	96 €

Le coût moyen par élève des transports maritimes (497 € en 2022 pour 1 614 élèves) a augmenté du fait de la hausse du prix du carburant. Le coût moyen par élève des transports aériens (548 € en 2022 pour 2 304 élèves) a diminué suite au choix de Saint-Pierre-et-Miquelon d'opter en 2023 pour le mode de transport maritime.

ACTION**11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de	206 816 264		206 816 264	206 816 264		206 816 264

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
l'éducation populaire et de la vie associative	168 023 286	586	168 023 873	168 023 286	449	168 023 735

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	206 816 264	168 023 286	206 816 264	168 023 286
Rémunérations d'activité	126 498 749	101 854 393	126 498 749	101 854 393
Cotisations et contributions sociales	75 378 021	64 922 087	75 378 021	64 922 087
Prestations sociales et allocations diverses	4 939 494	1 246 807	4 939 494	1 246 807
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		586		449
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		586		449
Total	206 816 264	168 023 873	206 816 264	168 023 735

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	25 000	25 000			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			25 000	25 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)	1 503	1 503			2 065	2 065
Transferts	1 503	1 503			2 065	2 065
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	15 000	15 000			15 000	15 000
Subventions pour charges de service public	15 000	15 000			15 000	15 000
EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	20 000	20 000				
Subventions pour charges de service public	20 000	20 000				
X - Ecole polytechnique (P144)	25 000	25 000			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			25 000	25 000
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)	5 000	5 000			5 000	5 000
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000			5 000	5 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	30 000	30 000			30 000	30 000
Subventions pour charges de service public	30 000	30 000			30 000	30 000
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	7 318 926	7 318 926	7 623 373	7 623 373	7 598 296	7 598 296
Subventions pour charges de service public	7 318 926	7 318 926	7 623 373	7 623 373	7 598 296	7 598 296
FEI - France éducation international (P214)	3 739 281	3 739 281	4 167 785	4 167 785	4 211 961	4 211 961
Subventions pour charges de service public	3 739 281	3 739 281	4 167 785	4 167 785	4 211 961	4 211 961
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)	32 205 662	32 205 662	33 880 533	33 880 533	33 442 647	33 442 647
Subventions pour charges de service public	32 205 662	32 205 662	33 880 533	33 880 533	33 442 647	33 442 647
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	2 689 151	2 689 151	4 005 152	4 005 152	3 863 873	3 863 873
Subventions pour charges de service public	2 689 151	2 689 151	2 948 163	2 948 163	2 859 733	2 859 733
Subventions d'investissement			1 056 989	1 056 989	1 004 140	1 004 140
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)	22 874 444	22 874 444	22 227 054	22 227 054	22 088 075	22 088 075
Subventions pour charges de service public	22 874 444	22 874 444	22 227 054	22 227 054	22 088 075	22 088 075
Réseau Canopé (P214)	82 708 866	82 708 866	86 334 514	86 334 514	84 847 837	84 847 836
Subventions pour charges de service public	82 708 866	82 708 866	86 334 514	86 334 514	84 737 272	84 737 272
Transferts					110 565	110 564
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	480 000	336 000			417 000	310 800
Transferts	480 000	336 000			417 000	310 800
Business France (P134)	70 000	70 000			70 000	70 000
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
Universités et assimilés (P150)	1 107 042	1 109 192			1 130 415	1 130 415
Subventions pour charges de service public	949 744	949 744			952 285	952 285
Transferts	157 298	159 448			178 130	178 130
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		6 838				
Transferts		6 838				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	201 050	201 050			37 400	37 400
Subventions pour charges de service public	201 050	201 050			37 400	37 400
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	2 891 591	2 891 591			4 902 391	4 905 025
Subventions pour charges de service public	2 891 591	2 891 591			4 902 391	4 902 391
Transferts						2 634
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	5 000	5 000			5 000	5 000
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000			5 000	5 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	10 000	10 000			75 000	75 000
Subventions pour charges de service public	10 000	10 000			75 000	75 000
Groupe Mines Télécom (P192)	25 000	25 000			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			25 000	25 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	5 000	5 000			5 000	5 000
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000			5 000	5 000
Univscience (P361)	10 000	10 000			10 000	10 000
Subventions pour charges de service public	10 000	10 000			10 000	10 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)					192	192
Transferts					192	192
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)					150 000	150 000
Subventions pour charges de service public					150 000	150 000
Total	156 462 517	156 327 505	158 238 411	158 238 411	162 982 152	162 878 584
Total des subventions pour charges de service public	155 753 715	155 753 715	157 181 422	157 181 422	161 200 059	161 200 059
Total des transferts	708 802	573 790			777 952	674 385
Total des subventions d'investissement			1 056 989	1 056 989	1 004 140	1 004 140

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	Réalisation 2022	0	91	7	0	3	0
	Prévision 2023	0	115	0	0	0	0
	Réalisation 2023	0	93	7	0	3	0
FEI – France éducation international	Réalisation 2022	1	245	17	0	14	3
	Prévision 2023	0	245	24	0	14	3
	Réalisation 2023	1	244	14	0	11	3
CNED - Centre national d'enseignement à distance	Réalisation 2022	0	873	18	0	5	0
	Prévision 2023	0	981	27	0	7	0
	Réalisation 2023	0	874	17	0	5	0
ONISEP - Office national d'information sur		0	314	13	0	8	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
les enseignements et les professions	Réalisation 2022	0	329	30	4	10	4
	Prévision 2023	0	306	21	0	9	2
Réseau Canopé	Réalisation 2022	1	1 201	38	0	9	0
	Prévision 2023	1	1 328	71	2	18	0
	Réalisation 2023	3	1 206	61	0	11	0
Total	Réalisation 2022	2	2 724	93	0	39	3
	Prévision 2023	1	2 998	152	6	49	7
	Réalisation 2023	4	2 723	120	0	39	5

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	2 998	2 723

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	-2

En année 2023, le total des ETP réalisés étant de 2734,23, le schéma d'emplois constaté est de -2 ETP. Il correspond à 0,1 % du nombre d' ETP total des opérateurs, et est donc frictionnel.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	0	0	0
FEI – France éducation international	0	0	0
CNED - Centre national d'enseignement à distance	0	0	0
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	18 203	50 000	17 990
Réseau Canopé	10 779	0	7 500
Total	28 982	50 000	25 490

Opérateurs

OPÉRATEUR

CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'opérateur est en cours de renouvellement, pour la période 2023-2026.

Les axes du nouveau COP devraient être les suivants :

- le positionnement de l'établissement dans la production de connaissances, notamment en faisant évoluer le potentiel d'enquêtes du CEREQ et l'exploitation de données en provenance d'autres sources ;
- la dissémination des connaissances ;
- la gouvernance et la gestion de l'établissement.

Politique immobilière

Dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), le CEREQ a relocalisé son siège au sein du campus de l'École Centrale de Marseille situé dans le technopôle de Château-Gombert (13^{ème} arrondissement de Marseille). Le déménagement est intervenu en janvier 2024. Son ancien siège, situé dans le quartier de la Joliette, va être mis en vente.

Rationalisation des fonctions support

Le déménagement du CEREQ permettra de progresser dans la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

La démarche de réduction des dépenses entreprise depuis quelques années par le biais de mises en concurrence et par la mutualisation des achats doit permettre d'atteindre un objectif de diminution de 25 % de l'ensemble des dépenses de l'établissement. Par ailleurs, la comptabilité analytique mise en place dans l'établissement aide également à mieux maîtriser les dépenses des fonctions support.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	7 319	7 319	7 623	7 623	7 598	7 598
Subventions pour charges de service public	7 319	7 319	7 623	7 623	7 598	7 598
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi					125	125
Subventions pour charges de service public					125	125
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	915	1 025	914	914	928	971
Subventions pour charges de service public	915	1 025	914	914	928	971

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	8 234	8 344	8 538	8 538	8 651	8 694

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Programme 214 :

Le montant exécuté (7,6 M€) correspond à la subvention pour charges de service public votée en LFI pour 2023, dont est déduite la mise en réserve de 0,1 M€ et un versement complémentaire de 0,08 M€ lié à la revalorisation indemnitaire des personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF).

Programme 103 :

Une subvention d'un montant de 0,1 M€ a été perçue au titre de l'organisation d'un séminaire avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère chargé du travail.

Programme 155 :

Le ministère du travail contribue pour un montant de 0,9 M€ au titre de la subvention pour charges de service public votée en LFI, à laquelle est venue s'ajouter le versement du solde lié à la convention du projet de recherche « la formation des personnes en recherche d'emploi » pour 0,04 M€.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	8 102	8 024	Subventions de l'État	8 418	8 563
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>2 258</i>	<i>2 281</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>8 418</i>	<i>8 563</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 425	2 874	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	48	0
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	580	783	Revenus d'activité et autres produits	2 490	1 986
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>580</i>	<i>783</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>116</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>0</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	11 527	10 897	Total des produits	10 957	10 549
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	570	348
Total : équilibre du CR	11 527	10 897	Total : équilibre du CR	11 527	10 897

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	10	318
Investissements	1 524	724	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 524	724	Total des ressources	10	319
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 514	406

* Voté

Le résultat patrimonial est un déficit de -0,35 M€. Depuis 2017, seuls les exercices 2020 et 2021 ont été excédentaires.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 s'établit à 5,8 M€.

La trésorerie au 31 décembre 2023 s'établit à 5,7 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
6 228	4 797	5 733

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 196	8 196	8 187	8 187
Fonctionnement	3 449	2 751	2 916	1 859
Intervention	0	0	0	0
Investissement	218	218	152	134
Total des dépenses AE (A) CP (B)	11 864	11 166	11 255	10 181
dont contributions employeur au CAS pensions	2 258	2 258	2 281	2 281

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	9 651	9 746
Subvention pour charges de service public	8 418	8 526
Autres financements de l'État	543	411
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	48	0
Recettes propres	642	809
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	9 651	9 746
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 514	435

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dissémination des connaissances	746	107	107	0	0	0	0	853	853	
	764	104	98	0	0	0	0	868	863	
Fonction support	1 703	1 081	1 049	0	0	218	218	3 002	2 971	
	1 543	947	921	0	0	152	134	2 643	2 598	
Production des connaissances	5 747	2 262	1 596	0	0	0	0	8 009	7 343	
	5 880	1 865	840	0	0	0	0	7 745	6 720	
Total	8 196	3 449	2 751	0	0	218	218	11 864	11 166	
	8 187	2 916	1 859	0	0	152	134	11 255	10 181	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 514	435
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	77	132
Autres décaissements non budgétaires	127	745
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 719	1 312
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 719	1 312

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	77	80
Autres encaissements non budgétaires	127	738
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	204	818
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 514	494
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	24	14
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 490	480
Total des financements	1 719	1 312

* Voté

Dépenses :

Le taux d'exécution des CP (toutes enveloppes comprises) s'élève à 91,1 % par rapport au budget initial :

- l'exécution de l'enveloppe de personnel et la prévision du budget initial sont quasiment identiques avec une réalisation de 99,9 % ;
- les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 67,58 % de la prévision initiale ;
- les dépenses d'investissement ont été réalisées à 61 % de la prévision initiale. L'établissement a en effet privilégié le réemploi de mobilier dans le cadre de son déménagement.

Recettes :

Avec un total d'encaissements de 9,75 M€, les recettes budgétaires ont dépassé les prévisions du budget initial de 2023, principalement en raison d'un versement supplémentaire de la subvention pour charges de service public du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et d'une hausse des ressources propres.

Le **solde budgétaire** est déficitaire à hauteur de -0,43 M€, un niveau moindre par rapport aux prévisions du budget initial. Cet écart est lié à l'activité conventionnelle (y compris les enquêtes « Génération »).

La **trésorerie** s'établit à 5,7 M€ au 31 décembre 2023 après un prélèvement de 0,49 M€ (dont 0,01 € sur la trésorerie fléchée).

Le **fonds de roulement** est de 5,8 M€ après un prélèvement de 0,41 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	98	115	100
– sous plafond	91	115	93
– hors plafond	7		7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'établissement a ajusté la réalisation 2022 après le vote du compte financier en raison d'une erreur de décompte. Le nombre d'emplois sous plafond était de 95 ETPT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, la consommation d'emplois sous plafond est de 93 ETPT.

Le schéma d'emplois en 2023 est de - 1 ETP. Il correspond à de la vacance d'emplois frictionnelle.

OPÉRATEUR

FEI – France éducation international

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement portant sur la période 2023-2026 a été signé le 13 juin 2023. FEi s'appuiera sur l'expérience acquise en matière de numérisation de ses activités pour se diriger vers une hybridation accrue dans les domaines des tests et diplômes, de la coopération éducative ou la reconnaissance des diplômes étrangers. Dans le cadre de ce nouveau COP, l'établissement poursuivra sa transformation, notamment en intensifiant son tournant numérique, en consolidant son rôle d'ensemblier et en renforçant son positionnement institutionnel. Les trois axes stratégiques sont les suivants :

- **Une ambition renouvelée au service de l'attractivité de la France et de la coopération éducative internationale**
 - L'objectif est que FEi s'inscrive comme l'opérateur pivot de l'« équipe France » de l'action internationale de la France dans le domaine éducatif
- **Au cœur de nouveaux enjeux globaux et de la révolution du numérique**
 - FEi entend maîtriser les risques liés à la numérisation mais aussi saisir les possibilités et les opportunités qu'elle offre.
- **FEI, « patrimoine innovant » : une équipe, un lieu et une marque**
 - L'ambition est que le site FEi à Sèvres soit une vitrine de l'excellence française et un lieu de référence pour l'accueil de séminaires avec l'installation des espaces du laboratoire d'innovation et de ressources en éducation (LIRE), ou encore avec les travaux de « l'aile Versailles » du site de Sèvres. L'établissement poursuivra en outre sa démarche éco-responsable.

Politique immobilière

Au cours de l'année 2023, la première tranche des travaux d'accessibilité extérieure et les travaux d'agencement du LIRE ont été finalisés.

Les travaux liés à « l'aile Versailles » du site de Sèvres sont reportés à l'exercice 2024.

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) est en cours d'élaboration.

Rationalisation des fonctions support

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant, notamment grâce à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'État.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		88			52	107
Transferts		88			52	107
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	324	805			730	1 626
Transferts	324	805			730	1 626
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	280	280				
Transferts	280	280				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	3 739	3 739	4 168	4 168	4 212	4 212
Subventions pour charges de service public	3 739	3 739	4 168	4 168	4 212	4 212
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)	15	180				
Transferts	15	180				
P349 – Transformation publique						92
Transferts						92
Total	4 358	5 093	4 168	4 168	4 994	6 036

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Programme 214 :

Le montant exécuté correspond à la subvention pour charges de service public, votée en LFI 2023 (4 17 M€), dont est déduite la mise en réserve de 0,1 M€ et à laquelle s'ajoute un versement complémentaire de 0,08 M€ lié à la revalorisation indemnitaire des personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF), ainsi qu'une subvention de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du MENJ pour un montant de 0,05 M€.

Programme 349 (0,09 M€) :

Le versement de 0,09 M€ est un financement du fonds pour la transformation de l'action publique pour mettre en place une solution automatisée de tests de français.

Programme 209 (1,63 M€) et Programme 185 (0, 1 M€)

Le versement de ces subventions correspond à des conventions avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre de projets d'appui aux systèmes éducatifs menés par FEi dans différents pays.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	18 500	19 209	Subventions de l'État	4 153	4 492
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 975	2 918	– subventions pour charges de service public	4 153	4 492
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 693	12 370	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	300	41
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 500	1 393	Revenus d'activité et autres produits	27 087	27 459
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 500	1 393	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	560	560
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	33 193	31 578	Total des produits	31 540	31 993
Résultat : bénéfice		414	Résultat : perte	1 653	
Total : équilibre du CR	33 193	31 993	Total : équilibre du CR	33 193	31 993

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	713		Capacité d'autofinancement		1 248
Investissements	5 016	1 456	Financement de l'actif par l'État	92	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 729	1 456	Total des ressources	92	1 248
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 638	208

* Voté

La prévision du budget initial prévoyait un prélèvement sur fonds de roulement de 5,6 M€, or, fin 2023, le prélèvement s'élève à 0,21 M€.

Cette différence est due à un report d'investissements (travaux sur « l'aile Versailles » du site de Sèvres).

Le fonds de roulement s'établit à 23 M€ au 31 décembre 2023.

Le montant de la trésorerie est de 17,9 M€ au 31 décembre 2023, en hausse de 0,6 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
17 247	10 330	17 858

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	18 500	18 500	19 330	19 330
Fonctionnement	13 840	13 193	10 033	9 641
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 602	5 016	2 087	1 440
Total des dépenses AE (A) CP (B)	38 942	36 709	31 449	30 410
dont contributions employeur au CAS pensions	2 975	2 975	2 905	2 905

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	29 683	28 814
Subvention pour charges de service public	4 153	4 492
Autres financements de l'État	92	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	300	41
Recettes propres	25 139	24 281
Recettes fléchées	1 388	2 384
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 388	2 384
Total des recettes (C)	31 071	31 198
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	788
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 638	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Contribution à la mobilité et à l'ouverture du système éducatif	1 663	853	853	0	0	0	0	2 516	2 516
	1 857	672	608	0	0	0	0	2 529	2 466
Coopération en éducation	3 072	4 992	4 992	0	0	0	0	8 064	8 064
	2 769	3 092	2 973	0	0	0	0	5 861	5 742
Fonctions support	6 693	3 880	3 343	0	0	6 602	5 016	17 175	15 052
	6 640	3 185	3 059	0	0	2 087	1 440	11 912	11 139
Hébergement et	0	406	296	0	0	0	0	406	296

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier*</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
restauration	0	333	326	0	0	0	0	333	326
Soutien à la diffusion du français	7 072 8 063	3 709 2 751	3 709 2 675	0 0	0 0	0 0	0 0	10 781 10 814	10 781 10 738
Total	18 500 19 330	13 840 10 033	13 193 9 641	0 0	0 0	6 602 2 087	5 016 1 440	38 942 31 449	36 709 30 411

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 638	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	904	884
Autres décaissements non budgétaires	0	17
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 542	900
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	611
Abondement de la trésorerie fléchée	120	897
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	6 542	1 511

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	788
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	904	884
Autres encaissements non budgétaires	0	-160
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	904	1 511
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 638	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 757	286
Total des financements	6 542	1 511

* Voté

En comptabilité budgétaire, le compte financier 2023 de FEI fait apparaître un taux d'exécution des dépenses globales de 83 % par rapport au budget initial 2023, soit une exécution en CP de 30,4 M€ pour une autorisation initiale de 36,7 M€.

Les écarts présentés ci-après sont ceux constatés en CP :

- le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement par rapport au budget initial est de 73 %. Cette sous-exécution résulte de la variabilité inhérente à l'activité de FEI, notamment dans le domaine de la coopération (-2,5 M€) ;

- le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 29 %, soit un écart de 3,6 M€ par rapport au budget initial. Cet écart résulte du décalage de certaines opérations immobilières (notamment les travaux de l'aile « Versailles »).

La réalisation des recettes est supérieure au budget initial, pour atteindre 31,2 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	262	269	258
– sous plafond	245	245	244
– hors plafond	17	24	14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	14	14	11
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	4	3	4
– rémunérés par l'État par ce programme	1		1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	3	3	3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La consommation d'emploi de FEi pour 2023 a été de 258,2 ETPT.

La consommation des emplois sous plafond est de 243,91 ETPT pour une autorisation de 245 ETPT. La consommation des emplois hors plafond est composée de 11 ETPT d'apprentis et 3 contractuels. Le schéma d'emplois en 2023 est de 1,8 ETP. Il correspond à des recrutements sur postes vacants.

OPÉRATEUR

CNED - Centre national d'enseignement à distance

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) du Centre national d'enseignement à distance (CNED) a été signé en mars 2024 par la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le directeur général du CNED, pour la période 2023 – 2026.

Les objectifs de ce COP se déclinent selon les quatre axes suivants :

- Hybridation et rayonnement du CNED ;
- Qualité et relation ;
- Innovation et développement ;
- Consolidation et adaptation.

Politique immobilière

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2024 du CNED a été validé par l'ensemble des autorités compétentes et approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 18 juin 2020. Ce SPSI repose sur deux axes principaux :

- poursuivre les opérations d'optimisation des surfaces afin de parvenir à un ratio global d'occupation conforme à la politique immobilière de l'État à l'horizon 2024 ;
- adapter son parc immobilier à l'évolution de ses besoins, ce qui pourrait conduire à des cessions.

Le SPSI sera renouvelé en 2024.

Rationalisation des fonctions support

La rationalisation des fonctions support du CNED repose sur plusieurs leviers :

- une maîtrise des frais d'impression ;
- des efforts d'économies sur un nombre important de dépenses : frais de missions, frais de représentation, coûts de fonctionnement des bâtiments, coûts de fournitures administratives ;
- une poursuite de la rationalisation des surfaces utilisées et la restitution des surfaces libérées sécables.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		2				
Transferts		2				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		2				
Transferts		2				
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré					37	37
Subventions pour charges de service public					37	37
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	382	382			405	405
Subventions pour charges de service public	382	382			405	405
P230 – Vie de l'élève	372	463				
Subventions pour charges de service public	-81	10				
Transferts	453	453				
P139 – Enseignement privé du premier et du second degrés	89	89			16	16
Subventions pour charges de service public	89	89			16	16
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	32 986	32 986	33 881	33 881	33 443	33 443
Subventions pour charges de service public	32 206	32 206	33 881	33 881	33 443	33 443
Dotations en fonds propres	780	780				
Transferts	1	1				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire					350	350
Subventions pour charges de service public					350	350
P363 – Compétitivité	500	550				
Subventions pour charges de service public	500	500				
Transferts		50				
P348 – Performance et résilience des bâtiments					675	510

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
de l'Etat et de ses opérateurs						
Dotations en fonds propres					164	
Subventions d'investissement					510	510
Total	34 330	34 475	33 881	33 881	34 925	34 761

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Programme 214 :

Les versements correspondent à la subvention pour charges de service public votée en LFI 2023 (33,9 M€) dont est déduite la mise en réserve de 0,7 M€ et à laquelle s'ajoute un complément de 0,26 M€ lié à la revalorisation indemnitaire des personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF).

Programme 139 :

Le versement de 0,02 M€ résulte d'une convention « élèves allophones, je veux parler français » relative au nombre d'élèves allophones de 3^e et de lycée inscrits dans l'enseignement privé.

Programme 140

Les versements réalisés en 2023 correspondent aux actions suivantes :

- Dispositif « passerelle » (dispositif organisé de détachement de personnels enseignants, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'État) : 0,01 M€.
- Dispositif « Je veux parler français » à destination des élèves ukrainiens dans l'enseignement public du 1^{er} degré : 0,03 M€.

Programme 141 :

- Convention « élèves allophones, je veux parler français » relative au nombre d'élèves allophones de 3^e et de lycée inscrits dans l'enseignement secondaire : 0,08 M.
- Subvention liée à l'enseignements de spécialités au lycée : 0,16 M€.
- Subvention liée à l'enseignement des « Langues régionales » : 0,17 M€.

Programme 150 :

- Une subvention de 0,35 M€ liée au dispositif de réussite individualisé (« Oui-si ») pour améliorer la réussite des étudiants recrutés en première année de licence.

Programme 348 :

- Un montant de 0,51 M€ a été versé au titre de l'action « résilience » afin de financer des travaux pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et améliorer la performance environnementale des bâtiments de l'opérateur, notamment par la modification des systèmes de production de chaleur.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	55 247	54 696	Subventions de l'État	33 182	33 959
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>12 543</i>	<i>11 670</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>33 182</i>	<i>33 959</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	42 129	42 370	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	15	2	Autres subventions	2 165	1 886
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 436	12 298	Revenus d'activité et autres produits	65 550	62 631
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>11 435</i>	<i>11 943</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>802</i>	<i>2 309</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>1</i>	<i>355</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>10</i>	<i>810</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>461</i>	<i>1 306</i>
Total des charges	97 390	97 068	Total des produits	100 897	98 476
Résultat : bénéfice	3 506	1 408	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	100 897	98 476	Total : équilibre du CR	100 897	98 476

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	13 669	9 282
Investissements	12 206	9 123	Financement de l'actif par l'État		675
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 388	1 166
			Autres ressources		810
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 206	9 123	Total des ressources	16 057	11 933
Augmentation du fonds de roulement	3 851	2 810	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le résultat comptable 2023 est excédentaire de +1,41 M€. Il présente toutefois en diminution de -5,56 M€ par rapport à l'exercice 2022, qui s'explique par l'augmentation des charges de 2,6 M€ (+2,81 %) en 2023 liée à l'augmentation des dépenses de personnel et par la diminution des produits de -2,9 M€ (-2,86 %) liée à la baisse du chiffre d'affaires facturé.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
38 526	37 567	42 032

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	56 100	56 100	56 795	56 795
Fonctionnement	29 614	30 432	27 720	26 844
Intervention	15	15	1	1
Investissement	5 842	8 252	3 371	5 141
Total des dépenses AE (A) CP (B)	91 571	94 799	87 887	88 782
dont contributions employeur au CAS pensions	12 543	12 543	11 670	11 670

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	90 471	87 883
Subvention pour charges de service public	33 182	33 959
Autres financements de l'État	0	510
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	57 289	53 413
Recettes fléchées	5 980	4 756
Financements de l'État fléchés	6	0
Autres financements publics fléchés	5 974	4 756
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	96 451	92 639
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	1 652	3 857
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Conception des supports pédagogiques	13 603	3 940	4 198	0	0	1 526	1 668	19 069	19 469
	13 880	3 533	3 198	0	0	599	497	18 012	17 574
Fonctions support	17 115	10 752	11 085	0	0	3 366	3 869	31 232	32 069
	17 414	10 947	10 281	0	0	2 142	2 998	30 503	30 692
Innovations pédagogiques	1 348	1 290	1 318	0	0	800	2 509	3 438	5 176
	1 147	1 416	1 363	0	0	201	1 224	2 764	3 734
Mise à disposition des supports pédagogiques	1 219	6 080	6 283	0	0	100	156	7 399	7 658
	1 137	5 383	5 165	0	0	0	5	6 520	6 307

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Relations clients	11 406 11 548		7 469 6 380	7 469 6 790	15 1	15 1	0 428	0 417	18 890 18 358	18 890 18 756
Suivi pédagogique	11 409 11 670		84 61	79 48	0 0	0 0	50 0	50 0	11 543 11 731	11 538 11 718
Total	56 100 56 795		29 614 27 720	30 432 26 844	15 1	15 1	5 842 3 371	8 252 5 141	91 571 87 887	94 799 88 782

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-100
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	-100
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 652	3 506
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 377
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 652	2 129
Total des besoins	1 652	3 406

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	1 652	3 857
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-451
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 652	3 406
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	1 652	3 406

* Voté

Dépenses :

Le compte financier 2023 du CNED fait apparaître un taux d'exécution des dépenses de 93,6 % par rapport au budget initial 2023 (en CP) :

- les dépenses de personnel ont dépassé les prévisions budgétaires en raison de la prise en compte du rendez-vous salarial de 2023 pour un montant de 1,9 M€ ;
- les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 88,2 %, soit un écart de -3,6 M€, du fait de la baisse des dépenses sur certains marchés de débordement du centre d'appel (-0,5 M€), de la surévaluation des crédits pour des reversements de recettes dans le cadre de partenariats (-0,4 M€), de la maintenance des formations (-0,3 M€), de la baisse des dépenses de communication

commerciale (-0,2 M€) et d'une surévaluation des crédits pour les envois de courriers postaux vers les inscrits (-0,1 M€) ;

- les dépenses d'investissement ont été réalisées à 62 %, soit 3,1 M€. Cet écart est principalement lié à un décalage entre la date d'engagement des dépenses d'investissement et la durée de réalisation.

Recettes :

L'exécution des recettes budgétaires est très proche des prévisions initiales : le taux d'exécution s'élève à 96,05 % par rapport au budget initial 2023.

Fond de roulement :

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement s'élève à 63,6 M€ (+2,8 M€ par rapport au compte financier 2022). Il reste toutefois grevé par un besoin en fonds de roulement positif structurellement élevé (21,6 M€) du fait des possibilités de paiements en plusieurs fois accordées aux inscrits.

Trésorerie :

Le niveau de trésorerie a progressé de 3,5 M€ pour s'établir à 42 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	891	1 008	891
– sous plafond	873	981	874
– hors plafond	18	27	17
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	5	7	5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le CNED a consommé 874 ETPT sous plafond, soit un écart de 107 ETPT par rapport à la prévision initiale 2023.

Cette sous-consommation s'explique par des difficultés de recrutements liées à la forte technicité des postes. Les emplois hors plafond sont stables et concernent le projet « Académie numérique » financé à partir de la mission « Investir pour la France de 2030 ».

Le schéma d'emplois en 2023 est de - 0,6 ETP. Il correspond à de la vacance d'emplois frictionnelle.

OPÉRATEUR

ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2023 a été signé en début d'année 2021. Il s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du transfert vers les régions des missions exercées par les délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) en matière de diffusion de la documentation et de l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants, ainsi que prévu à l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les trois axes stratégiques de l'établissement sont les suivants :

- constituer les bases de données et d'informations sur les métiers, les formations et le processus d'orientation ;
- transmettre et communiquer les informations et services produits d'une façon claire et adaptée à chaque public ;
- améliorer la performance de l'établissement.

Un avenant au COP est en cours d'élaboration, notamment pour tenir compte du projet Avenir(s).

Politique immobilière

L'établissement poursuit l'objectif d'une occupation sur ses différents sites de 16 m² de surface utile brute par résident, telle que fixée par la circulaire de la Première ministre du 8 février 2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État. Ce rapprochement assurera une plus grande proximité avec les services académiques d'information et d'orientation (SAIO).

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) est en cours de finalisation.

Rationalisation des fonctions support

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant, notamment grâce à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'État.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	22 874	22 874	22 227	22 227	22 088	22 088
Subventions pour charges de service public	22 874	22 874	22 227	22 227	22 088	22 088
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	700	700	700	700	2 058	2 058
Subventions pour charges de service public	700	700	700	700	2 058	2 058
P363 – Compétitivité					265	265
Subventions pour charges de service public					265	265
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	188	57			406	245
Subventions pour charges de service public	188	57			406	245
Total	23 763	23 631	22 927	22 927	24 817	24 656

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Programme 214

Le montant exécuté correspond à la subvention pour charges de service public votée en LFI 2023 (22,23 M€), dont est déduite la mise en réserve de 0,34 M€ et à laquelle s'ajoute un versement complémentaire de 0,2 M€ lié à la revalorisation indemnitaire des personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF).

Programme 150,

Ces versements correspondent à des subventions pour charges de service public liées à l'action de l'établissement dans l'accompagnement sur Parcoursup.

Programme 103 et 363 :

Ces versements de subventions correspondent au projet SIRIUS qui vise à aider les jeunes dans leurs choix d'orientation en leur donnant accès aux témoignages des apprentis.

COMPTE FINANCIER 2023**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	23 711	23 128	Subventions de l'État	22 836	24 146
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 902	5 839	– subventions pour charges de service public	22 836	24 146
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 551	8 363	Fiscalité affectée	50	18
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 472	2 411
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 500	1 647	Revenus d'activité et autres produits	5 108	4 505
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 500	1 647	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	50	960
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		3
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	100	139
Total des charges	32 262	31 490	Total des produits	30 466	31 079
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 796	411
Total : équilibre du CR	32 262	31 490	Total : équilibre du CR	32 262	31 490

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	554	134
Investissements	2 945	2 440	Financement de l'actif par l'État		1 109
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		3
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 945	2 440	Total des ressources	554	1 246
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 391	1 194

* Voté

Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 s'établit à 9,4 M€.

La trésorerie au 31 décembre 2023 s'établit à 10,1 M€, la proportion de la trésorerie fléchée représente 2 % de celle-ci.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
11 296	10 799	10 125

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	23 711	23 711	23 653	23 653
Fonctionnement	6 336	6 051	5 397	5 226
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 259	2 945	2 485	2 495
Total des dépenses AE (A) CP (B)	33 305	32 707	31 535	31 373
dont contributions employeur au CAS pensions	5 902	5 902	5 839	5 839

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	27 903	27 639
Subvention pour charges de service public	22 836	24 146
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	50	18
Autres financements publics	9	19
Recettes propres	5 008	3 456
Recettes fléchées	2 463	2 712
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	2 463	2 712
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	30 366	30 351
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 341	1 022

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Collecter la documentation relative à l'information et l'orientation	5 168 5 169	204 199	204 199	0 0	0 0	485 136	235 130	5 857 5 504	5 607 5 498	
Contribuer aux études et recherches	563 590	109 20	109 37	0 0	0 0	0 0	0 0	672 610	672 627	
Développer des activités générant une contrepartie financière	540 571	777 875	777 879	0 0	0 0	2 2	2 2	1 319 1 449	1 319 1 452	
Elaborer des supports d'information et d'orientation, communiquer auprès des utilisateurs et les mettre à disposition	11 346 11 741	3 482 2 603	3 417 2 480	0 0	0 0	2 011 1 992	2 029 1 969	16 839 16 336	16 792 16 190	
Fonctions support	6 092 5 582	1 764 1 700	1 545 1 631	0 0	0 0	761 355	679 394	8 618 7 636	8 316 7 606	
Total	23 711 23 653	6 336 5 397	6 051 5 226	0 0	0 0	3 259 2 485	2 945 2 495	33 305 31 535	32 707 31 373	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 341	1 022
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 379	1 332
Autres décaissements non budgétaires	0	9 041
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 721	11 396

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	72	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	3 721	11 396

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	3	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 729	1 629
Autres encaissements non budgétaires	0	8 594
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 732	10 225
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 989	1 171
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	294
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 062	877
Total des financements	3 721	11 396

* Voté

Dépenses :

Le compte financier 2023 fait apparaître un taux d'exécution des dépenses de 96 % par rapport au budget initial 2023 (en CP) :

- **Les dépenses de personnel** (23,6 M€) ont été exécutées à 99,8 % par rapport au budget initial 2023 ;
- **Les dépenses de fonctionnement** (5,2 M€) ont été exécutées à 86 %, soit un écart de 0,8 M€ à la LFI. La diminution résulte notamment de dépenses moindres pour l'élaboration et la mise à disposition des différents supports d'information et d'orientation (-0,73 M€), et à une baisse des frais financiers liés aux ventes (-0,08 M€) ;
- **Les dépenses d'investissement** (2,5 M€) ont été réalisées à 84 %. Cet écart s'explique principalement par une revue de la priorisation des projets et le report d'opérations sur 2024.

Recettes :

L'exécution des recettes budgétaires est très proche des prévisions initiales, le taux d'exécution étant proche de 100 %.

Le fonds de roulement s'établit à 9,5 M€, au 31 décembre 2023.

La trésorerie s'établit à 10,1 M€, au 31 décembre 2023.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	327	359	327
– sous plafond	314	329	306
– hors plafond	13	30	21
<i>dont contrats aidés</i>		4	

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<i>dont apprentis</i>	8	10	9
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		4	2
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		4	2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Pour l'exercice 2023, la consommation d'emplois sous plafond est de 306 ETPT.
Le schéma d'emplois en 2023 est de - 0,4 ETP. Il correspond à de la vacance d'emplois frictionnelle.

OPÉRATEUR

Réseau Canopé

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Au cours de l'exercice budgétaire 2023, Réseau Canopé a conforté ses nouvelles missions en tant qu'opérateur de la formation initiale et continue des enseignants au numérique et par le numérique. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvre la période 2021-2024. Il prévoit les 5 axes stratégiques ou ambitions suivants :

- Ambition 1 : Devenir un réseau de formation tout au long de la vie des enseignants dans un environnement numérique ;
- Ambition 2 : Porter une offre de formation intégrée dans les stratégies académiques en proximité avec les enseignants ;
- Ambition 3 : Identifier ou concevoir puis diffuser une offre de ressources, de services numériques intégrée aux actions de formation des enseignants ;
- Ambition 4 : Amplifier la démarche d'organisation apprenante au service de l'évolution des missions de l'établissement ;
- Ambition 5 : Assurer une action pérenne auprès de la communauté éducative en garantissant un modèle économique soutenable financièrement, intégrant un développement des ressources propres.

Politique immobilière

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2022-2026 a été validé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) puis adopté au conseil d'administration de Réseau Canopé du 29 novembre 2023.

La stratégie immobilière de l'opérateur poursuit deux objectifs :

- Une réduction des surfaces occupées de 30 % (par référence à l'année 2021);
- Une réduction des dépenses immobilières (notamment les charges locatives et les coûts d'entretien).

Rationalisation des fonctions support

Réseau Canopé continue sa démarche de rationalisation des fonctions supports, grâce notamment au lancement de marchés publics plus performants, à la maîtrise des dépenses administratives et à la réduction de son parc automobile.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	40	52			50	55
Transferts	40	52			50	55
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	91	92			46	46
Transferts	91	92			46	46
P362 – Écologie	20					6
Transferts	20					6
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		223				106
Transferts		223				106
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	77	77			73	71
Transferts	77	77			73	71
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	40	40				
Transferts	40	40				
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	38	38			539	539
Transferts	38	38			539	539
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	135	135			96	104
Transferts	135	135			96	104
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	82 709	82 709	86 335	86 335	84 848	84 848
Subventions pour charges de service public	82 709	82 709	86 335	86 335	84 737	84 737
Transferts					111	111
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse					2	2
Transferts					2	2
P207 – Sécurité et éducation routières	8	12			10	10
Transferts	8	12			10	10
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	5	5			3	3
Transferts	5	5			3	3
P363 – Compétitivité	1 500	1 500			400	400
Subventions pour charges de service public	1 500	1 500			400	400
P163 – Jeunesse et vie associative	51	51			27	27
Transferts	51	51			27	27
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire						11
Transferts						11
P147 – Politique de la ville	253	253			83	83
Transferts	253	253			83	83
Total	84 968	85 188	86 335	86 335	86 177	86 310

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Programme 214 :

La somme de 84,74 M€ correspond à la subvention pour charges de service public votée en LFI pour 2023 (86,35 M€) dont est déduite la mise en réserve de 1,97 M€ et à laquelle s'ajoute un complément de 0,33 M€ lié à la revalorisation indemnitaire des personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF).

Deux subventions s'ajoutent pour un montant de 42 000 euros attribuées par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (projets Niger-Brésil et Étincel)

Les dépenses de transfert pour un montant de 0,11 M€ correspondent aux financements par la délégation pour le numérique éducatif de l'accompagnement de la formation des enseignants au numérique (0,4 M€) et du projet Étincel (0,08 M€).

Programme 363 :

Ce versement concerne une subvention de 0,4 M€ au titre du plan de relance pour la certification des enseignants au numérique (« PIX+ édu »)

Programme 140 :

Ces versements correspondent d'une part au financement de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » (0,5 M€) et d'autre part au règlement de frais de fonctionnement (0,04 M€) par le rectorat de Versailles pour l'atelier Canopé du Val d'Oise.

Programme 141 :

Ces versements correspondent au règlement de prestations de services par plusieurs rectorats (0,1 M€).

Programme 185 :

Ce versement concerne une subvention (0,05 M€) par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères relative à la contribution de Réseau Canopé au « LabelFrancÉducation » qui vise à promouvoir des filières ou des établissements, publics ou privés, hors de France.

Programme 361 :

Ces règlements concernent des prestations réalisées par Réseau Canopé pour le compte de préfectures et de directions régionales des affaires culturelles.

Autres programmes 112, 137, 147, 163, 207, 209, 216, 362 :

Ces règlements concernent des règlements effectués par plusieurs préfectures en contrepartie de prestations de services de Réseau Canopé dans les domaines suivants : « radicalité », « laïcité », « harcèlement scolaire » et « sécurité routière ».

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	89 950	88 367	Subventions de l'État	88 533	93 862
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>23 917</i>	<i>23 319</i>	– subventions pour charges de service public	85 210	93 862
			– crédits d'intervention(transfert)	3 323	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 650	38 769	Fiscalité affectée		8
Intervention (le cas échéant)	894	11	Autres subventions	24 556	2 350
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	12 670	12 156	Revenus d'activité et autres produits	17 769	23 244
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 670</i>	<i>12 118</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 571</i>	<i>10 976</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>38</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>32</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 894</i>	<i>1 854</i>
Total des charges	136 495	127 147	Total des produits	130 858	119 464
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 637	7 683
Total : équilibre du CR	136 495	127 147	Total : équilibre du CR	136 495	127 147

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 433	8 388	Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 965	3 309	Financement de l'actif par l'État		202
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		85
			Autres ressources		35
Remboursement des dettes financières	30	30	Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	7 427	11 727	Total des ressources		323
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	7 427	11 405

* Voté

Le fonds de roulement s'établit à 23,6 M€ au 31 décembre 2023.

Le **prélèvement sur la trésorerie** pour 2023 s'élève à 8,3 M€, en raison du solde budgétaire négatif ainsi que d'encaissements (1,8 M€) et de décaissements (0,5 M€) sur des opérations non budgétaires pour 1,4 M€.

La trésorerie s'établit à 28,3 M€ au 31 décembre 2023.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
36 612	29 618	28 341

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	92 256	92 256	90 454	90 454
Fonctionnement	28 529	32 214	21 341	23 833
Intervention	1 000	1 000	0	63
Investissement	5 730	5 710	3 575	3 393
Total des dépenses AE (A) CP (B)	127 515	131 180	115 370	117 742
dont contributions employeur au CAS pensions	23 917	23 917	23 245	23 245

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	100 839	97 744
Subvention pour charges de service public	85 210	85 217
Autres financements de l'État	3 000	43
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 300	1 068
Recettes propres	11 329	11 416
Recettes fléchées	22 803	10 338
Financements de l'État fléchés	323	737
Autres financements publics fléchés	21 757	9 598
Recettes propres fléchées	723	3
Total des recettes (C)	123 642	108 083
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	7 538	9 660

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions support	24 337	11 607	11 075	0	0	3 459	3 431	39 403	38 843
	24 738	12 074	11 047	0	0	2 146	2 072	38 958	37 857
Former et conseiller la communauté éducative	43 318	10 831	14 874	1 000	1 000	1 253	1 253	56 402	60 445
	41 859	4 640	8 141	0	63	965	673	47 464	50 736
Mettre à disposition les ressources et les services éducatifs	8 144	2 451	2 509	0	0	26	26	10 621	10 679
	7 576	2 187	1 923	0	0	19	7	9 782	9 506
Produire et conserver	16 457	3 639	3 756	0	0	992	1 000	21 088	21 213

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier*</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
les ressources et les services éducatifs	16 280	2 440	2 722	0	0	444	641	19 165	19 643
Total	92 256 90 454	28 529 21 341	32 214 23 833	1 000 0	1 000 63	5 730 3 575	5 710 3 393	127 515 115 370	131 180 117 742

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	7 538	9 660
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	30	50
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	408
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 569	10 118
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	7 569	10 118

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	1 843
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 847
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	7 569	8 271
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 214	7 791
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 355	479
Total des financements	7 569	10 118

* Voté

Recettes :

Les recettes (108 M€) ont été exécutées à 87,42 % par rapport au budget initial, soit un écart de 15,5 M€. Cette diminution résulte d'un report de perception de recettes liées au projet « Territoires numériques éducatifs » et à la plate-forme de formation des néo-enseignants « e-Inspé ».

Dépenses :

Le compte financier 2023 fait apparaître un taux d'exécution des dépenses de 89,76 % par rapport au budget initial 2023 (en CP) :

- **Les dépenses de personnel** : (90,45 M€) ont été exécutées à 98 % par rapport au budget initial 2023 ;

- **Les dépenses de fonctionnement** (23,8 M€) ont été exécutées à 74 % par rapport au budget initial, soit un écart de 8 M€ à la LFI. La diminution résulte du report des dépenses du projet « Territoires numériques éducatifs » en 2024 ;
- **Les dépenses d'investissement** (3,4 M€) ont été exécutés à 59 % par rapport au budget initial. Cet écart résulte également du report des dépenses du projet « Territoires numériques éducatifs » en 2024.

Le fonds de roulement s'établit à 23,6 M€ au 31 décembre 2023.

La trésorerie s'établit à 28,3 M€ au 31 décembre 2023.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 239	1 399	1 267
– sous plafond	1 201	1 328	1 206
– hors plafond	38	71	61
<i>dont contrats aidés</i>		2	
<i>dont apprentis</i>	9	18	11
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1	3
– rémunérés par l'État par ce programme			2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'exécution en ETPT sous plafond 2023 de 1 205,78 respecte le plafond d'emplois de la LFI 2023 de 1328 ETPT.

Le schéma d'emplois en 2023 est de – 2,1 ETP. Il correspond à de la vacance d'emplois frictionnelle.